

**COMITE REGIONAL POUR L'INFORMATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE**

**LA POPULATION ETRANGERE
EN ILE-DE-FRANCE**

**Rapport présenté
par M. Guy DESPLANQUES
au nom du Groupe de Travail
animé par M. Philippe FARINE**

SEPTEMBRE 1993

SOMMAIRE

	Pages
- Sommaire	3
- Introduction	7
- Synthèse des auditions du groupe de travail	11
1 - La gestion des titres de séjour délivrés par les préfectures.....	15
2 - Les données de l'Education Nationale.....	16
3 - Les étrangers au recensement de 1990.....	18
4 - Chômage et emploi.....	18
5 - Autres domaines.....	19
- Conclusions et recommandations	21
1 - Une seule estimation du nombre d'étrangers en Ile-de-France.....	23
2 - Connaissance du logement des étrangers.....	23
3 - Apprécier l'insertion de la population immigrée.....	24
4 - Une structure légère coordonnant le travail d'information.....	24
- Annexe I : Lettre de mission.....	27
- Annexe II : Quelques définitions.....	31
- Annexe III : Compte-rendu du Colloque du 17 juin 1992.....	35
. Intervention de Madame Catherine WIHTOL de WENDEN : "Etranger ou immigré".....	37
. Intervention de Madame Michelle GUILLON : "Immigration et évolution de la population francilienne".....	49
. Intervention de Messieurs Philippe LOUCHART et Thomas LE JEANNIC : "La localisation de la population étrangère en Ile-de-France et son évolution".....	91
. Article de Madame Véronique de RUDDER : "L'exclusion n'est pas le ghetto".....	117

INTRODUCTION

Plus de 1,3 million d'étrangers résidaient en Ile-de-France en 1982, soit 13% de la population francilienne. Alors que la région rassemble à peine 19% de la population de la métropole, elle regroupe 36% des étrangers. C'est dire que la région est tout particulièrement confrontée aux difficultés d'insertion de ces populations, dont la presse s'est largement fait l'écho depuis plusieurs années. En effet, c'est dans les banlieues des grandes agglomérations que les problèmes les plus aigus se sont posés. Citons par exemple le refus opposé par un maire d'inscrire des enfants étrangers dans les établissements scolaires, puis l'affaire des foulards, qui a suscité un débat passionné sur la laïcité de l'Education Nationale, plus récemment, les émeutes de Vaux-en-Velin, près de Lyon, et la révolte des lycéens, symbole du mal de vivre des banlieues. Très souvent, c'est l'Ile-de-France qui a été le théâtre de ces événements. L'importance des mouvements d'opposition à la présence d'étrangers a conduit les gouvernements successifs à prendre diverses initiatives. En 1987, le projet de refonte du code de la nationalité a été abandonné après les réunions de la Commission de la nationalité, présidée par M. Marceau Long. Depuis, le gouvernement a créé le Haut Conseil à l'intégration puis la Délégation Interministérielle à la Ville et récemment a pris un ensemble de mesures dans le domaine de l'immigration.

Devant ce problème de société, il faut bien reconnaître que nous ne connaissons les populations concernées qu'avec incertitude. En matière statistique, le simple décompte des étrangers soulève de vives polémiques, en particulier à cause des divergences entre les données de recensement de l'INSEE et les chiffres du ministère de l'intérieur. Les premières seraient sous-estimées, tandis que le nombre de titres de séjour en cours de validité, à la base des évaluations de la seconde administration, gonflerait les chiffres.

De la même façon, on sait mal combien d'étrangers s'installent en France chaque année, et surtout combien s'en vont. Le nombre d'étrangers qui acquièrent la nationalité française est également mal connu. Tout cela rend difficile une estimation annuelle suivie.

Une autre question fait beaucoup couler d'encre et suscite bien des affirmations : le travail clandestin. Par nature même, il est très difficile d'apprécier l'importance réelle de ce phénomène et de la quantifier.

Toutes ces raisons ont amené le CRIES d'Ile-de-France à mettre en place un groupe de travail sur les étrangers (cf en Annexe I la lettre de mission), au moment où les résultats du dernier recensement, réalisé en 1990, commençaient à être disponibles. Il a eu la mission essentielle d'éclairer les débats sur ce thème, en qualifiant les informations quantitatives, nombreuses, mais quelquefois incohérentes. Après un examen des sources et des travaux réalisés par des organismes officiels et des chercheurs, le groupe de travail a également émis des recommandations sur des investigations complémentaires qu'il a jugé utiles.

**SYNTHESE DES
AUDITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL**

La constitution d'un groupe de travail sur la population étrangère en Ile-de-France a été décidée au cours de l'assemblée plénière du CRIES de Novembre 1990. Le groupe a été installé officiellement le 25 mars 1991.

Un des objectifs de ce groupe était de clarifier le débat sur la présence étrangère quelquefois faussée par des données non concordantes de provenance diverse (cf en Annexe II la définition des principaux concepts utilisés).

Conformément aux missions du CRIES, il s'est intéressé à l'information existant sur le sujet : sources disponibles, nature des informations fournies, fiabilité et lacunes de ces sources. Il a ensuite été amené à faire des propositions pour améliorer l'information dans ce domaine.

Le groupe a tenu différentes réunions de travail depuis le début de l'année 1991 et au début de l'année 1992 au cours desquelles il a procédé à un examen des sources statistiques fournissant des informations sur la population étrangère : fichiers des cartes de séjour tenus par les préfectures (23 avril 1991) ; données issues des statistiques de l'Education Nationale (21 mai 1991), statistiques de l'emploi et du chômage (18 novembre 1991).

Les dernières réunions ont été consacrées à la préparation du colloque de juin 1992 sur la population étrangère en Ile-de-France dont les principales interventions sont reprises en Annexe III. Ce colloque auquel plus d'une centaine de personnes ont assisté a permis d'entendre quatre communications :

- "*étranger ou immigré*" (Catherine WIHTOL de WENDEN)
- "*immigration et évolution de la population francilienne*"
(Michelle GUILLON)
- "*la localisation de la population étrangère et son évolution*"
(Philippe LOUCHART et Thomas LE JEANNIC)

"peut-on parler de ghetto en Ile-de-France ?"
(Véronique de RUDDER).

Ont ainsi été auditionnés, dans le cadre des réunions tenues en 1991 : des représentants des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise ainsi que de la Préfecture de police de Paris, des membres des services statistiques de l'Education Nationale (rectorat de Paris, rectorat de Créteil, direction de l'évaluation et de la prospective). Une séance a également été consacrée aux résultats du recensement de 1990 au cours de laquelle la direction régionale de l'INSEE a présenté les résultats issus du recensement. La dernière séance était consacrée aux statistiques de l'emploi et du chômage.

Au cours de chacune de ces réunions, le problème de la qualité de l'information fournie a été évoqué.

1 - La gestion des titres de séjours délivrés par les préfectures
(23 avril 1991)

Tout étranger de plus de 18 ans est tenu d'établir une carte de séjour. Sans ce titre, il ne peut occuper un emploi, ni bénéficier de diverses prestations sociales, ni poursuivre ses études.

Les titres de séjour sont délivrés par les préfectures qui gèrent les fichiers des titres de séjour qu'elles délivrent. Chacune détient un fichier des cartes de séjour. Il existe aussi un fichier centralisé à LEVALLOIS.

Toutefois, ces fichiers n'ont pu être utilisés jusqu'à présent pour suivre l'évolution de la population étrangère.

Actuellement, il peut s'écouler plus de six mois entre le dépôt de la demande et l'obtention du permis de séjour. Ainsi, les étudiants arrivés à la rentrée et ayant fait leur demande en octobre, ne seront pris en compte que vers le mois de mai de l'année suivante.

De plus, en raison de la gestion en partie manuelle, aucune épuration systématique et fiable n'était réalisée pour tenir compte des décès et des naturalisations. Dès lors, si les flux d'entrée paraissent actuellement bien observés, le stock des cartes de séjour figurant dans les fichiers surestime encore largement le nombre d'étrangers présents.

Au cours de ces dernières années, de gros efforts de modernisation ont été réalisés. Depuis 1982, la carte plastifiée s'est substituée progressivement aux fiches cartonnées (celles-ci ont disparu en 1992). Avec l'informatisation, les procédures de gestion ont été simplifiées : réduction des délais d'obtention et résorption progressive des stocks de demandes en attente, facilités de mise à jour (décès et naturalisations).

Suivant les préfectures, le système informatique utilisé diffère.

Mais, actuellement, une application commune est en cours de mise au point : elle devrait être rapidement opérationnelle dans la préfecture "pilote" de Seine-

Saint-Denis. Elle sera généralisée à toutes les préfectures à la fin de 1994, et permettra l'utilisation de ces fichiers à des fins statistiques.

Les autres fichiers

A l'heure actuelle, si le fichier des cartes de séjour est plus ou moins informatisé, d'autres fichiers sont encore manuels. C'est le cas du fichier des demandeurs d'asile en attente et des étrangers en situation d'éloignement, qui sont en général des étrangers entrés sans visa ou clandestinement ou des étrangers qui n'ont pas obtenu leur carte de séjour, et pour lesquels a été demandée une reconduite aux frontières.

Quelques interrogations

L'ouverture de l'Europe risque de modifier les conditions de circulation et de séjour des étrangers. Six pays, Bénélux, France, Allemagne et Italie, ont signé les accords de Schengen à cette fin. Ceux-ci ne sont pas encore ratifiés. Selon ces accords, un étranger qui obtiendra un titre de séjour pour un de ces pays aura le droit de circuler dans les autres : chaque pays veut donc avoir un droit de regard sur les autorisations accordées par les autres. Le risque est que les conditions de séjour des étrangers à ces six pays y deviennent plus restrictives. D'autre part, un élargissement des mêmes règles et des mêmes contrôles nécessitera la mise en commun d'informations et la constitution de fichiers pour l'ensemble des pays.

2 - Les données de l'Education Nationale **(21 mai 1991)**

L'Education Nationale recense une fois l'an, à la rentrée, les effectifs scolarisés dans les établissements d'enseignement, publics ou privés qui relèvent de sa compétence ainsi que ceux des écoles qui dépendent d'autres ministères (défense, commerce et artisanat, etc...).

Pour chacun des trois ensembles - premier degré, second degré et enseignement supérieur -, il est demandé aux établissements de remplir des tableaux qui fournissent les principales ventilations des élèves : répartition par âge, par nationalité, par filière suivie. Le remplissage de ces tableaux se fait manuellement, à partir des listes d'élèves que tiennent les établissements.

Cette façon de faire présente deux inconvénients majeurs :

- le remplissage direct de tableaux fournit des effectifs un peu plus élevés que l'élaboration à partir de fichiers d'élèves. En effet, certains chefs d'établissement peuvent maintenir des élèves partis (suite à un déménagement par exemple). L'écart avoisinerait 1 % ; à Paris, le passage d'un système manuel au système informatisé s'est accompagné d'une baisse de 2,5 % des effectifs scolarisés, dont une partie peut tout de même tenir à la baisse réelle des effectifs. En ce qui concerne les universités, on ne peut décompter les doubles inscriptions, mais il semble qu'elles soient assez rares.

- par ailleurs, puisque l'information de base est constituée par des tableaux statistiques, tout croisement non prévu par ces tableaux est impossible. En revanche, les informations étant fournies par établissement, il est possible de les agréger pour n'importe quelle zone.

La nationalité est appréhendée par la notion d'"élève de nationalité étrangère". Aucune vérification n'est faite sur le terrain pour contrôler la qualité des déclarations. Cette absence de contrôle explique probablement le nombre anormalement élevé d'élèves algériens : sont ainsi comptés des enfants nés en France de parents algériens. Il peut y avoir une certaine confusion entre nationalité et origine.

Par ailleurs, jusqu'à cette année, aucune consigne n'était donnée pour traiter le cas des élèves ayant une double nationalité. Dorénavant, on leur affectera la nationalité française.

Depuis quelques années, un certain nombre d'établissements remplissent les tableaux informatiquement à partir de fichiers d'élèves. Ce mode d'élaboration devrait être généralisé d'ici 1994. Dès lors, il sera possible d'obtenir d'autres ventilations telles que la répartition des élèves étrangers par sexe ou par âge détaillé. Des comparaisons plus précises avec d'autres données issues d'autres sources, telles que le recensement, seront alors possibles.

3 - Les étrangers au recensement de 1990 (1er juillet 1991)

Comme les précédents, le recensement de 1990 posait une question sur la nationalité des étrangers et la nationalité antérieure des Français par acquisition. Le recensement reste la seule source décrivant la population étrangère sur une base exhaustive. En outre, il permet de dénombrer les étrangers et les immigrés, selon une définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration.

Mais le recensement a aussi ses limites. Il sous-estime la population étrangère par défaut d'exhaustivité de la collecte.

La seconde difficulté provient de l'interprétation des données liée aux problèmes de définition (voir annexe II). Pour les enfants, la nationalité indiquée spontanément par les parents diffère quelquefois de celle qui découle du code de la nationalité. En outre ces divergences évoluent dans le temps.

A cause de cette double limitation, il est difficile de dire si la population étrangère a augmenté ou non entre les deux derniers recensements.

4 - Chômage et emploi (18 novembre 1991)

L'essentiel des statistiques sur le chômage et l'emploi est fourni par les données mensuelles de l'ANPE et analysées par la DRTE.

Mais faute de connaître aux mêmes dates le nombre d'actifs étrangers (sauf au moment du recensement), il n'est pas possible, en tout cas au niveau régional, de calculer le taux de chômage des étrangers.

En dehors des recensements, les données sur l'emploi des étrangers proviennent du complément de l'enquête ACEMO (activités et conditions d'emploi de la main d'oeuvre), réalisée par le ministère du travail tous les trois ans. Elles détaillent la nationalité et le secteur d'activité mais elles ne portent que sur les établissements de plus de 10 salariés, ce qui restreint leur intérêt pour des secteurs comme le BTP.

Les étrangers sont souvent peu qualifiés : leur insertion professionnelle passe par des formations professionnelles plus poussées, seules susceptibles de les sortir du chômage. Malheureusement, aucune source statistique ne comptabilise et n'évalue les formations suivies par les étrangers. De même, les dispositifs de suivi des politiques de l'emploi, ne fournissent aucune information sur les étrangers de l'Île-de-France.

5 - Autres domaines

D'autres thèmes sont apparus intéressants aux membres du groupe de travail, comme le logement des étrangers. Mais il existe peu de données mobilisables sur ce sujet. Là encore, en dehors des recensements, les données sont rares : celles des offices HLM ne peuvent être diffusées largement.

Quant aux enquêtes sur les conditions de vie, elles ne portent pas sur des échantillons de taille suffisante pour permettre d'isoler les étrangers de la seule région parisienne.



**CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS**

1 - Une seule estimation du nombre d'étrangers en Ile-de-France

Le nombre d'étrangers est apprécié à partir de diverses sources, de qualité très diverse dont aucune n'est parfaite. Pour un débat politique clair, il est important que les différents services qui élaborent ces données se concertent et s'accordent sur un seul chiffre.

Le CRIES doit donc favoriser la rencontre des fournisseurs d'information : INSEE, Préfecture et Ministère de l'Intérieur, Education Nationale. Ce souci, qui existe aussi au niveau national, peut être pris en charge plus concrètement au niveau local, grâce à des confrontations fines entre les différentes sources.

Le Haut Conseil à l'Intégration a fait émerger le concept d'immigré, distinct de la notion d'étranger. L'un est plus sociologique, l'autre plus juridique.

Pour éviter toute confusion entre les deux effectifs, il convient **d'encourager leur publication concomitante.**

2 - Connaissance du logement des étrangers

Le groupe a dû constater la carence d'informations sur le logement des étrangers. En dehors des recensements, les enquêtes spécialisées ne sont pas d'effectif suffisant pour permettre une bonne connaissance du logement des étrangers dans la région.

Pourtant, divers organismes, entre autre les organismes HLM, disposent, du fait de la gestion du parc, d'informations susceptibles d'éclairer les décisions. Ils sont tenus de réaliser chaque année un bilan d'occupation du parc de logements qu'ils gèrent. Peu le font actuellement.

Le CRIES demande que les obligations réglementaires dans ce domaine soient respectées. Deux pistes sont possibles : l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM et l'Association régionale des organismes HLM (AROHLM) qui est chargée de la collecte des bilans sociaux au niveau régional.

3 - Apprécier l'insertion de la population immigrée

La plupart des statistiques disponibles décrivent les situations à un moment donné. Une meilleure compréhension nécessite de suivre les individus sur une période longue.

Au niveau national, l'enquête de l'INED cherche à répondre à ces questions. Elle s'adresse à plus de 8 000 immigrés, près de 2 000 enfants d'immigrés, auxquels s'ajoute un millier d'habitants de foyers de migrants. L'échantillon a été stratifié, entre autres variables, sur le lieu de résidence ; le tiers environ des personnes interrogées devrait donc habiter l'Île-de-France.

Les formes d'insertion dans la région sont-elles différentes de celles observées dans d'autres espaces, dans lesquels la présence immigrée est moins importante ? Une reprise des résultats de l'enquête dans cette optique pourrait être abordée au début de l'année 1995, après les deux années pendant lesquelles l'INED s'est réservé l'exploitation des questionnaires. Techniquement, c'est possible, l'échantillon francilien paraissant suffisant.

Le groupe adresse une recommandation à l'INED pour qu'il agisse dans ce sens.

4 - Une structure légère coordonnant le travail d'information

Sans vouloir créer un nouvel observatoire, il paraît opportun de mettre en place une structure légère, chargée de coordonner l'information sur la population étrangère.

Le rapport de M. PERRILLIAT du Conseil Economique et Social d'Ile-de-France sur les perspectives démographiques, envisageait la mise en place d'un groupe de suivi, comprenant l'INSEE, l'INED et l'IAURIF.

La mise en cohérence des statistiques sur la population étrangère pourrait donc s'effectuer dans le cadre de la "Commission de la santé, de l'action sociale et familiale" du C.E.S. d'Ile-de-France.

Une séance de travail pourrait être consacrée à cette question une fois par an, au sein de cette commission.

ANNEXE I :

LETTRE DE MISSION

CRIES d'Ile-de-France
"groupe population étrangère"

Paris, le 25 MARS 1991

Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur la connaissance de la population étrangère résidant en Ile-de-France a été prise par l'assemblée plénière du CRIES en novembre dernier.

Les missions de ce groupe s'inscrivent dans le cadre général des missions dévolues au CRIES par la convention par laquelle l'Etat et la Région ont créé ce dernier. Il s'agit des missions suivantes :

- recenser les besoins des utilisateurs d'information économique et sociale ;
- évaluer la manière de satisfaire ces besoins par la prise en compte de la dimension régionale dans les travaux statistiques nationaux, la mobilisation de sources non encore utilisées, la réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. ;
- formuler des recommandations aux organismes les mieux placés pour les mettre en oeuvre.

Les résultats du recensement et les informations fournies par les organismes officiels pourront servir de base aux travaux de groupe. Celui-ci formulera toutes les recommandations qu'il jugera utiles pour améliorer les connaissances sur la population étrangère en Ile-de-France .

Monsieur FARINE, membre du Haut conseil de l'intégration et du Comité économique et social, assurera le rôle d'animateur de ce groupe de travail. M. DESPLANQUES, responsable de la division "enquêtes et études démographiques" à la direction générale de l'INSEE, en sera le rapporteur.

A la présente lettre de mission est jointe une fiche de cadrage général des travaux du groupe, exposant la problématique de la présence étrangère dans la région.

Le président du CRIES


A. LUCAS de LEYSSAC

ANNEXE II :

QUELQUES DEFINITIONS

Etrangers et immigrés :

En dépit d'un sens assez différent, les deux termes étranger et immigré sont souvent utilisés l'un pour l'autre. Il en résulte une certaine confusion dans l'opinion publique et jusque chez certains spécialistes. Il est vrai que la matière est complexe. Il n'est donc pas inutile de définir quelques termes.

Etranger

Au recensement, les étrangers sont les personnes qui se sont déclarées telles sur le bulletin individuel. La notion d'étranger est juridique.

Immigré

Au sens strict, un immigré est une personne qui n'est pas née sur le territoire où elle vit (en l'occurrence la France métropolitaine). Toutefois, cette définition est peu opératoire lorsqu'on s'intéresse à l'immigration étrangère ; elle regroupe en effet des personnes d'origine étrangère et des Français de naissance sans rapport direct avec l'immigration étrangère : rapatriés d'Afrique du Nord, originaires des départements d'outre-mer, Français de naissance nés à l'étranger de parents d'origine métropolitaine (coopérants par exemple)...

Par immigrés, on entend ici les personnes étrangères ou françaises par acquisition nées hors de France métropolitaine ; selon cette définition, les étrangers nés dans les DOM sont classés comme immigrés.

Tous les étrangers ne sont pas immigrés (certains sont nés en métropole) ; inversement tous les immigrés ne sont pas étrangers : certains sont devenus français.

En ce qui concerne la nationalité, le libellé des questions suscite quelques difficultés :

La double nationalité

Lors du recensement, les individus déclarent une seule nationalité. Le recensement ignore la double nationalité : sur le territoire français, c'est la nationalité française qui est active.

L'acquisition automatique de la nationalité française

Les enfants nés en France de parents étrangers acquéraient automatiquement la nationalité française à leur 18ème anniversaire, sauf s'ils la refusaient explicitement au cours de l'année précédente. La seule condition était d'avoir résidé en France durant les 5 dernières années. Ces enfants éprouvent donc des difficultés à se classer. Doivent-ils être classés comme Français dès leur naissance ? ou bien sont-ils étrangers avant 18 ans, puis Français de naissance ensuite ? Ou bien doivent-ils se classer comme Français par acquisition quand ils ont atteint 18 ans ? Le libellé de la question sur la nationalité laisse une incertitude sur leur classement.

Les départements et territoires d'outre-mer

Les textes qui réglementent l'accès à la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers ne sont pas les mêmes si la naissance a eu lieu en métropole ou dans les départements ou territoires d'outre-mer. Dans ce dernier cas, l'acquisition de la nationalité française n'est pas automatique.

ANNEXE III :

COMPTE RENDU DU

COLLOQUE DU 17 JUIN 1992

INTERVENTION DE

MADAME CATHERINE WIHTOL DE WENDEN
(Chargée de recherche au CNRS) :

"ETRANGER OU IMMIGRE"

Trois constatations s'imposent :

- en France, la prise de conscience de l'installation durable des populations immigrées et issues de l'immigration est récente. Depuis les années 1980, les termes d'étranger et d'immigré sont donc devenus de plus en plus ambigus, amalgamant une population de plus en plus diversifiée, qui n'est souvent ni étrangère (au sens de la nationalité) ni immigrée (au sens de la migration aux fins économiques).

- Si les "immigrés" ou étrangers recouvrent une réalité de plus en plus variée, des mutations de grande ampleur touchent l'immigration, à tel point que ces termes ne sont plus appropriés aux situations et aux représentations qu'ils ont générées.

- On assiste aujourd'hui à une stigmatisation de ces populations autour de quelques figures sociales où l'imaginaire sur l'immigration maghrébine prend une large place.

Il importe donc de redéfinir les termes et de les replacer dans leurs contextes. Pour ce faire, on s'est appuyé ici sur l'ensemble des ouvrages politiques écrits sur l'immigration entre 1970 et aujourd'hui, pour étayer cet inventaire des représentations, catégorisations et images anciennes et nouvelles de la figure sociale de l'immigré (1).

I - L'IMMIGRE DES ANNEES DE CROISSANCE :

Pendant longtemps en France, la figure sociale de l'immigré a été celle du travailleur, vivant dans un espace étroitement circonscrit entre le lieu de travail et le foyer-hôtel. Au cours de la décennie 1970, le développement d'une littérature sur l'immigration (savante, militante, romanesque, administrative) (2) a créé plusieurs images de l'immigration, dépassées aujourd'hui, mais restées tenaces dans les esprits et les mythes.

1) Le migrant :

L'immigré est défini essentiellement par son itinéraire migratoire, par sa "migrance" entre le milieu de départ (supposé rural et traditionnel) et celui d'arrivée (nécessairement urbain et moderne). Tantôt le passé explique le présent et l'accent est mis sur l'exil, sur la projection dans un monde nouveau qui expliquerait l'apathie politique et sociale, une mentalité rurale, héritée du passé. Il importe alors de situer l'immigré par rapport à son milieu d'origine, à son aire culturelle pour comprendre son immobilisme ou son mode de socialisation. La variable nationale ou régionale devient un critère explicatif déterminant des comportements. Le migrant demeure celui qui vient de quelque part, quels que soient la durée de son séjour en France, son attachement ou son détachement à l'égard de son milieu de départ et son appartenance effective à la société française. On insiste sur le maintien des liens avec le pays d'origine, dans la perspective du retour.

Tantôt l'avenir explique le présent : l'accent est mis sur le déracinement, sur le caractère temporaire du séjour des migrants "oiseaux de passage" (3), à rotation rapide et effectuant des mouvements pendulaires entre la France et le pays. Le migrant est défini par son projet et la question de l'identité est souvent au coeur de cette approche projective (4).

2) L'étranger :

Il s'agit de l'une des variantes du discours où le présent explique le présent. L'immigré (celui qui a quitté son pays pour s'établir volontairement, de façon temporaire ou permanente dans un autre aux fins d'emploi) est ici défini surtout comme le non national, le non membre de l'Etat-Nation. Ce qui devient déterminant, c'est le critère juridique négatif de la non citoyenneté française. D'un côté, l'immigré est décrit comme victime de l'infra-droit, avec une précarité de statut accrue par des pratiques administratives abusives (5). De l'autre (mais il s'agit d'un discours plus tardif) on suspecte la nature et la qualité de son allégeance à l'Etat d'accueil (cf. le débat sur le projet de réforme du code de la nationalité). Mais l'étranger est aussi politiquement le traître en puissance, l'agent de l'étranger, la cinquième colonne. Cette image conduit à l'enfermer

dans l'obligation de réserve politique, à lui refuser le droit de vote local et à rester circonspect à l'égard de toute forme de citoyenneté participative qui serait dissociée de la nationalité (6).

3) L'O.S. :

Là encore, le présent explique le présent. L'immigré (auquel est souvent accolé le vocable de "travailleur") est caractérisé par sa situation économique infériorisée. Il appartient alors à une couche inférieure de la classe ouvrière. Ainsi, dans le contexte des années 1970, les travailleurs immigrés constituent une catégorie sociale en tant que telle, modulée par un travail parcellaire et répétitif (7).

4) L'exclu :

Là encore, le présent explique le présent. Mais l'exclu cumule les inégalités, les discriminations et ses comportements dépendent de la situation marginale qu'il occupe (8). Cette analyse a parfois servi d'inspiration à toute une littérature liée au travail social ou au militantisme des luttes "sauvages" de la décennie 1970 (8).

5) L'homme en instance de choix :

Ici, l'avenir explique le présent. On insiste sur le fait que les immigrés parcourent une trajectoire organisée autour d'un projet avant et après le processus migratoire. Ainsi, les comportements présents peuvent être assimilés à un passage entre deux états. L'immigré resterait avant tout un rural aspirant à devenir petit bourgeois à l'issue d'un stage de prolétaire. Sa situation présente n'est qu'une parenthèse : c'est grâce à cette illusion du retour en vue duquel il sacrifie tout que le migrant temporaire pourra s'installer durablement dans la précarité, la "mal vie". Une telle représentation a occulté à la fin des années 1970 l'installation durable et définitive des immigrés en France (9).

Aujourd'hui, la plupart des caractéristiques qui définissaient l'immigré des années de croissance sont en voie de régression dans la réalité économique et sociale. Qu'il s'agisse du migrant, de l'étranger, de l'O.S., de l'homme en instance de choix, le chômage, les acquisitions de la nationalité française, la fermeture des frontières, l'altération de la référence au pays d'origine, la désindustrialisation, l'installation des familles ont rendu caducs les stéréotypes. Mais ces images de l'immigration, en termes de conservatoire à défendre ou de nuisance à réduire, actuellement en partie contredites par le réel, continuent à alimenter un imaginaire qui se nourrit de représentations partiellement empruntées au passé.

II - NOUVELLES FIGURES ISSUES DE L'IMMIGRATION ET NOUVELLES CATEGORISATIONS :

Si l'image de l'immigré concentre encore dans les esprits les attributs qui le définissaient il y a vingt ans, la réalité est autre. On assiste à une diversification des populations concernées, de "nouveaux immigrants" (10) venus directement du pays d'origine se profilent, des jeunes issus de l'immigration cherchent à accéder à la classe moyenne et à casser l'image misérabiliste de l'"immigré". D'autres revendiquent le droit à l'indifférence ou au contraire s'inscrivent dans une démarche collective et identitaire fondée sur l'ethnicité ou sur l'Islam.

Parmi toutes ces nouvelles figures, c'est l'homme-frontière, capable de communiquer entre les différents groupes, qui définit le mieux les mutations accomplies.

A - Représentations négatives :

1) Le clandestin :

"Figure sociale à géométrie variable", entre l'économie et la politique selon les périodes, le clandestin cumule plusieurs représentations négatives souvent antithétiques avec sa fonction économique car il répond à

une demande structurelle de main-d'oeuvre et cherche souvent l'invisibilité sociale et politique. L'opinion voit volontiers en lui le faux demandeur d'asile et les pouvoirs publics l'obstacle à l'intégration des immigrés déjà installés (11). Jadis qualifié de travailleur en situation irrégulière (et souvent régularisé par la suite) dans les années de croissance, le clandestin remplissait une fonction économique souvent légitimée en haut lieu. L'image délictueuse du clandestin bouc-émissaire va s'installer progressivement après la suspension des flux migratoires de main-d'oeuvre en 1974. Durant les années 1980, la chasse aux clandestins sert de justification au durcissement des politiques migratoires plutôt qu'à une recherche d'adéquation au réel (12).

2) Le musulman :

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'émergence du musulman sur la scène politique et dans l'imaginaire français récent. Des facteurs internationaux : l'Iran, le terrorisme en France en 1986, l'affaire Rushdie, la montée du FIS en Algérie, la guerre du Golfe ; des facteurs internes : les conflits de l'automobile en 1982-1983, la demande d'Islam dans les banlieues et dans les usines (13), l'affaire du foulard. L'opinion semble découvrir progressivement que les immigrés ont une religion et que cette religion est l'Islam, et l'identification de l'immigré au musulman est relativement récente : ni le nationalisme algérien de l'Etoile nord-africaine, ni l'Islam privé, voire honteux des ouvriers immigrés des années de croissance, ni même la demande de reconnaissance de l'Islam dans les foyers lors du long conflit de la SONACOTRA (1976-1980), n'ont laissé une image tenace de l'Islam immigré.

Aujourd'hui, l'Islam est perçu comme une identité collective, à vocation volontiers politique, faisant oeuvre de prosélytisme et téléguidé de l'étranger, alors qu'il est plutôt tranquille, traditionnel, âgé et O.S., essentiellement lié à l'installation durable et au vieillissement en France de l'immigration, ainsi qu'à la crise du syndicalisme. Les comportements collectifs et identitaires des jeunes d'origine maghrébine, souvent plus déclaratoires qu'effectifs (14), sont interprétés à la lettre comme une menace à l'identité française plutôt que comme une recherche de reconnaissance et de repères valorisants à leurs yeux.

3) L'exclu :

Défini par son extériorité par rapport à une société de masse qui comporterait des marges d'exclusion, l'exclu a fait une irruption socio-politique assez récente dans le discours politique officiel et médiatique et son évocation accompagne souvent le discours sur la disparition des structures d'encadrement de la classe ouvrière. Les explosions de violence des banlieues urbaines ont remis à l'ordre du jour dans les années 1990 la figure sociale de l'exclu, présent dans certains travaux sur l'immigration des années 1970, mais éclipsée dans les années 1980 par le clandestin et le musulman. L'accent est mis sur l'exclusion des jeunes : chômage, drogue, bandes, vide associatif des périphéries urbaines, alors que d'autres formes d'exclusion, comme celle des immigrés âgés sont peu perçues. L'image est celle d'"une vraie base" avec des clans, rejetant la culture ouvrière, coupée de la classe moyenne et politiquement aliénée par rapport au discours politique partisan (15).

B - Représentations positives :

A côté des représentations négatives, d'autres images se profilent, parfois tout aussi approximatives d'une réalité quelque peu médiatisée : celle des hommes-frontière, des intermédiaires culturels nés dans le mouvement associatif de la décennie 1980.

1) Les intermédiaires culturels :

Beaucoup d'entre eux doivent leur nouveau statut à la médiatisation de leur rôle et au localisme de l'enracinement associatif de la décennie 1980. Certains d'entre eux se sont professionnalisés dans le mouvement associatif, ont acquis un certain savoir-faire médiatique et ont fait l'expérience du clientélisme politique. Mais ces nouveaux acteurs sont loin de représenter l'ensemble des jeunes issus de l'immigration, plus âgés que ceux qu'ils veulent représenter, certains sont très marqués par la crise du militantisme et par le ressentiment qui oppose les "stars de banlieue" qui font le travail sur le terrain aux leaders de grandes associations fortement médiatisées au niveau national. Mais leur trajectoire, qui mêle le sens du message politique et l'utilisation de réseaux traditionnels, est parfois éphémère (16).

Beaucoup d'entre eux jouent sur leur double appartenance dans l'interface méditerranéen et sur un bricolage des codes d'identification en réponse à des situations, cherchant à se poser en partenaires entre le Maghreb et l'Europe (17).

2) Les "nouveaux immigrés" :

A la différence des précédents, ceux-là n'ont que des relations lointaines (et qu'ils souhaitent généralement conserver comme telles) avec l'immigration. Ils appartiennent aux nouveaux flux du Maghreb et de l'effondrement des perspectives professionnelles de diplômés issus des classes moyennes qui cherchent aussi à fuir le contrôle social. La filière des maîtres-auxiliaires en mathématiques est la plus connue, mais d'autres stratégies consistent aussi à contourner la demande de statut de réfugié (professeurs associés de l'enseignement supérieur, postes dans des organisations internationales, chercheur invité...) et à échapper à diverses formes d'enfermement (18). Les nouveaux flux de l'Est comptent aussi cette immigration intellectuelle, peu nombreuse quantitativement par rapport à d'autres formes de nouvelle migration (saisonniers, de passage), mais qui cherche parfois une double insertion positive, ici et là-bas.

On constate aujourd'hui que ni le terme d'étranger ni le terme d'immigré ne sont adaptés à la prise en compte d'une réalité juridique, économique, sociale et culturelle qui évolue, mais les représentations collectives et les imaginaires tardent souvent à prendre la mesure des évolutions. Les stéréotypes ont la vie dure et pèsent beaucoup sur le regard des Français sur l'intégration, de même que l'amalgame entre quelques figures négatives contribue à légitimer des politiques d'opinions. Si les efforts d'invisibilisation sociale autour d'autres découpages ne sont pas non plus entièrement satisfaisants, la figure de l'éternel et introuvable immigré-étranger mérite aussi beaucoup de nuances et de précautions dans son utilisation.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) cf. Catherine WIHTOL de WENDEN, "l'immigration maghrébine dans l'imaginaire politique français", in Bruno ETIENNE, l'Islam en France, Ed. du CNRS, 1991, pp. 127-137. Sur les représentations des immigrés et de l'immigration dans l'opinion publique, voir aussi : Simone BONNAFOUS L'immigration prise aux mots, Paris, Ed. Kimé, 1991.
- (2) cf. Catherine WIHTOL de WENDEN, Les immigrés et la politique, Paris, Presses de la FNSP, 1988. Voir aussi, du même auteur, Citoyenneté, Nationalité et Immigration, Paris, Arcantère, 1987, pp. 146-158.
- (3) cf. Michael PIORE, Birds of passage, 1977.
- (4) cf. Catherine VALABREGUE, L'homme déraciné, Paris, 1973 ; voir aussi : Mirjana MOROKVASIC, "Des migrants temporaires: les Yougoslaves" Sociologie du travail, juillet-sept. 1972.
- (5) cf. Danièle LOCHAK, "Observations sur un infra-droit" Droit social, mai 1976, pp. 43-49.
- (6) cf. Catherine WIHTOL de WENDEN, "Le discours politique sur le droit de cité des immigrés" Emigrazioni europea e popolo brasiliano, Rome, Centro Studi Emigrazione, 1987, pp. 65-76.
- (7) cf. Politique aujourd'hui, "Immigrés, étrangers ou travailleurs", mars-avril 1975 ; Françoise PINOT, Les travailleurs immigrés dans la lutte des classes, Paris, CERF, 1973 ; Maryse TRIPIER, "Les travailleurs immigrés" Sociologie du Travail, juillet-sept. 1972 ; Daniel MOTHE Les O.S., Paris, Cerf, 1974 ; Manuel CASTELLS, "Travailleurs immigrés et luttes des classes", Politique aujourd'hui, mars-avril 1975.
- (8) cf. Jean-Loup DARIEL, La traite des pauvres, Paris, Fayard, 1975.
- (9) cf. Daniel KARLIN, Tony LAINE, La mal vie, Paris, 1977.

- (10) cf. Mustapha BELBAH, Les nouveaux immigrés : le cas nantais. Mémoire de DEA, IEP Paris, 1990.
- (11) cf. Claude-Valentin MARIE, "Entre économie et politique, le clandestin, une figure sociale à géométrie variable, Pouvoirs, N° 47, 1988.
- (12) cf. Catherine WIHTOL de WENDEN, "réfugié politique : une notion en crise ?" Esprit, mai 1990.
- (13) cf. Gilles KEPEL, Les banlieues de l'Islam, Paris, Seuil, 1977. Voir aussi : René MOURIAUX, Catherine WIHTOL de WENDEN, "Syndicalisme français et Islam" in Les musulmans dans la société française (sous la dir. de Rémy LEVEAU et Gilles KEPEL), Paris, Presses de la FNSP, 1988.
- (14) cf. Rémy LEVEAU, Catherine WIHTOL de WENDEN, "Modes d'insertion des populations de culture musulmane dans le système politique français". Contrat de recherche MIRE/FNSP, 1990.
- (15) cf. Fatiha DAZI, Catherine POLAC, "Chroniques de la vraie base". La constitution et les transformations du réseau associatif "immigré" à Nanterre, Politix N° 12, 1990.
- (16) cf. Catherine WIHTOL de WENDEN, "Naissance d'une bourgeoisie", Migrations Société, mars-avril 1990.
- (17) cf. Thierry FABRE, "Les intermédiaires culturels", Migrations Société, oct.-déc. ; 1989.
- (18) cf. Mustapha BELBAH, op. cit. Voir aussi : Rémy LEVEAU, Les réfugiés en France et en Europe, Colloque OFPRA, Paris 11-13 juin 1992. "Pourquoi n'y a-t-il pas de demande d'asile en provenance des pays du Maghreb ?"

INTERVENTION DE

**MADAME MICHELLE GUILLO
(UNIVERSITE PARIS I) :**

**"IMMIGRATION ET EVOLUTION DE"
LA POPULATION FRANCILIENNE"**

absorbe l'essentiel de cette croissance : pour 100 habitants en 1861 elle en compte 260 en 1954; pendant la même période, la population de la province, c'est-à-dire du reste de la France, reste stable : son indice passe de 100 à 102.

La croissance des effectifs parisiens avant la Seconde Guerre Mondiale s'explique presque exclusivement par un solde migratoire excédentaire, le rôle du solde naturel restant marginal. Entre 1876 et 1936², les migrations rendent compte de plus des neuf dixièmes de la croissance de la population régionale.

Les immigrants attirés par Paris pendant ces périodes sont essentiellement des provinciaux; c'est ce prélèvement de la région capitale sur le reste de la France qui se traduit statistiquement par la stabilité numérique de la population "provinciale"³.

L'immigration externe, celle venant des pays étrangers ou de l'Empire colonial ne joue dans cette croissance qu'un rôle secondaire au début du XIX^{ème} siècle. Les flux sont proportionnellement plus importants vers la région que vers le reste de la France, mais apparaissent réduits par rapport aux arrivées massives de provinciaux.

Le rôle de l'immigration externe ne devient significatif qu'après la Première Guerre Mondiale. En 1918, l'appel à l'immigration étrangère apparaît alors au niveau national comme une nécessité pour compenser les pertes de la guerre; en fait les besoins en main d'oeuvre sont d'autant plus importants que ces pertes sont venues aggraver un vieillissement qu'entraînait déjà la chute précoce de la fécondité. Dans la région parisienne, l'immigration étrangère et coloniale vient renforcer l'immigration provinciale, qui reste la plus importante. Pour 1921-1936, M. GARDEN et H. LE BRAS⁴ proposent un bilan pour la région : le solde migratoire Paris/province (+840 000 personnes) représente 76 % de la croissance, le solde migratoire externe (+220 000) 20 %, le mouvement naturel à peine 4 %.

2. Pour chaque période intercensitaire entre 1876 et 1982, la reconstitution des soldes naturels et migratoires a été publiée par G. DESPLANQUES. Voir "La population francilienne", in *Données Sociales Ile-de-France 1989*, INSEE, Direction régionale de Paris, Paris 1989, p. 9.

3. Ne nous intéressant ici qu'à la région parisienne, nous présentons une vision bien dichotomique de la France : en réalité il y a redistribution spatiale d'une population à faible dynamisme démographique; cette redistribution se fait à l'avantage des agglomérations industrielles du Nord et de l'Est dont Paris fait partie.

4. Dans "La population française entre les deux guerres", in DUPAQUIER (J.) dir., *Histoire de la population de la France*, Paris, P. U. F., 1983, tome 4, pp. 83-141.

1.2. Depuis 1954, l'excédent naturel et l'immigration externe compensent l'inversion des soldes Paris-province

Le rythme rapide de la croissance de la population française depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale contraste avec la stagnation de l'avant-guerre. De 1946 à 1990 la France passe de 39,8 à 56,6 millions d'habitants; elle gagne près de 17 millions de personnes (+ 42 %).

Pour la même période, la croissance de la population de l'Ile-de-France est encore plus vive : passant de 6,6 à 10,6 millions d'habitants, la région gagne 4 millions de personnes (+ 61 %). Le poids démographique de la région continue sa progression rapide jusqu'au début des années soixante : les Franciliens représentent 16,3 % des habitants du pays en 1946 et 18,2 % en 1962. Mais depuis cette date, il tend à se stabiliser à un niveau inférieur à 19 %.

En Ile-de-France comme dans le reste du pays la reprise de la fécondité d'après-guerre se traduit par un accroissement des soldes naturels. Partout ce changement dans les comportements entraîne un rajeunissement de la population. Mais ce rajeunissement est renforcé en Ile-de-France par les caractéristiques démographiques des flux migratoires : beaucoup des entrants sont de jeunes adultes alors que l'âge des sortants est plus élevé. Aussi, malgré une fécondité un peu inférieure à la moyenne nationale, la population francilienne garde un solde naturel plus élevé que l'ensemble du pays tout au long de la période. En 1982-90, le taux annuel régional est de 0,77 % (France entière 0,41). De recensement en recensement, depuis la fin de la guerre, le seul mouvement naturel ajoute 500 à 600 000 personnes à la population régionale. Il est devenu la principale composante de sa croissance.

Dans le dynamisme démographique de l'ensemble de la France pendant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les migrations jouent aussi un rôle important. De 1954 à 1975 l'excédent des échanges entre la France métropolitaine et le reste du monde représente un gain de 3,5 millions de personnes. Les taux annuels moyens d'accroissement dus au solde migratoire dépassent 0,40 % de 1954 à 1968 et sont encore de 0,24 % de 1968 à 1975. Pendant toute cette période, les migrations contribuent pour plus d'un tiers à la croissance de la population du pays. Par contre les deux dernières périodes intercensitaires, de 1975 à 1990, sont caractérisées par la réduction des excédents migratoires. Le taux annuel moyen d'accroissement dû au solde migratoire descend jusqu'à 0,07 % en 1975-82, pour remonter légèrement (0,10 %) en 1990. Son rôle dans la croissance de la population française a donc franchement diminué : il représente à peine le cinquième de l'ensemble des gains de population.

En Ile-de-France les taux d'accroissement migratoire diminuent aussi tout au long de la période, au point d'être devenus négatifs depuis 1975. Mais l'analyse de ces résultats est plus complexe pour une fraction de l'espace français que pour le pays tout entier : en effet le solde migratoire comprend à la fois le solde des échanges de cette région avec le reste du territoire métropolitain (*solde migratoire interne*) et celui de ses échanges avec les DOM-TOM et l'étranger, regroupés par l'INSEE (*solde migratoire externe*). Il est évalué que de manière indirecte entre deux recensements, ce qui a l'inconvénient de renvoyer au solde migratoire externe l'ensemble des approximations qui découlent des différences de qualité de la collecte lors des opérations de recensement. En particulier, toute amélioration de ces opérations amène à sur-évaluer le solde migratoire externe.

Malgré ces problèmes, le tableau ci-dessous met en valeur les changements qui ont affecté la dynamique de la population de l'Ile-de-France.

Tableau 1

LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION
ILE-DE-FRANCE 1954-1990

	Variation des effectifs		Variation du solde naturel		Variation du solde migrat.		Dont var. du s.mig.interne		Dont var. du s.mig.externe	
	Abs.	Tx	Abs.	Tx	Abs.	Tx	Abs.	Tx	Abs.	Tx
1954-1962	+1144	+1,77	+ 434	+0,73	+710	+1,04	+335	+0,49	+375	+0,55
1962-1968	+765	+1,48	+ 402	+0,78	+363	+0,70	+38	+0,07	+325	+0,63
1968-1975	+638	+0,95	+523	+0,79	+115	+0,16	-167	-0,23	+282	+0,39
1975-1982	+195	+0,28	+473	+0,67	-273	-0,39	-443	-0,63	+170	+0,24
1982-1990*	+587	+0,71	+636	+0,77	-49	-0,07	-318	-0,45	+269	+0,38

Abs : variation absolue pour la période intercensitaire, en milliers de personnes.

Tx : taux d'accroissement annuel moyen.

Source : INSEE, Recensements et état-civil.

* Résultats provisoires pour les composantes du solde migratoire (sondage au vingtième).

Jusqu'en 1962, la structure des soldes migratoires régionaux reste assez comparable à celle de l'avant-guerre : échanges largement bénéficiaires avec la province et l'espace "hors métropole". Cette situation déjà ancienne et le fort accroissement naturel, qui est nouveau, se combinent pour permettre à la région des gains de population exceptionnels : plus d'un million d'habitants supplémentaires entre 1954 et 1962.

Mais la situation change après cette date. Pour la première fois depuis le début du XIX^{ème} siècle, le bilan des échanges Paris-

province est équilibré en 1962-68 puis devient négatif entre 1968 et 1990. C'est la fin du prélèvement démographique de Paris sur la province qui explique la stabilisation du poids de la région dans l'ensemble de la population du pays.

Cela ne signifie pas la fin de la migration de provinciaux vers la région parisienne. Ainsi en 1975-82, période intercensitaire pour laquelle le solde est le plus profondément négatif, plus de 700 000 provinciaux viennent s'y installer; il y a donc dans la population régionale un grand nombre d'immigrants provinciaux récemment arrivés. Mais en même temps près de 1 200 000 Franciliens, dont beaucoup sont nés en dehors de la région quittent l'Ile-de-France pour partir en province. En 1982-90, le déficit francilien s'atténue un peu, mais reste important. Contrairement à ce qui s'était passé du début du Premier Empire à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, ce n'est plus l'immigration interne qui permet la croissance de la population de l'Ile-de-France. C'est aux échanges avec les DOM-TOM et l'étranger que l'Ile-de-France doit son solde migratoire encore positif en 1962-68; les mêmes échanges atténuent le caractère négatif de ce bilan entre 1968 et 1990.

Ainsi, le solde migratoire externe, même amenuisé, continue à jouer dans la dynamique démographique de l'Ile-de-France un rôle beaucoup plus important qu'au niveau national.

La région absorbait entre 1954 et 1968 le quart des excédents migratoires, alors très importants, de la France. Cette proportion était plus élevée que le poids démographique de la région (18 %); la région parisienne était déjà un pôle important de l'immigration externe vers la France. Mais depuis, à mesure que les flux se sont amenuisés, la part des excédents migratoires absorbée par la région s'est fortement renforcée pour atteindre son maximum en 1975-82 et n'a que peu diminué 1982-90. Dans un pays qui, comme toute l'Europe, se ferme aux échanges extérieurs, l'Ile-de-France est encore plus qu'auparavant le pôle migratoire du pays.

Aussi l'immigration externe, qui ne provoque aujourd'hui qu'une faible croissance de la population provinciale, reste-t-elle un facteur fondamental dans la dynamique démographique francilienne; elle explique plus des trois quarts de sa variation en 1975-82, plus de la moitié encore en 1982-90.

Des citoyens français participent à cette immigration externe, qu'ils soient nés en dehors de la France métropolitaine ou qu'ils y aient séjourné lors du recensement précédent. La région occupe une place importante dans la redistribution des *expatriés* : étudiants, fonctionnaires, coopérants, cadres d'entreprises; cette place est liée au niveau élevé de qualification de sa main d'oeuvre, mais aussi au poids exceptionnel des catégories salariées aisées dans sa structure sociale. Mais cette catégorie d'entrants est numériquement

marginale si on la compare aux deux principaux groupes d'immigrants externes de nationalité française venus s'installer dans la région depuis la fin de la guerre : d'une part les rapatriés, d'autre part les Français des DOM-TOM. Les premiers se sont repliés sur la métropole lors de la décolonisation, pendant les deux premières décennies qui ont suivi la guerre; la région parisienne a été moins attractive pour eux que les régions méridionales. Les seconds, venant très majoritairement des Antilles et de la Réunion, sont arrivés plus récemment, surtout depuis les années soixante-dix. Venant en métropole pour y travailler, ils ont subi l'attraction du marché de travail parisien : les deux tiers d'entre eux vivent en Ile-de-France. Mais c'est l'immigration étrangère qui constitue l'essentiel des flux externes reçus par la région tout au long des quarante dernières années, à l'exception de la courte période de la fin de la guerre d'Algérie.

1.3. Ile-de-France : une population formée majoritairement d'immigrants

Le rôle de l'immigration dans la croissance de la population parisienne a été tel que depuis le début du XIX^{ème} siècle les "indigènes" au sens propre, les personnes nées dans l'espace urbanisé, lorsqu'ils atteignent leur proportion maximum, ne dépassent guère la moitié de la population.

La première évaluation du faible enracinement de la population parisienne a été réalisée par Louis-Adolphe BERTILLON à partir du lieu de naissance des personnes décédées en 1833¹ dans la capitale. Sur cent personnes, 50 seulement étaient nées à Paris, 2 dans le département de la Seine, 41 "dans les départements" (y compris ceux de la région, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne), 4 à l'étranger; enfin le lieu de naissance de 3 décédés sur 100 était inconnu.

A partir de 1861, les données issues des recensements permettent de préciser l'évolution. Entre 1861 et 1936, M. CROZE² choisit le cadre du département de la Seine pour mener son analyse, afin de prendre en compte l'extension urbaine. Tout au long de la période les personnes nées dans le département, sont minoritaires; elles représentent selon les recensements 35 à 40 % de l'ensemble des habitants. Ce sont les provinciaux, ou plus exactement les personnes nées "dans les départements" y compris la Seine-et-Oise, qui forment le groupe le plus important. Leur part dépasse 50 % de l'ensemble de 1861 à 1921; elle est encore

5. D'après L. CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au 19^{ème} siècle*, INED, Paris, PUF, 1950, Travaux et Documents n° 10.

6. CROZE (M.), "L'origine des Parisiens", in *Paris 1960*, Ouvrage collectif édité à l'occasion du centenaire de la Société Statistique de Paris. Paris, Imprimerie municipale, 1961. Ouvrage cité par POURCHER (G.), *Le peuplement de Paris*, INED Paris, PUF, 1950, Travaux et Documents n° 43, 1964, p. 21.

supérieure à 47 % en 1936. Enfin la part des habitants de la Seine nés en dehors de la France métropolitaine augmente aussi : ils représentent déjà 5 % de l'ensemble de la population en 1861, et leur part s'accroît ensuite pour rester un peu inférieure à 10 % jusqu'aux lendemains de la guerre. Elle dépassera les 13 % en 1926 et gardera ce niveau en 1931.

Depuis 1962, on peut observer ce faible enracinement pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Les évolutions constatées sont le résultat des mouvements migratoires présentés plus haut. La structure de la population évolue lentement (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2

LIEU DE NAISSANCE DES HABITANTS DE L'ILE-DE-FRANCE
1962-1990

Lieu de naissance	1962	1968	1975	1982	1990
Ile-de-France	51,9	52,1	51,7	52,8	54,3
Province	35,9	33,2	31,2	28,4	26,3
Hors France Métro.	12,2	14,7	17,1	18,8	19,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE Recensements. En 1962, sondage au 1/20, en 1968, 1982 et 1990, sondage au 1/4, en 1975, sondage au 1/5.

En effet, la majorité des habitants de la région en 1990 est née avant l'inversion des soldes Paris-province. De plus, une partie des jeunes nés en Ile-de-France sont repartis en province avec leurs parents. Aussi, malgré le rôle de plus en plus important de l'accroissement naturel, les immigrants continuent à représenter près de la moitié de la population régionale. Parmi eux, la lente montée de la proportion de personnes nées à l'étranger témoigne de l'importance de l'immigration externe dans la constitution de la population parisienne.

1.4. Immigrants provinciaux et immigrants étrangers

Avoir en mémoire le rôle passé et présent de l'immigration provinciale vers la capitale apporte un double éclairage à l'analyse de la population étrangère. D'une part il permet d'attribuer à la situation de migrant certaines caractéristiques que l'on voit aujourd'hui comme liées à celle d'étranger; d'autre part il aide à comprendre les formes d'insertion de populations arrivant aujourd'hui dans une agglomération dont l'espace de résidence et le marché du travail ont été modelés par l'apport permanent de migrants pendant près de deux siècles.

L'historien Gérard NOIRIEL⁷, relisant l'autobiographie de Martin NADAUD⁸ note que "les points communs entre la situation de l'émigré algérien du milieu du XX^e siècle et celle du maçon de la Creuse cent ans plus tôt sautent aux yeux". Il cite "l'adaptation des rythmes de migration aux nécessités de la vie rurale, l'établissement de filières de recrutement, la présence de "colonies" d'Auvergnats dans certains quartiers de Paris... et même la xénophobie et le mépris parisien". Il s'agit dans les deux cas de la migration de ruraux passant d'une migration saisonnière vers Paris à une migration durable.

Mais ces ressemblances peuvent être généralisées. On peut identifier chez les provinciaux de Paris d'autres comportements qui sont attribués aujourd'hui exclusivement aux étrangers, mais qui apparaissent en fait liés à la migration. C'est le cas de la constitution de réseaux fondés sur une identité d'origine, et dont le fonctionnement entraîne des "spécialisations" professionnelles et des regroupements dans l'espace résidentiel. Tous les nouveaux arrivants ont en commun la nécessité de trouver simultanément un emploi, un logement, un cercle de relations, donc une forme d'intégration à la société urbaine que les Parisiens d'origine (de plus ou moins longue date) ont pu construire par étapes. S'ils n'appartiennent pas à la frange pionnière de leur groupe, ces nouveaux arrivants peuvent compter pour les aider dans cette étape sur leurs "pays", les originaires de leur région, de leur village. Les provinciaux de la génération 1907, cités dans l'enquête menée par l'équipe de Françoise CRIBIER⁹, ont témoigné de l'importance de ces réseaux : lors de leur arrivée dans la capitale, quatre d'entre eux sur cinq avaient des parents ou des connaissances venant de leur "pays". Certains ont trouvé auprès de ces migrants qui les avaient précédés un hébergement provisoire ou une assistance dans la recherche d'un logement. Le rôle de ces réseaux a été particulièrement important dans le domaine de l'emploi : près de six arrivants sur dix ont trouvé leur premier travail grâce à eux. Enfin, ce milieu familial a "rassuré beaucoup de jeunes inquiets à leur premier contact avec la ville et leur a permis de "s'habituer" plus facilement".

Le rôle dans l'accès au logement s'est traduit par la constitution d'espace de regroupement des originaires de telle ou telle région. Le rôle de ces réseaux qui ont fonctionné plus d'un siècle est encore lisible dans l'espace parisien d'aujourd'hui. Définissant les provinciaux par leur lieu de naissance, Marie-

7. Voir NOIRIEL (G.), *Le creuset français, Histoire de l'immigration, XIX^e et XX^e siècles*, Seuil, 1988, p. 149.

8. NADAUD (M.), *Léonard, maçon de la Creuse*, Paris, Maspéro, 1976. La première édition de ces mémoires date de 1895.

9. CRIBIER (F.) et RHEIN (C.), "Migrations et structures sociales. Une génération de provinciaux venus à Paris entre les deux guerres." *Ethnologie Française*, X, 1980, p. 142.

Hélène COURTOIS¹⁰ observe ces regroupements en 1982 : elle retrouve les Bretons dans le 15^{ème} arrondissement de Paris ainsi que dans le seul quartier du 14^{ème} ayant gardé un caractère populaire, celui de Plaisance. Les Picards et les Nordistes restent surreprésentés dans le Nord-Est parisien.

Le maintien des relations avec les lieux d'origine rapproche aussi les migrants provinciaux et étrangers. Il est marqué par des séjours, des investissements immobiliers, parfois des retours en cours de vie active ou lors de la retraite.

L'importance de l'immigration provinciale a d'autre part contribué à l'originalité de l'économie parisienne. L'organisation du marché de l'emploi s'est mise en place à partir de l'apport permanent de main d'oeuvre nouvellement arrivée de province, peu qualifiée et peu exigeante. Dès l'Ancien Régime, les domestiques sont fréquemment des migrants, ce type d'emploi ayant été *"un moyen important et simple pour les provinciales de modeste condition de tenter l'expérience parisienne à moindres frais"*¹¹. La main d'oeuvre des grands chantiers exigés par la croissance parisienne, des percées haussmanniennes à la construction du métro, est en grande partie d'origine provinciale. Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, la mise en place des industries de l'habillement dans le quartier parisien du Sentier s'appuie sur une main d'oeuvre féminine récemment arrivée de province et travaillant à domicile, *"en chambre"*¹². Entre les deux guerres, c'est aussi l'apport migratoire qui va permettre le développement de la grande industrie parisienne. Dans chacune de ces activités, les étrangers prendront peu à peu, et quelques fois très précocement, le relais des provinciaux.

Il en est de même dans le domaine de l'espace résidentiel. Tout au long de ces deux siècles de croissance de la population parisienne *"l'insuffisance constante de l'offre de logements face à la demande conduit à ce que, aussi insalubre soit-il, n'importe quel taudis trouve preneur"*¹³. Derniers arrivants, les migrants sont particulièrement défavorisés dans ce domaine; ils *"s'entassent dans les locaux étroits, mal aérés, malsains et chers*

10. COURTOIS (M.-H.), "Paris, un habitant sur trois est né en province" et "Ile-de-France, trois millions de provinciaux", Regards sur l'Ile-de-France, INSEE, n° 1, avril 1988, pp. 57-71.

11. Voir CHATELAIN (A.) "Migrations et domesticité féminine urbaine en France, XVIII^{ème} siècle-XX^{ème} siècle", *Revue d'histoire économique et sociale*, vol 47, 1969, n° 4, pp. 506-528.

12. Voir MONTAGNE-VILLETTE (S.), *Le Sentier, un espace ambigu*, Paris, Masson, coll. Recherches en Géographie, 1990, 140 pages.

13. FLAMAND (J.-P.), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, Editions La Découverte/Textes à l'appui, 1989, p. 59.

pour ce qu'ils sont"¹⁴. Ils s'installent dans les espaces urbains les plus dégradés. Il s'agit là d'une étape plus ou moins longue dans l'itinéraire résidentiel. Y. LEQUIN¹⁵, après avoir décrit les taudis et l'aggravation de la situation du logement à la fin du XIX^e siècle, insiste sur les "difficultés accrues de l'entrée en ville qui n'est qu'un moment" dans la vie des individus. "La persistance de ces maux sur le long terme traduit simplement le renouvellement permanent des vagues qui y sont confrontées."

A Paris comme en banlieue, les quartiers centraux ont joué ce rôle d'accueil, du moins tant que les opérations d'urbanisme ne les ont pas transformés. Il en est de même des quartiers ouvriers qui se sont développés autour des ateliers et des usines, dans les arrondissements périphériques du Nord-Est parisien comme en proche banlieue. En les occupant, donc en les rentabilisant lorsque les autochtones, mieux installés, les abandonnaient, les immigrants provinciaux ont contribué à la conservation de ces immeubles. Ils les ont aussi transformés : segmentation des grands logements d'anciens quartiers aisés comme dans le Marais, aménagement de garnis ou d'hôtels meublés.

Ici encore, les immigrants étrangers ont pris peu à peu le relais des provinciaux. A la Goutte d'Or Maghrébins et Africains ont remplacé les Français du Nord, à Saint-Denis plusieurs vagues migratoires étrangères ont succédé aux Bretons. Les façades de beaucoup des hôtels meublés Nord-Africains qui sont en train de disparaître actuellement portent des noms rappelant l'origine provinciale de leurs anciens habitants : Hôtel du Puy-de-Dôme, du Jura, du Cantal, de Savoie, du Dauphiné.

Les migrants provinciaux ont aussi très largement participé à la construction des lotissements pavillonnaires de l'entre-deux guerres, en particulier aux plus populaires d'entre eux, ceux dans lesquels la qualité du bâti était la plus médiocre (construction par étapes, importance de l'auto-construction). Dans une partie de ces lotissements beaucoup de maisons ont été occupées ensuite par des immigrés étrangers.

On pourrait reprendre le même type d'observations en analysant le commerce de proximité. Ainsi à la tête de bien des épiceries de quartier, des Arabes ou des Asiatiques remplacent aujourd'hui les épicières bretonnes ou corréziennes du début des années cinquante.

14. BASTIE (J.), *La croissance de la banlieue parisienne*, Paris, PUF, 1964, p. 233.

15. LEQUIN (Y.) "Les citadins et leur vie quotidienne", in "La ville à l'âge industriel", tome IV de *Histoire de la France urbaine*, DUBY (G.) dir., Paris, Seuil, 1983, p. 355.

2. IMMIGRATION ETRANGERE : UNE POLARISATION PARISIENNE PRECOCE QUI SE RENFORCE AUJOURD'HUI

2.1. 1860-1990 : trois cycles migratoires.

L'existence de statistiques censitaires régulières depuis 1861 permet d'analyser les variations de la présence étrangère sur plus d'un siècle. De plus, parce que des données comparables entre elles existent pour chaque département, elles permettent, avec plus de précision que pendant les périodes précédentes, de comparer la situation parisienne à celle du reste du pays. Cette analyse ne peut être qu'approximative; en règle générale, la source utilisée sous-évalue la population étrangère, et cette sous-évaluation est particulièrement prononcée dans les grandes villes comme Paris. Surtout, trop de dissemblances existent entre les recensements sur une période aussi longue¹⁶.

Telles quelles, les courbes construites à partir de ces séries (*fig. 1*) permettent de distinguer trois cycles. Entre 1851 et 1990, la proportion d'étrangers dans la population française a par trois fois connu une séquence d'accroissement suivie d'une période de repli; cette proportion atteint 3 % en 1886 pour redescendre à 2,7 à la veille de la première guerre mondiale, monte jusqu'à 6,5 % en 1931 pour redescendre à 4,1 en 1954, monte à nouveau jusqu'à 6,6 % en 1982 pour amorcer une nouvelle descente en 1990. On retrouve ces trois cycles en observant la population francilienne, mais avec des valeurs plus élevées qu'au niveau national : la proportion d'étrangers a atteint 6,4 % en 1886 pour redescendre à 5,1 en 1911, est montée jusqu'à 9,3 % en 1931 pour redescendre à 5,1 en 1954, s'est élevée à nouveau jusqu'à 13,3 % en 1982 pour amorcer une nouvelle descente en 1990. Schématiquement, ces trois périodes présentent certaines similitudes.

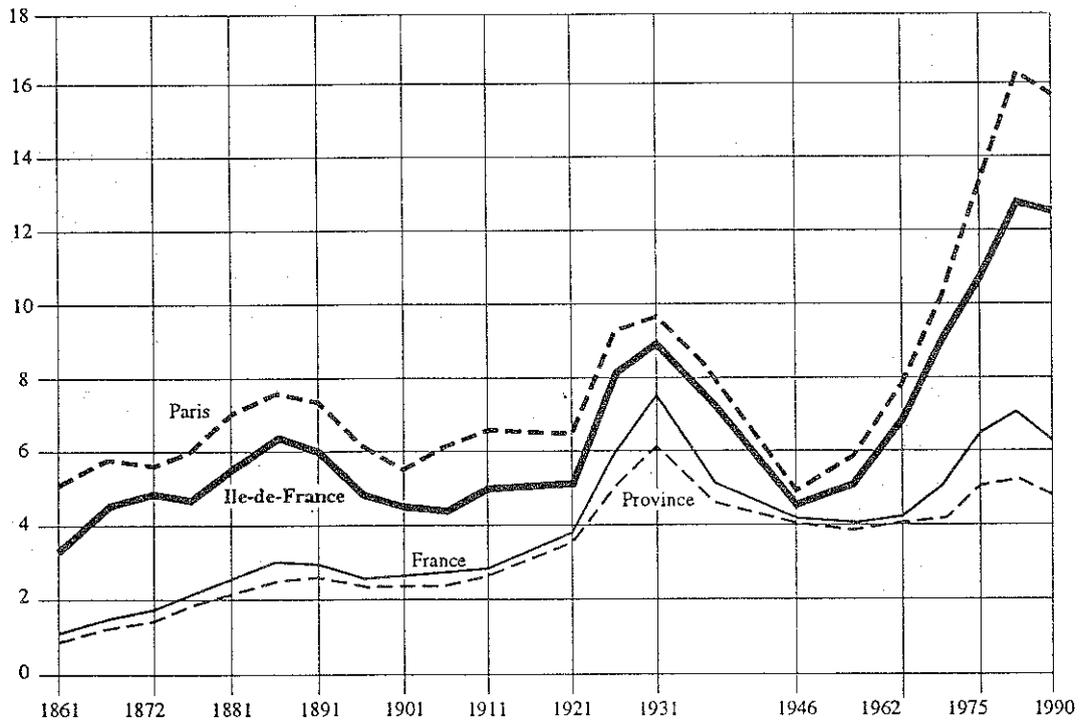
16. Les principales difficultés sont liées aux déplacements de la frontière française. Ils font d'étrangers des Français (Savoyards après 1862) ou de Français des étrangers (Alsaciens-Lorrains entre 1871 et 1919). Ils jouent aussi sur le calcul de l'évolution de la place de Paris et sa région dans la population d'une France qui a perdu deux départements entre 1871 et 1918. D'autre part les définitions des populations à recenser ont varié à la marge. Enfin la qualité des recensements, et en particulier l'attention apportée au recensement complet des étrangers comme la propension de ces étrangers à éviter volontairement l'enquête ont varié avec la conjoncture économique et politique.

Figure 1

LES ETRANGERS DANS LA POPULATION

Ile-de-France
France
1861 - 1990

% de la population totale



Source : SGF, puis INSEE - Recensements

- Dans un premier temps, la croissance de l'économie est le facteur déclenchant des flux migratoires; il se traduit par d'importants besoins en main d'oeuvre, souvent aggravés par la structure démographique française. Pendant quelques années, les flux d'entrée sont importants; la proportion des étrangers s'accroît. Cette première période se caractérise aussi par la mobilité très forte des nouveaux migrants; les retours sont nombreux mais masqués par de nouvelles arrivées aussi le bilan migratoire reste-t-il positif. Les étrangers recensés sont majoritairement, en 1881 comme en 1926 ou en 1968 des adultes jeunes, récemment arrivés.
- Le deuxième temps est celui de la crise et de la stabilisation. Les difficultés économiques se traduisent par un changement d'attitude du gouvernement et du patronat. Des mesures de protection de la main d'oeuvre nationale, de limitation de l'immigration se mettent en place, accompagnées de formes diverses d'incitation au retour, allant des expulsions autoritaires à l'aide financière. Mais les stratégies personnelles des immigrants peuvent venir contrecarrer les politiques gouvernementales ou patronales : si certains partent, beaucoup au contraire s'enracinent en France au moment même ou leur départ est souhaité. Ils font venir ou constituent dans notre pays leur famille. Malgré la réduction des flux et parfois l'inversion des bilans migratoires, la population étrangère, dont la structure par sexe tend à s'équilibrer, continue à s'accroître grâce aux naissances. Près de 40 % des étrangers recensés en 1891¹⁷ sont nés en France, 23 % en 1982.
- C'est seulement lorsque se prolonge la période de flux réduits que la part des étrangers dans la population diminue. Plus qu'aux retours (correspondant à la fin de la vie active de migrants arrivés pendant la période de prospérité), c'est à la francisation juridique des immigrés et surtout de leurs enfants que correspond cette baisse. Le système d'attribution de la nationalité française aux enfants nés en France et y demeurant explique le tassement du nombre d'étrangers nés dans notre pays lorsque l'on s'éloigne suffisamment des grandes périodes d'arrivée et de constitution des familles. C'est dans cette phase que nous nous trouvons aujourd'hui.

17. La loi de 1889 qui attribue la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France et y atteignant leur majorité, et qui fait des enfants nés en France de parents qui y sont eux-mêmes nés des "Français de naissance" n'avait pas encore pu produire ses effets en 1892, ce qui explique ce pourcentage que l'on ne retrouvera pas par la suite.

Cette présentation est naturellement très schématique. En réalité, des chevauchements chronologiques peuvent être observés entre les phases d'un cycle. Si les facteurs économiques jouent un rôle toujours important dans le déclenchement d'un mouvement migratoire, les populations concernées gardent une part d'initiative pour son prolongement. L'existence d'une route tracée par les pionniers, et qui reste parcourue dans les deux sens par des flux d'hommes, de marchandises, d'argent, d'informations entretient de nouvelles arrivées de travailleurs alors que la situation de l'emploi a cessé d'être favorable. Ces nouvelles entrées restent pourtant nettement moins nombreuses que pendant la phase précédente du cycle. Les mesures de limitation de l'immigration qui caractérisent chacune des trois périodes de crise et de stabilisation expliquent la fréquence des situations irrégulières parmi ces nouveaux arrivants, et rendent donc leur analyse particulièrement délicate.

De plus, ce schéma ne prend pas suffisamment en compte la diversité des formes d'immigration (rôle intellectuel et artistique de la France, importance des réfugiés, etc...). L'importance de chacune de ces formes n'est pas la même tout au long du siècle. Mais, au-delà de cette simplification, cette présentation permet de mettre en valeur les grands rythmes historiques.

Tout au long de ce siècle et demi la présence étrangère a été en Ile-de-France proportionnellement plus importante que dans l'ensemble du pays. L'écart est encore plus net lorsque l'on compare la région au reste de la France, à la province prise globalement. Cet écart Paris-province diffère pour chacune des vagues migratoires. Les indices présentés ci-dessous mesurent ce phénomène au moment où, pour chaque vague, le taux d'étrangers dans la population totale le plus élevé est atteint.

Tableau 3

LA SURREPRESENTATION DES ETRANGERS A PARIS ET EN ILE-DE-FRANCE
1886, 1931, 1982

	% d'étrangers dans la population totale			indice de surreprésentation*	
	Paris	I-de-Fr	France	Paris	I-de-Fr
1886	7,7	6,4	3,0	259	214
1931	10,0	9,2	6,6	150	139
1982	16,6	13,3	6,8	243	196

* INDICE DE SURREPRESENTATION : $\frac{\% \text{ d'étrangers Paris ou Ile-de-France} \times 100}{\% \text{ d'étrangers en France}}$

Source : SGF puis INSEE, Recensements

A la fin du XIX^{ème} siècle la présence étrangère est proportionnellement deux fois plus forte à Paris que dans l'ensemble du pays, alors que l'écart était nettement moins important entre les deux guerres. Il faudra attendre les transformations économiques de l'après-guerre pour retrouver à nouveau un écart Paris-province très important, avec des niveaux d'étrangers nettement plus élevés qu'en 1880.

2.2. 1954-1974 : vingt années d'immigration intense

La vague migratoire contemporaine a démarré il y a déjà près de quatre décennies, au milieu des années cinquante. Pendant vingt ans l'importance des besoins en main d'oeuvre a amené l'Etat et le patronat à favoriser l'immigration de travailleurs sous toutes ses formes, les textes et les pratiques administratives s'adaptant pour l'essentiel aux flux existants. La politique migratoire s'est inversée à partir de 1974. La crise économique et la montée du chômage ont amené les gouvernements français successifs à chercher à "arrêter" totalement ou du moins à limiter une immigration dont le coût social apparaît d'autant plus lourd que les avantages économiques du phénomène s'estompent. Le ralentissement des flux est réel, mais les mécanismes démographiques et sociaux mis en place pendant la période précédente continuent à jouer, la croissance de la population étrangère se prolonge jusqu'au début des années 90.

Les trois décennies qui ont suivi la guerre ont été pour toute l'Europe une période de développement et de modernisation. Les "trente glorieuses" sont aussi une période de plein emploi, et, dans toute l'Europe du Nord-Ouest, la main d'oeuvre manque. A des dates différentes selon le calendrier de la reprise économique et les structures démographiques, Etat et patronat de chaque pays vont se tourner vers l'immigration.

En France, de 1954 à 1974, l'ONI a enregistré près de deux millions d'entrées ou de régularisations de "travailleurs", d'actifs; 760 00 d'entre eux, un sur trois, ont obtenu en Ile-de-France leur première carte de travail. Avec des fluctuations conjoncturelles, le nombre annuel d'entrées dans la région dépasse 20 000 pendant toute cette période (*fig. 2*); il atteint son maximum entre 1965 et 1971, avec plus de 60 000 immigrants actifs pour chacune de ces deux années-record. Bien sûr, tous ne restent pas. Les périodes de flux importants sont aussi des périodes de retours nombreux, qu'il s'agisse d'échecs au bout de quelques mois ou de projets à court ou moyen terme menés à bien. Le noyau de la population immigrée d'aujourd'hui est constitué de ceux des migrants de cette période qui sont restés dans la région.

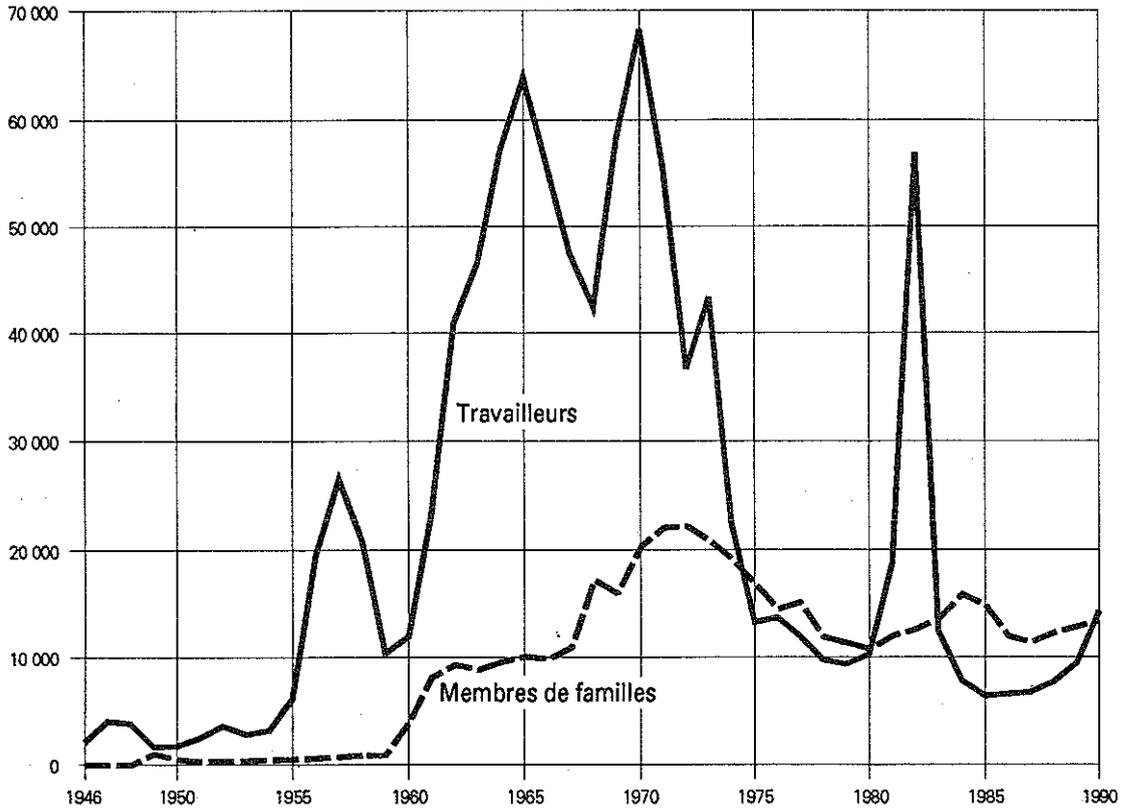
Les actifs introduits pendant cette période sont majoritairement des Européens. Les Italiens restent la nationalité la plus nombreuse parmi les nouveaux arrivants enregistrés par l'ONI jusqu'en 1960.

Figure 2

IMMIGRATION ÉTRANGÈRE (introductions et régularisations)

Ile-de-France
1946-1990

Nombre de personnes



Source : ONI

De 1960 à 1965, les Espagnols leur ravissent le premier rang, dépassés ensuite par les Portugais qui le garderont jusqu'en 1974. L'importance de la migration portugaise en Ile-de-France contribue à accroître la part des entrées irrégulières. En effet, le gouvernement de Salazar cherche à limiter les départs. Mais la situation économique lusitanienne est particulièrement dramatique et de plus beaucoup de jeunes gens cherchent à éviter le long service national dans une armée engagée dans les guerres coloniales. Les frontières françaises sont de fait largement ouvertes et plusieurs centaines de milliers de "clandestins" portugais entrent en France sans passeport.

Toutefois l'immigration extra-européenne se développe aussi pendant cette période. Celle des Algériens, déjà importante avant 1954, connaît des pointes en 1963-64 et 1969-73 malgré les politiques restrictives des gouvernements algérien et français. L'immigration tunisienne et marocaine, amorcée par les accords de 1963, se développe lentement. Elle est encore dans sa phase d'accroissement en 1974. Mal mesurée aussi, l'immigration d'Afrique de l'Ouest est beaucoup plus réduite, mais déjà significative à Paris.

En même temps, le milieu des années soixante est marqué par l'installation d'un flux plus modeste mais régulier d'entrées d'inactifs, de "membres de familles" venant rejoindre ces travailleurs (fig. 2). Entre 1968 et 1974, 10 000 à 20 000 personnes arrivent chaque année au titre du regroupement familial. Les membres de familles entrent en France sans contrat de travail, mais peuvent ensuite accéder librement à l'emploi. L'immigration familiale est en Ile-de-France plus qu'ailleurs freinée par les difficultés de logement, qui rendent à peu près impossible le fonctionnement du regroupement familial organisé et contrôlé par l'Office. Dans plus de neuf cas sur dix, les membres de familles sont régularisés, "admis au séjour" après leur installation dans la région. La taille moyenne des familles entrant en Ile-de-France est d'ailleurs inférieure à la moyenne nationale : entre 1,5 et 2 personnes selon les années, alors que les chiffres varient entre 2 et 2,3 au niveau national.

L'immigration familiale contrôlée par l'ONI, comme celle des travailleurs, provient essentiellement d'Europe méditerranéenne : Italiens et Espagnols dans les années soixante, Portugais dans les années soixante-dix. Entre 1970 et 1974, premières années pour lesquelles nous disposons de données régionales, plus de la moitié des membres de familles entrant dans la région sont des Portugais. La part des Marocains et des Tunisiens commence pourtant à s'accroître : ils représentent 13 % des entrées en 1970, 21 % en 1974. Mais en réalité la première immigration familiale extra-européenne n'est pas enregistrée par l'ONI : c'est celle des Algériens, qui devient significative dès le début des années soixante.

L'arrivée d'une population étrangère jeune se traduit par un accroissement du nombre de naissances de parents étrangers. Mais l'on ne prend pas à l'époque conscience du phénomène, ainsi qu'en témoignent la rareté des statistiques et des recherches. On ne dispose régulièrement de données régionales que depuis 1974. Au niveau national, les naissances d'enfants légitimes (les mieux mesurées) de deux parents étrangers passent de 27 000 en 1960 à 50 000 en 1966 et 67 000 en 1974¹⁸. La natalité est devenue un facteur important de la croissance de la population étrangère en France. En région parisienne, où l'immigration étrangère est particulièrement importante, on enregistre cette année là 24 000 naissances d'enfants légitimes ayant deux parents étrangers. Même si une partie de ces enfants sont français dès leur naissance (double droit du sol, voir ci-dessous), la natalité représente pour la région, à la veille de la réduction des flux, un apport annuel d'étrangers du même ordre de grandeur que l'immigration dans le cadre du regroupement familial.

La fécondité élevée des immigrées maghrébines, récemment arrivées de zones rurales, a pour conséquence la forte surreprésentation des parents algériens, marocains et tunisiens dans les naissances par rapport à la place qu'ils occupent dans le regroupement familial. En 1975, le tiers des nouveaux-nés de père étranger, 8 % de l'ensemble des enfants nés dans la région ont un père maghrébin.

2.3. Suspension de l'immigration et renforcement de la polarisation parisienne

On peut faire commencer symboliquement en juillet 1974 la deuxième phase du cycle migratoire actuel, celle des flux réduits et de la stabilisation, certains disent la sédentarisation, de la population immigrée. La gravité et la durée de la dépression économique ont transformé cette "suspension", qui en France se voulait provisoire, en fondement des politiques d'immigration depuis près de deux décennies.

Depuis plus de quinze ans maintenant la France a adopté une politique restrictive dans le domaine de l'immigration. La population étrangère, dont l'accroissement s'était fortement ralenti entre 1975 et 1982, a diminué en 1982-90. C'est la première fois depuis la guerre que l'on observait une telle évolution entre deux recensements.

La lenteur des évolutions par rapport aux décisions politiques a étonné l'opinion et parfois les responsables. Lors de

18. Source : INSEE, données d'état-civil. Les données nationales de 1946 à 1975 ont été regroupées dans HEMERY (S.), LORI (L.) et SAMMAN (L.), *Nationalité, Recensement Général de la population de 1975* Les collections de l'INSEE, D 83, n° 393, sept. 1981, pp. 194-196. A partir de 1974, les données régionales existent sous forme de microfiches : INSEE, Tableaux d'état-civil, 25F et 26F.

la publication des résultats du recensement de 1982 deux faits ont surpris : l'augmentation des effectifs, et l'importance des nouveaux arrivants, le fait que le cinquième des étrangers recensés en France n'habitaient pas encore le pays en 1975. Ces constatations apparaissent en contradiction avec la politique proclamée : "gel de l'immigration" et incitation aux retours. Au contraire en 1990 le tassement de la population étrangère mesuré par le recensement apparaît peu crédible à une partie de l'opinion; il ne semble pas cohérent avec l'importance accordée par la médias et les hommes politiques à l'immigration et à ses problèmes.

Cette attitude dubitative est particulièrement marquée en région parisienne, où les premiers résultats publiés paraissent en contradiction avec l'expérience quotidienne de tous ceux qui fréquentent la capitale, et qui constatent une présence immigrée de plus en plus visible. En réalité deux faits se combinent pour expliquer cette contradiction : la singularité de l'évolution du nombre des étrangers dans la région, de plus en plus nettement différente de celle de la province, et les changements de la composition par nationalités de cette population, changements plus précoces et plus marqués dans la capitale que dans le reste du pays.

Tout au long de ces quinze ans, la situation de l'Ile-de-France s'est individualisée par rapport à celle du reste du pays. Dans la région l'accroissement de la population étrangère s'est bien ralenti comme ailleurs, mais ce ralentissement a été moins prononcé qu'au niveau national entre 1975 et 1982, et de plus la croissance s'est maintenue en 1982-90 alors que l'évolution s'inversait au niveau national.

Tableau 4

VARIATION DE LA POPULATION ETRANGERE
1975-1990

	1975	1982	1990	variation absolue		var relative (%)	
				1975-82	1982-90	1975-82	1982-90
Ile-de-France	1 156 095	1 339 944	1 377 488	+ 183 849	+ 37 544	+ 15,9	+ 2,8
Province	2 286 320	2 374 256	2 204 676	+ 87 936	- 169 580	+ 3,8	- 7,1
France	3 442 415	3 714 200	3 582 164	+ 271 785	- 132 036	+ 7,9	- 3,6

Source : INSEE Recensements.

FRANCAIS, ETRANGERS, IMMIGRES
RESIDANT EN ILE-DE-FRANCE
(chiffres des recensements de 1982 et 1990, en milliers)

	<p>Français de naissance 8 793 en 1990 8 393 en 1982</p>	
	<p>Français par acquisition nés en France 127 en 1990 52 en 1982</p>	<p>ENSEMBLE DES FRANCAIS 9 283 en 1990 8 731 en 1982</p>
	<p>Français par acquisition nés hors de France 363 en 1990 286 en 1982</p>	
<p>ENSEMBLE DES IMMIGRES 1 482 en 1990 1 336 en 1982</p>	<p>Etrangers nés hors de France 1 119 en 1990 1 050 en 1982</p>	
	<p>Etrangers nés en France 258 en 1990 290 en 1982</p>	<p>ENSEMBLE DES ETRANGERS 1 377 en 1990 1 340 en 1982</p>
	<p>POPULATION TOTALE 10 662 en 1990 10 071 en 1982</p>	

Source : INSEE, recensements
Présentation reprise de
La connaissance de l'immigration et de l'intégration
Rapport du Haut Conseil à l'Intégration
novembre 1991

Cette croissance est peu importante : à peine 37 000 étrangers supplémentaires, moins de 3 % en six ans; mais elle s'ajoute à la croissance du nombre des Français d'origine étrangère et à celle des Français d'Outre-Mer pour accentuer le caractère cosmopolite de la population francilienne. Surtout elle contraste avec la diminution réelle du nombre des étrangers habitant la province : ils sont près de 170 000 de moins en 1990 qu'en 1982. La place de l'Ile-de-France dans l'implantation des étrangers s'est nettement renforcée.

La divergence des situations parisienne et provinciale subsiste si l'on mesure non pas la variation du nombre des étrangers mais de celui des *immigrés*, catégorie statistique définie en commun par l'INSEE, l'INED et le Haut Conseil à l'Intégration¹⁹. Est défini comme immigré "toute personne née étrangère, à l'étranger. L'immigré a pu, au cours de sa vie, acquérir la nationalité française". On trouvera ci-contre (fig. 3) la reprise pour l'Ile-de-France du graphique illustrant cette définition.

Les données disponibles ne permettent de mesurer la variation du nombre des immigrés ainsi définis (du moins au niveau régional) qu'entre 1982 et 1990. pour l'ensemble du pays, il s'est accru de 89 000 personnes. Mais ce solde est le résultat d'un accroissement plus important en Ile-de-France (+ 146 000) compensé par une diminution en province (- 56 000).

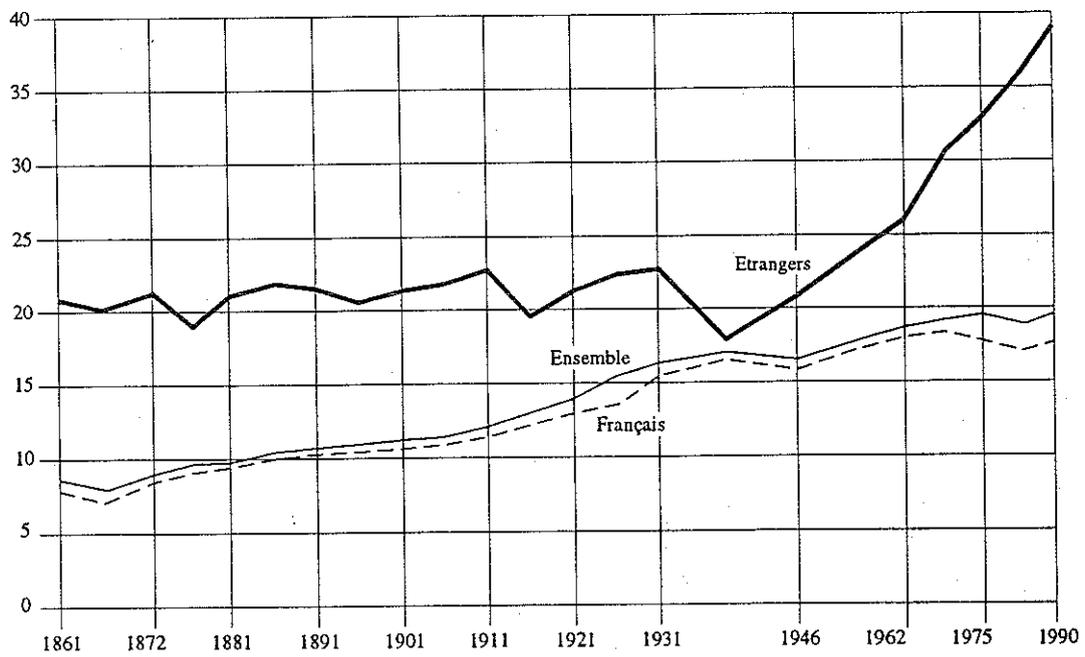
La place de l'Ile-de-France dans l'implantation des étrangers était déjà importante au début des années soixante, les premières du cycle migratoire contemporain. En 1962, 26 % des étrangers et seulement 18 % des Français y habitaient. C'était déjà nettement plus que pendant les deux autres périodes d'immigration : entre 1851 et 1954, quelles qu'aient été les fluctuations de leurs effectifs, 19 à 23 % des étrangers de France habitaient la région parisienne (fig. 4). Mais, à mesure que se déroule le cycle migratoire, cette place devient tout à fait exceptionnelle : 34 % des étrangers résidant en France vivent dans la région en 1975 après la suspension de l'immigration, 36 % en 1982, plus de 38 % en 1990. Cet accroissement est d'autant plus remarquable qu'en même temps la proportion des Français vivant en Ile-de-France a commencé à décroître lentement : après avoir atteint un maximum son 1968 (17,9 %) elle est de 17,5 % en 1990. C'est une conséquence du renversement des échanges migratoires Paris/province (voir ci-dessus).

19. Haut Conseil à l'Intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, Paris, La Documentation Française, collection des rapports Officiels, 1991, 114 p.

PART DE LA POPULATION DE LA FRANCE HABITANT L'ILE-DE-FRANCE 1861 - 1990

Figure 4

% de la population de la France



Source : SGF - INSEE recensements

Cette polarisation de l'immigration étrangère se traduit dans la région par un renforcement du pourcentage d'étrangers dans la population totale qui se prolonge jusqu'en 1982 alors que celui de la province se stabilise. Entre 1982 et 1990, ce pourcentage baisse légèrement dans la région, mais beaucoup moins qu'en province.

Tableau 5

PART DES ETRANGERS DANS LA POPULATION
ILE DE-FRANCE et FRANCE
1962-1990

	1962	1968	1975	1982	1990
Ile-de-France	6,8	8,8	11,7	13,3	12,9
Province	4,2	4,5	5,4	5,4	4,8
France	4,7	5,3	6,5	6,8	6,3
Surreprésent*. Ile-de-France	145	166	180	196	205

* INDICE DE SURREPRESENTATION : $\frac{\% \text{ d'étrangers Ile-de-France} \times 100}{\% \text{ d'étrangers en France}}$

Source : INSEE Recensements.

Ainsi tout au long du cycle migratoire contemporain la surreprésentation des étrangers dans la région se renforce. C'est ce que mesure l'*indice de surreprésentation*, le rapport entre le pourcentage francilien et la moyenne nationale. Il y a proportionnellement à la population totale, une fois et demi plus d'étrangers en Ile-de-France que dans l'ensemble du pays en 1962, deux fois plus en 1990.

Cette surreprésentation ne s'explique pas seulement par le caractère massivement urbain de la région par rapport à la province. En effet si on compare la situation de l'agglomération parisienne à celle des autres agglomérations de plus de 100 000 habitants²⁰, on retrouve la même divergence des évolutions. En 1962, le pourcentage des étrangers est un peu plus élevé que celui de l'ensemble des autres villes : 6,9 contre 5,9 %. L'écart est devenu beaucoup plus important en 1990 : 6,9 % d'étrangers pour les grandes agglomérations provinciales, 13,7 % pour celle de Paris. Le renforcement de cet écart s'est accentué depuis la suspension de l'immigration : ainsi en 1962 à 1975, l'indice de surreprésentation des étrangers dans la population de l'agglomération de Paris était à peine supérieur à celui de Lyon.

20 Sur la place des étrangers dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, GUILLON (M.), "Les étrangers dans les grandes agglomérations françaises, 1962-1982", *Espace, Populations, Sociétés*, 1986-II, pp. 179-190.

En 1982 les deux indices s'écartent (204 à Paris, seulement 179 à Lyon), et cet écart se renforce en 1990 (220 et 170).

Replacée dans la longue durée, l'originalité contemporaine de la situation parisienne apparaît bien. Pour l'ensemble de la France les deux dernières vagues migratoires, celle des années vingt et celle des années soixante représentent des apports démographiques quantitativement comparables. Par contre elles créent en Ile-de-France une situation inédite pour la région²¹. L'importance exceptionnelle de la population étrangère dans une capitale dont on connaît le rôle dans la vie politique et médiatique et la place symbolique qu'elle occupe dans l'image que les Français ont de leur pays contribue fortement à la façon dont l'ensemble de l'opinion française perçoit aujourd'hui l'immigration; les représentations, dans ce domaine comme dans bien d'autres, sont assez fortement parisiennes.

En même temps que divergent les évolutions quantitatives, la singularité de la composition par nationalités de la population étrangère francilienne s'accroît. Certes les Méditerranéens d'Europe et du Maghreb restent les plus nombreux en Ile-de-France comme en province (en 1982 respectivement 72 et 80 % des étrangers, en 1990, 67 et 74). Mais en Ile-de-France des groupes nationaux venant de plus loin, plus récemment présents parmi les immigrés, sont surreprésentés, et leur poids s'est accru depuis 1975. C'est le cas des Asiatiques et surtout des Africains. C'est aussi le cas de groupes beaucoup plus réduits, mais présents presque exclusivement à Paris comme les originaires du sous-continent indien.

Il peut paraître paradoxal qu'alors que la population étrangère en France se stabilise, la singularité de la situation parisienne dans le domaine de l'immigration s'accroît. Mais c'est que cette stabilisation est en partie comptable : c'est le nombre d'étrangers qui s'est stabilisé, tandis que les individus qui constituent cette population étrangère ne sont qu'en partie les mêmes d'un recensement à l'autre. Il est vrai que la réduction des flux d'entrées a effectivement "stabilisé" les étrangers présents en France, dans le sens où la proportion des nouveaux arrivants, de ceux qui déclarent à un recensement ne pas avoir habité notre pays lors du recensement précédent, tend à se réduire. En Ile-de-France, c'était le cas de 35,3 % des recensés de 1975, à la fin de la première phase du cycle migratoire, ce n'est plus le cas que de 22,6 % d'entre eux en 1982, de 20 % en 1990. Mais le maintien de cette proportion de près d'un cinquième de nouveaux venus alors que les effectifs ont peu augmenté témoigne de la complexité des mouvements internes.

21. Mais que d'autres régions ont connu entre les deux guerres : en 1931 les étrangers formaient 19,5 % de la population de l'actuelle Provence-Côte d'Azur, 13,5 % de celle de la Lorraine, 12,2 % de celle du Nord-Pas de Calais.

En 1990 par exemple la population étrangère est constituée de résidents de 1982 auxquels sont venus s'ajouter de nouveaux immigrants et des enfants d'étrangers nés en France tandis que cessaient de faire partie de cette population les étrangers décédés, ceux qui sont partis, enfin ceux qui ont acquis la nationalité française. C'est donc la combinaison de trois bilans distincts, migratoire, naturel, juridique, qui rend compte de l'évolution du nombre des étrangers. Pendant les années soixante, l'importance des entrées avait masqué les autres composantes de l'évolution. Depuis 1975 la réduction des flux d'entrées redonne un poids croissant aux autres composantes.

L'examen de chacune des composantes de cette évolution permet de comprendre comment s'est accentué l'écart entre l'Ile-de-France et le reste du pays.

3. 1975-1990 : LES FACTEURS DE L'EVOLUTION RECENTE DE LA POPULATION ETRANGERE FRANCILIENNE

Depuis 1974 les flux migratoires se sont réduits, mais ils ne sont pas taris. Les formes d'immigration se sont diversifiées, et la plupart d'entre elles concernent proportionnellement plus fortement l'Ile-de-France que le reste du pays. Celles mises en place pendant la période précédente, entrées de travailleurs et regroupements familiaux gérés par l'ONI se sont prolongées. Mais d'autres qui ne jouaient qu'un rôle secondaire avant les mesures restrictives de 1974 occupent aujourd'hui une place croissante; c'est le cas surtout de l'entrée des réfugiés et demandeurs d'asile, et, à un moindre degré, de l'immigration de travailleurs qualifiés avec des statuts précaires : stagiaires et étudiants titulaires d'autorisations de travail temporaires ou limitées.

3.1. L'immigration d'actifs : des flux réduits mais qui perdurent

Avec le durcissement de la réglementation, l'écart entre immigration régulière et irrégulière se creuse. Il devient nécessaire de les observer séparément. Les entrées régulières de travailleurs enregistrées pendant la période apparaissent sur la courbe (ci-dessus, fig. 2). Pour l'interpréter, il faut faire abstraction de la pointe apparente des entrées en 1982, qui correspond à l'opération de régularisation des travailleurs sans papiers.

Entre 1975 et 1981 l'ONI a délivré chaque année 15 000 à 20 000 cartes de travail à des nouveaux arrivants, actifs venant de la CEE ou bénéficiant de dérogations. Plus de la moitié de ces cartes sont établies en Ile-de-France. Il s'agit là d'une proportion nettement plus forte que celle de la période précédente : pendant les années de forte immigration seulement un tiers des nouveaux travailleurs obtenaient leur carte dans la région.

Après la régularisation des clandestins de 1981-82 le nombre d'introduction de travailleurs s'est encore réduit. Il est passé par un minimum en 1986, pour remonter légèrement ces dernières années. Mais il s'agit là de fluctuations de faible amplitude : on n'atteint pas 10 000 introductions dans la région en 1990. Les immigrés venus de l'Europe de l'Est, Polonais et Roumains notamment, contribuent à cet accroissement, mais dans de faibles proportions.

Si la région accueille pendant cette période la moitié des immigrés français, c'est que la structure des entrées a changé. Les entrants sont de moins en moins souvent des travailleurs non qualifiés, que les entreprises industrielles ont cessé de recruter massivement. Par contre on trouve parmi eux une proportion croissante de techniciens, chercheurs, stagiaires, artistes venant de pays très divers. et que la région attire particulièrement. Le passage d'une immigration peu qualifiée à une immigration de cadres contribue à accroître le poids de l'Ile-de-France dans les entrées.

Mais ces transformations sont le résultat de la diminution de l'immigration des travailleurs manuels bien plus que de l'accroissement de la mobilité internationale des personnes qualifiées. L'exemple des migrations venant des pays non méditerranéens de la Communauté Européenne illustre cette situation. Les nationaux de ces pays, qui bénéficient de la libre circulation, sont à peine plus nombreux à venir travailler en France aujourd'hui que dans les années 70, mais ils représentent la moitié d'un nombre de nouveaux travailleurs fortement réduit. La moitié de ces Européens se fixent en Ile-de-France.

A côté des entrées régulières, des travailleurs "sans-papiers" ont continué à entrer en France après la "suspension" de 1974. Contrairement à ce qui se passait dans les années soixante, ces clandestins se sont heurtés à de très grandes difficultés, voire à partir de 1977 à l'impossibilité de se mettre en règle. Presque tous les travailleurs clandestins restaient donc dans leur situation irrégulière. Aussi le stock de travailleurs "sans papiers" s'était-il fortement accru. C'est dire l'importance de l'opération de régularisation de 1981-82. Soixante des 130 000 régularisés habitaient l'Ile-de-France²², qui apparaît donc comme le principal centre d'attraction de l'immigration clandestine. L'existence préalable d'un espace communautaire d'accueil est un élément d'explication de ce phénomène, mais aussi la fonction de protection contre les contrôles policiers et administratifs de la grande métropole, fonction recherchée à la fois par le travailleur

22. MARIE (C.-V.) : *L'immigration clandestine et le travail clandestin des étrangers en France à travers la régularisation des "sans papiers" de 1981-1982*, Rapport à Monsieur Pierre BEREGOVY Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale. Paris, sept. 1983, multigr., 103 p.

clandestin et par son employeur. Elle explique que la ville de Paris ait abrité la moitié des régularisés de la région.

Les travailleurs régularisés appartenaient principalement aux courants migratoires en expansion lors de l'arrêt de l'immigration. Les Marocains, les Tunisiens, les autres Africains et les Turcs représentent plus de 60 % des régularisés. Mais la structure par nationalités est un peu différente dans la région parisienne : Turcs et Marocains y sont proportionnellement moins nombreux, tandis que les Portugais apparaissent assez bien représentés, avec une forte proportion de femmes (services domestiques). On a régularisé en Ile-de-France 60 % des Tunisiens : c'est la nationalité la plus nombreuse dans la région. Enfin la région regroupait quasi-exclusivement les groupes dont les effectifs sont relativement modestes, la migration de travail vers la France particulièrement récente : les Pakistanais, les Sri-Lankais, les Chinois, les Haïtiens, les Egyptiens les Maliens...

On pouvait espérer en 1982 avoir fortement réduit sinon supprimé la présence d'immigrés en situation irrégulière. Mais il est probable que cette population s'est aujourd'hui reconstituée, les raisons de venir (offre d'emploi spécifique, celle des branches qui employaient les clandestins de 1981) n'ayant pas plus disparu que les raisons de partir (la crise touche encore plus durement les pays les moins développés). Il est naturellement impossible d'évaluer cette population d'irréguliers : les tentatives faites dans ce domaine donnent des effectifs variant de un à dix. Mais on peut affirmer sans risque d'erreur que l'Ile-de-France, et en particulier Paris, continuent à en abriter une part importante.

3.2. Le maintien du regroupement familial

On a souvent opposé dans l'histoire de la vague migratoire actuelle l'avant 1974, période de l'immigration des travailleurs, et l'après 1974, caractérisé par l'arrivée des familles. En réalité, le regroupement familial s'est déclenché très tôt, et sur les 200 000 entrées dans la région contrôlées à ce titre par l'ONI de 1955 à 1990, la moitié l'a été avant 1975. Mais la réduction des flux de travailleurs a fait de l'immigration familiale, dont l'intensité a peu faibli, la première composante de l'immigration régulière.

La réglementation concernant le regroupement familial a été particulièrement sensible aux variations de la politique d'immigration (sept modifications entre 1974 et 1984), mais il est resté autorisé pendant toute la période, à six mois près (juillet-décembre 1974)²³. Selon la réglementation, la part des admis au séjour a augmenté ou diminué par rapport à la forme régulière

23. WEIL (P.) *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 403 p.

d'introduction. En Ile-de-France, celle-ci reste minoritaire sur l'ensemble de la période, mais joue un rôle nettement plus important que pendant les années soixante. Les flux se maintiennent en Ile-de-France à un niveau assez stable, entre 15 000 et 12 000 personnes par an. La proportion de la région dans l'ensemble des entrées s'accroît lentement jusqu'en 1982, passant de 25 à 30 % du total; c'est une proportion sensiblement inférieure à celle des entrées de travailleurs, la crise du logement continuant à freiner le regroupement familial régulier dans la région. La libéralisation relative des entrées en 1982, permettant des arrivées jusque là différées pour des raisons administratives et la régularisation de regroupements déjà réalisés irrégulièrement se traduit par un accroissement de la part francilienne dans le total des entrées enregistrées en France, part qui reste proche de 40 % jusqu'en 1990. Dans un contexte de flux réduits par rapport à l'avant 1974, on constate pour l'immigration familiale comme pour celle des travailleurs une polarisation de l'immigration vers la région capitale.

Le maintien d'une immigration familiale après quinze ans de politique de limitation des entrées de travailleurs s'explique par la multiplicité des composantes de cette immigration, des familles déjà constituées séparées par la migration, au mariage d'immigrés célibataires ou de jeunes nés en France avec des femmes résidant dans le pays d'origine de la famille. Ces mécanismes restent valables pour des arrivés plus récents, des régularisés de 1981 aux réfugiés et demandeurs d'asile obtenant le droit au séjour.

3.3. Réfugiés et demandeurs d'asile

Dans l'Europe des années 90, la question des réfugiés et demandeurs d'asile est en train de devenir une des plus délicates parmi celles qui ont trait aux migrations internationales. Elle concerne tout particulièrement l'Ile-de-France, où ont été déposées en 1990 66 % des demandes. Il est indispensable pour l'aborder de rappeler dans quel cadre juridique et historique elle se place.

Dès la fin de la guerre, les diplomates ont entrepris la mise au point d'une Convention sur les réfugiés qui regroupe et harmonise l'ensemble des textes existants en tenant compte de l'expérience des années trente. La Convention de Genève, a été signée en 1951. Selon ce texte, est réfugié "toute personne qui se trouve en dehors du pays dont elle possède ou possédait la nationalité et qui a des raisons légitimes de craindre des poursuites par le gouvernement de ce pays du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ou ses opinions politiques"²⁴. La Convention ne

24. DOPFFER (F.), "L'Office Français de Protection des réfugiés et apatrides : crise et modernisation", *Administration, Revue d'étude et d'Information* publiée par l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, n° 150, 15 jan 1991, pp. 89-91.

s'appliquait alors que dans des limites géographiques et temporelles étroites (Europe, persécutions liées à des événements antérieurs au 1^{er} janvier 1951. Le Protocole de New York ratifié par la France en 1971 lève ces limitations. Aujourd'hui 107 états ont adhéré à ce textes.

Le statut de réfugié est accordé à un individu dans un pays, par les autorités de ce pays, sous le contrôle du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU. En France, cette tâche est confiée à l'OFPRA, l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides. Le réfugié reconnu comme tel par l'OFPRA se voit attribuer une carte de résident de dix ans renouvelable de plein droit, ce qui lui donne accès au marché de l'emploi, aux prestations sociales... De plus, il peut bénéficier d'un dispositif particulier d'insertion sociale (hébergement, formation...). La fermeture des frontières à toute nouvelle immigration accroît encore la valeur de ce statut particulier.

Jusqu'au milieu des années soixante-dix, les candidats à l'asile étaient quelques milliers chaque année en France. Il s'agissait majoritairement d'Européens, Soviétiques, Hongrois, Polonais ou Tchèques quittant les pays socialistes, Espagnols, Portugais ou Grecs fuyant des régimes dictatoriaux. S'y ajoutaient des intellectuels et des militants politiques venus du Proche Orient ou d'Amérique Latine, admis par exception. Ils rejoignaient dans les pays d'Europe les réfugiés d'avant-guerre. Ainsi comptait-on en 1973, selon le Ministère de l'Intérieur 90 000 réfugiés et apatrides en France, dont 35 000 (39 %) résidaient en Ile-de-France²⁵. On comptait alors parmi eux 70 % d'Européens, 40 000 venaient des pays de l'Est, 30 000 d'Espagne. Les principaux groupes non-européens étaient les Arméniens (8 000) et les Vietnamiens et Cambodgiens (3 000), les Chiliens (800).

La fin de la guerre américaine en Indochine et l'exode des boat people marquent un tournant dans l'histoire contemporaine de l'asile politique. Le gouvernement français, comme ceux d'autres pays industriels de l'Europe et l'Amérique du Nord, décide face à l'émotion internationale de réinstaller sur son territoire une partie des réfugiés qui sont regroupés dans les camps du Sud-Est Asiatique. Les liens anciens existant entre notre pays et ses anciennes colonies d'Extrême Orient expliquent que le contingent français soit un des plus important de ceux accueillis dans les pays occidentaux, au deuxième rang après les Etats Unis. La moitié des quelques 80 000 Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens entrés en France entre les recensements de 1975 et 1982 se sont établis en région parisienne. Leur arrivée a été organisée : des associations humanitaires soutenues par l'Etat ont procédé dans les camps à la sélection des réfugiés, et les ont encadré jusqu'à leur arrivée. Des visas d'établissement leur étaient accordés par le gouvernement français avant leur départ, sur la base de quotas

25. Ministère de l'Intérieur. *Les étrangers en France, Statistique des étrangers résidant en France au 31 décembre 1975*, Paris, multigr., tableaux II et V.

mensuels. Dans ce cadre, l'obtention du statut de réfugié posait rarement problème.

C'est à peu près au même moment que le nombre de "demandeurs d'asile spontanés" commence à augmenter lentement. Paradoxalement, le Protocole de New York ouvre cette voie à de nouvelles populations alors même que les frontières se ferment à l'immigration de travailleurs. Des Africains, des Tamouls Sri-Lankais, des Turcs entrent en France avec des visas touristiques ou de transit et demandent ensuite à bénéficier du statut. Ils sont 7 000 en 1980 à s'ajouter aux 13 000 "demandeurs d'asile avec visa". La situation de ces demandeurs d'asile est précaire; mais ils bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour de trois mois, renouvelable jusqu'à ce que l'OFPRA ait statué; elle lui permet de vivre en France régulièrement et, jusqu'en 1992, de travailler. C'est un avantage réel sur les travailleurs clandestins.

Ces dernières années, le nombre de demandeurs spontanés a connu un gonflement rapide : ils représentent en 1986, dernière date pour laquelle on dispose de la distinction entre demandeurs avec visa et spontanés, plus de 70 % des nouveaux demandeurs. La croissance du nombre des candidats réfugiés ne concerne pas seulement la France; elle intéresse toute l'Europe avec des fluctuations dans les entrées par état, les mesures de limitation dans un pays se traduisant par un accroissement plus important pour ses voisins. Au total, le nombre de demandeurs d'asile en France passe de 22 000 en 1983 à 26 000 en 1986; la croissance s'accéléra ensuite : 34 000 en 1988, 61 000 en 1989. C'est peu si on les rapporte aux trois millions et demi d'étrangers vivant en France; mais c'est beaucoup si on les compare aux autres flux réguliers d'entrées analysés ci-dessus : en 1990 22 000 travailleurs permanents, 36 000 membres de familles... La demande d'asile est devenue la première rubrique dans le décompte des entrées dans notre pays.

Cette croissance s'est accompagnée de changements dans la structure par nationalité des demandeurs²⁶. Alors que s'amenuisent les arrivées en provenance du Sud-Est Asiatique, la part des Turcs s'accroît fortement; ils représentent ces dernières années 20 % des demandes. Le gonflement le plus important concerne les ressortissants des pays africains : déjà 20 % des demandes en 1984, plus de 35 % aujourd'hui.

Face à cette croissance les services de l'OFPRA manquent de personnel : les délais entre le dépôt de la demande de statut et la réponse définitive se prolongeant ont fini par atteindre

26. Les données sur les demandeurs d'asile sont intégrées depuis 1988 dans le rapport statistique annuel publié par la Direction de la Population et des Migrations. L'analyse des changements de structure par nationalité présentée ici suit de près celle de André LEBON dans ces rapports : voir notamment LEBON (A.), *Immigrés et étrangers en France, Tendances 1988/mi 1989*, Paris, La Documentation Française, sept 1989, pp. 18-20.

plusieurs années. En même temps, le taux de rejet des demandes s'accroît tout aussi rapidement. Au début des années 80, 70 à 80 % des demandeurs devenaient réfugiés statutaires; cette proportion est seulement de 28 % en 1989, 16 % en 1990. La proportion de demandes rejetées varie selon les origines : elle est particulièrement élevée pour les Africains (96 % des demandes en 1990).

A la fin de 1989, des mesures ont été prises pour faire diminuer le nombre des demandeurs d'asile. De stricts contrôles à la frontière avec la mise en place de zones d'attente, des amendes imposées aux compagnies aériennes qui transportent des voyageurs sans visa se sont traduites par un tassement du nombre des demandes : 55 000 en 1990, 47 000 en 1991. En même temps, le renforcement des services de l'OFPRA et l'accélération des procédures ont permis d'apurer la plus grande partie des dossiers en retard, accroissant ainsi le nombre des déboutés.

Avec les arrivés du Sud-Est Asiatique, puis ceux des nouveaux demandeurs dont la demande a été acceptée, la population des réfugiés statutaires a changé depuis le début des années 70. Les dernières données publiées par le Ministère de l'Intérieur datent de 1986 : elles diffèrent déjà de celles de 1973 présentées plus haut. Les réfugiés comptabilisés sont deux fois plus nombreux au niveau national (176 000 au lieu de 90 000), et la part de l'Ile-de-France s'est accrue, passant de 37 à 47 %. Près des deux tiers viennent du Sud-Est Asiatique tandis que l'Europe ne représente plus que 17 % du total, les autres présentant une très grande diversité d'origines. Le rapprochement de ces données et de celles du recensement ne peut être interprété que comme un ordre de grandeur : 5 % des étrangers de la région seraient des réfugiés statutaires.

Il est par contre impossible d'évaluer le nombre de demandeurs d'asile, en attente de statut ou déboutés, qui vivent dans la région. Une partie d'entre eux repartent dans leur pays ou vont faire une tentative ailleurs en Europe, quelquefois avant même un refus définitif²⁷. D'autres, après s'être vus refuser le statut de réfugié, réussissent à rester régulièrement suivant divers processus, du mariage avec une Française à l'obtention d'une régularisation à titre humanitaire ou dans le cadre d'opérations exceptionnelles comme celle en cours en 1991 pour les déboutés s'étant intégrés pendant l'attente exceptionnellement longue d'une réponse à leur demande de statut. D'autres, enfin, restent clandestinement, et les recherches des autorités sont freinées par leur perplexité : faut-il reconduire à la frontière quelqu'un qui risque effectivement d'être persécuté à son retour dans son pays? En effet, la décision de l'OFPRA et de la Commission de recours de débouter un candidat au droit d'asile

27. Voir BRACHET (O.), "1,5 million de personnes ont demandé l'asile en Europe depuis 1980", *Economie et Humanisme* n° 310, nov-déc 1989, pp. 5-9.

signifie seulement que juridiquement cette demande n'est pas acceptable aux termes de la Convention de Genève. Il y a certes parmi les demandeurs déboutés des "faux réfugiés", des fraudeurs qui, quelquefois avec l'aide de leur employeur, cherchent la faille du système de fermeture des frontières. Mais il y a très fréquemment une composante politique dans l'émigration de jeunes des pays du Tiers Monde. Les uns appartiennent à des minorités plus ou moins opprimées, et leurs difficultés économiques découlent de la situation politique de leur pays. D'autres ont manifesté un peu trop clairement leur mécontentement devant les difficultés de trouver une insertion économique au sortir du système éducatif, associant à cette réclamation une demande de démocratie : les manifestations de lycéens et d'étudiants qui secouent de façon récurrente les villes africaines et qui sont durement réprimées sont à l'origine de bien des départs. Le choix de la France et notamment de Paris comme lieu d'exil découle tout naturellement de la place de la langue et de la culture française dans les systèmes scolaires des pays de notre ancien empire colonial. Dans des circonstances comparables beaucoup auraient choisi le statut d'immigré économique dans les années soixante; aujourd'hui la demande d'asile apparaît comme la solution la mieux adaptée. Demain, devant les difficultés actuelles, certains choisiront d'autres voies comme l'entrée avec une autorisation temporaire à titre d'étudiant ou de stagiaire.

Le rôle que joue la demande d'asile dans les flux actuels vers l'Ile-de-France et l'absence de données régionales explique l'intérêt attaché ici au travail de Jean-Paul GREMY²⁸. Il s'agit d'une exploitation systématique du fichier de nouveaux demandeurs de l'OFPRA au cours de l'année 1990 (début du fichier informatisé), exploitation ayant pour but de décrire la population correspondante. Les deux tiers des 52 600 demandeurs avaient une adresse en Ile-de-France, la ville de Paris à elle seule en accueillant 39 %.

Parmi les courants importants, les demandeurs Turcs sont plus nombreux dans la France de l'Est qu'à Paris, comme les immigrés de même nationalité. La sous-représentation parisienne est un peu moins importante pour les Turcs Kurdes (près de la moitié en Ile-de-France) et surtout pour les petits groupes chrétiens (80 % des Arméniens, 72 % des Assyro-Chaldéens).

Mais ce sont surtout les courants de réfugiés les plus lointains, les plus récents qui sont le mieux représentés dans la région. Les flux de demandeurs d'asile contribuent, comme les nouveaux migrants et le mouvement naturel, à accentuer tout à la fois l'importance et l'originalité de la population étrangère francilienne.

28. GREMY (J.-P.), "Les demandeurs d'asile en France en 1990", *Société Française*, n° 6, juin 1991, pp. 127-156.

3.4. Les autres facteurs de l'évolution de la population étrangère

- Le maintien de la natalité étrangère

Après son spectaculaire accroissement pendant la période précédente, le nombre de naissances d'enfants comptant au moins un parent étranger, tous statuts juridiques confondus s'est stabilisé depuis 1975. On en compte quelques 30 à 35 000 par an pour la région. Tous ne contribuent pas à accroître la population étrangère : sont en effet Français dès leur naissance les nouveaux-nés ayant un parent français ou né sur le territoire français (même si depuis ce territoire a acquis son indépendance). Le nombre de ces enfants français par le jeu du double droit du sol (article 23 du Code de la Nationalité) reste relativement stable dans la région alors qu'il diminue au niveau national. Mais même en tenant compte de ce fait, la tendance qui s'amorçait en 1974 s'affirme : la natalité est devenue un des principaux facteurs de la croissance de la population étrangère.

La structure par nationalité des naissances de parents étrangers a changé dans la région la long de la période. Les données disponibles à ce niveau géographique ne classent que les naissances légitimes selon la nationalité du père; mais les évolutions sont suffisamment marquées pour que leur sens puisse être généralisé à l'ensemble des naissances. La part des Méditerranéens européens s'est affaiblie régulièrement (aujourd'hui 20 % du total). La proportion des pères maghrébins est restée à peu près stable, avec 36 à 38 % des naissances; le tassement des Algériens est compensé par le lent accroissement des Marocains. D'autres groupes nationaux émergent, dont le poids n'était pas mesuré avant 1980 : les Asiatiques et les Turcs représentent chacun 4 % des naissances à la fin des années 80. Enfin, la croissance la plus spectaculaire est celle des Africains Noirs qui passent en quinze ans de 7 à 21 % des naissances de père étranger de la région.

La lente transformation de la structure par nationalité des naissances d'enfants de parents étrangers correspond pour l'essentiel au rythme des arrivées féminines dans le cadre du regroupement familial, secondairement à des effets de structure par âges des immigrées arrivées en France pendant leur enfance ou leur adolescence et qui constituent leurs familles. Le poids des différences de fécondité accentue les écarts.

La relation entre immigration récente et natalité élevée explique que la région parisienne, qui reçoit une proportion croissante des nouveaux arrivants, compte aussi une part croissante des naissances d'enfants comptant au moins un parent étranger. La place que tiennent dans l'immigration récente en Ile-de-France les femmes venant de régions à forte fécondité, renforce le phénomène. De même, l'arrivée dans la région d'immigrés appartenant à des groupes encore peu représentés en France renforce l'originalité de la structure par nationalités des naissances franciliennes.

- Les retours au pays des immigrés

On a vu ci-dessus que les flux d'entrée jouaient encore un rôle important dans la composition de la population étrangère. Mais, pas plus que pendant les années d'immigration intense, les flux migratoires des années 1975-1990 n'ont fonctionné à sens unique : en permanence il y a eu aussi des flux de retour vers les pays d'origine des immigrés, qui ont concerné des personnes ayant migré mais aussi des enfants nés en France. Il n'existe dans le système statistique français aucun enregistrement des retours spontanés, les plus nombreux. Ceux concernant d'une part les retours contraints, c'est-à-dire les expulsions, d'autre part les retours aidés, n'existent pas au niveau régional.

Le nombre d'expulsions d'étrangers résidents réguliers²⁹ a varié selon la situation politique et le caractère plus ou moins répressif des législations qui se sont succédées. Les expulsions concernent le plus souvent des condamnés de droit commun qui viennent de subir leur peine. Mais même en 1979-80, lorsque leur nombre a atteint son maximum (près de 8 000 par an) elles n'ont jamais représenté qu'une part minime des flux de départ. En dehors des conséquences indiscutablement graves pour les personnes concernées, les expulsions ont surtout un rôle symbolique : lorsque leur nombre s'accroît, elles contribuent à créer un climat d'insécurité qui atteint l'ensemble des immigrés. Actuellement le nombre d'expulsions est réduit, fluctuant autour de mille personnes par an pour toute la France (1235 en 1988, 565 en 1989). La loi définit un certain nombre de catégories d'étrangers qui ne peuvent pas être expulsés : étrangers nés en France ou arrivés avant l'âge de dix ans et parents d'enfants français notamment.

Les retours aidés procèdent d'une toute autre logique, et leur rôle est quantitativement plus important. Plusieurs procédures de se sont succédées depuis 1975, avec des succès divers³⁰. Au total, en quinze ans, un peu plus de 200 000 personnes ont donc quitté la France dans le cadre de ces procédures assistées.

29. Elles ne se confondent pas avec les "reconduites à la frontière" d'étrangers en situation irrégulière. Ces dernières ne peuvent être prises en compte dans cette réflexion sur l'évolution du nombre des étrangers, leur entrée ou leur séjour n'entrant pas dans les statistiques précédemment analysées. L'évolution du nombre des reconduites à la frontière ou des refoulements d'étrangers non autorisés à rentrer est de toute façon difficile à interpréter : elle dépend à la fois de la pression à l'entrée et de l'importance des moyens de contrôle, donc de la volonté politique de limiter l'immigration.

30. Le bilan des différents systèmes d'aide au retour est repris des rapports annuels du SOPEMI, Système d'Observation Permanente des Migrations, publié par l'OCDE.

De toutes façons les retours aidés sont nettement moins nombreux que les retours spontanés. François ZAMORA et André LEBON³¹ ont tenté une évaluation de l'ensemble des retours à partir des résultats des recensements de 1968, 1975 et 1982. On ne dispose pas encore de résultats suffisamment détaillés pour 1990 pour compléter cette évaluation. Entre 1975 et 1982, 530 000 étrangers auraient quitté la France, soit en moyenne 75 000 par an. Cela correspondrait à un tassement des départs par rapport à la période 1968-1975, (6 à 700 000 au total, soit 85 à 100 000 par an). Le ralentissement des flux fait en effet disparaître certains types de retours, des échecs au bout de quelques mois aux projets à court ou moyen terme menés à bien. Mais il s'agit quand même par rapport à l'immigration de travailleurs des années soixante du classique contre-courant que l'on observe presque toujours lorsque l'on analyse la mobilité humaine³².

Il faut enfin relativiser le sens de ces "départs définitifs" dont certains ont surtout une importance comptable. Beaucoup d'anciens immigrés "repartis" passent chaque année plusieurs mois en France. Dans l'autre sens, nombre de vieux immigrés "restés" en pays d'immigration séjournent régulièrement dans la maison qu'ils ont acquis ou améliorée dans leur pays d'origine. Les progrès des moyens de transport et la baisse de leur coûts ont amené des Ibériques et des Maghrébins à avoir des comportements de mobilité de même nature que ceux des retraités parisiens, avec de fait plusieurs lieux de résidence. La multiplicité des liens tissés pendant leur vie en France, le fait qu'une partie de leur famille, et souvent leurs enfants, y résident facilite de multiples déplacements qui sont aussi l'occasion d'achats de produits rares au pays, de consultations médicales, etc.

Par rapport aux retours un autre facteur de baisse de la population étrangère, la mortalité, ne joue qu'un rôle limité. En effet cette population reste jeune; aussi le nombre de décès d'étrangers est-il faible. On en enregistre quelques 20 000 à 25 000 par an pour l'ensemble de la France depuis le début des années 60, le rajeunissement ayant compensé pendant la phase d'immigration intense l'accroissement de la population. Ce nombre devrait s'accroître dans les prochaines années; les jeunes immigrés des années soixante atteignant maintenant les âges dans lesquels le taux de mortalité commence à s'élever. Mais le vieillissement de la population étrangère et la croissance de la mortalité qu'il entraîne sont freinés par les retours au pays qui concernent majoritairement des adultes déjà âgés. Ils le sont aussi par un phénomène purement juridique : les naturalisations

31. ZAMORA (F.) et LEBON (A.), "Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982?", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 1, n° 1 1985, pp. 67-80.

32. THUMERELLE (P.-J.), *Peuples en mouvement, la mobilité des populations*, Paris, SEDES, 1986, 318 p.

qui font passer les individus de la population étrangère à la population française dans laquelle ils vieillissent ensuite.

- Naturalisation et accession sans formalités à la nationalité française

Au delà de la complexité du Code de la Nationalité, on peut classer en deux groupes les formes d'accès à la nationalité française pour les étrangers résidant dans notre pays. Le premier regroupe les **naturalisations** à la suite d'une demande ou d'une déclaration des intéressés. Il n'en est pas de même pour ce que nous appellerons la **francisation**, c'est-à-dire l'attribution sans formalités de la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France et y résidant encore à leur majorité ("droit du sol", art. 44 du Code de la Nationalité). Sont seuls exclus de cette mesure les jeunes gens qui renoncent explicitement à cette attribution. Notons que cette automatique ne doit pas être confondue avec le "double droit du sol", art. 23, qui attribue dès leur naissance la nationalité française aux enfants nés de parents étrangers nés eux-mêmes sur le territoire français.

Ainsi avec le système actuel les jeunes gens appartenant à la génération issue de l'immigration qui ne repartent pas avec leurs parents restent rarement étrangers toute leur vie. S'ils ne sont pas Français dès leur naissance par double droit du sol, s'ils ne le sont pas devenus durant leur minorité à la suite de la naturalisation de leurs parents (effet collectif) ou parce que ceux-ci ont souscrit en leur nom une déclaration acquisitive de nationalité, ils le deviennent à 18 ans. Ceux d'entre eux qui renoncent à cette possibilité sont peu nombreux (moins de 1000 renonciations par an de 1968 à 1977, 300 à 400 par an depuis); de plus, s'ils restent en France, ils auront des enfants français (double droit du sol). Construit pour répondre à la "dénatalité", à la précocité de la transition démographique dans notre pays, le système juridique d'attribution de la nationalité française se révèle un formidable outil juridique au service de ce fondement de la politique française que reste l'assimilation des générations issues de l'immigration.

Ce système explique la disparition, dans nos statistiques actuelles de la population étrangère, des immigrés de la vague d'avant-guerre et de leurs enfants. A leur tour les arrivants de la vague migratoire contemporaine se fondent juridiquement dans la population française. Pour observer les étapes de ce phénomène, nous disposons de données statistiques sur les naturalisations et réintégrations, le plus souvent au niveau de la France entière. Par contre le nombre des attributions automatiques, qui se font sans démarche particulière, n'est pas mesuré.

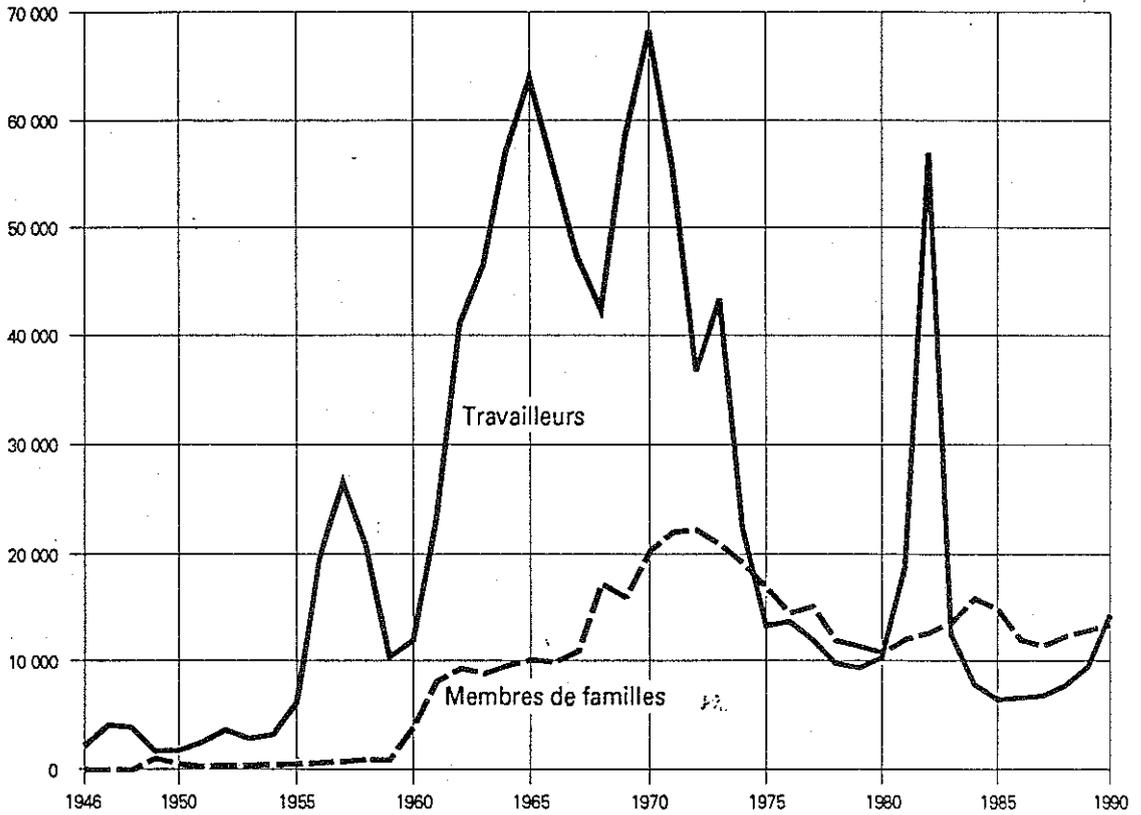
Après les "pointes" exceptionnelles de 1938 et 1947-49, le nombre des naturalisations (*fig. 5*) se stabilise jusqu'au milieu des années soixante-dix autour d'une moyenne de 35 000 par an, avec des fluctuations qui correspondent le plus souvent aux à-coups de la gestion des dossiers. Depuis 1975 on est entré dans une période de croissance, elle aussi affectée d'à-coups : 35 000

Figure 5

- 87 -
IMMIGRATION ÉTRANGÈRE
(introductions et régularisations)

Ile-de-France
1946-1990

Nombre de personnes



Source : ONI

en 1984 mais 60 000 en 1985. Pour les quinze dernières années, on atteint une moyenne proche de 50 000 naturalisations annuelles.

En même temps, les nationalités antérieures des naturalisés changent. Jusqu'en 1975, les Italiens et des Espagnols fournissaient la plus grande partie des nouveaux Français (respectivement 25,5 et 27,5 % des naturalisations en 1971-75). Le relais a été pris depuis par les Portugais (8 % des naturalisés en 1971-75 mais 14,7 % en 1976-80, proportion qui se maintient depuis. Le gonflement de la proportion des Maghrébins et des originaires du Sud-Est Asiatique est plus tardif encore, mais très rapide; il se déclenche surtout après 1980. Pour la période 1985-89 le quart des naturalisés sont des Maghrébins, 10 % des Cambodgiens, des Laotiens et des Vietnamiens. Pour la première fois en 1990 il y a plus d'Africains que d'Européens parmi les nouveaux naturalisés.

L'arrivée parmi les naturalisés des groupes nationaux qui se sont succédés dans la vague migratoire contemporaine est obligatoirement décalée de plusieurs années par rapport à cette arrivée. Juridiquement le délai minimum de résidence en France est de cinq ans avant le dépôt de la demande (trois ans pour les réfugiés) mais le plus souvent il se passe une sinon deux dizaines d'années avant que cette décision ne soit prise. On peut donc lier l'augmentation du nombre de naturalisations depuis le milieu des années soixante-dix et l'importance de l'immigration entre 1960 et 1974. Mais les circonstances politiques ont joué un rôle dans l'accroissement des demandes : l'arrêt de l'immigration, puis le débat sur le Code de la Nationalité ont amené certains immigrés à prendre conscience du caractère durable de leur séjour en France et à prendre la décision d'en adopter la nationalité.

Etant donné ce décalage d'une dizaine d'années entre immigration et naturalisation, le renforcement de la place de l'Ile-de-France dans l'accueil des étrangers n'a dû se traduire que depuis le milieu des années soixante-dix par un pourcentage croissant de naturalisations dans la région. Nous n'avons disposé de données régionales que pour 1987 et 1988 : pour ces deux années, respectivement 44 et 45 % des demandes ont été déposées dans la région³³. Les naturalisations récentes en Ile-de-France correspondent bien aux arrivées de la vague migratoire contemporaine tout en reflétant les différences de calendrier par nationalité et les écarts de répartition régionale entre les groupes : 21 % des nouveaux Français étaient Maghrébins, proportion similaire à celle de la province, mais les Portugais (19 %) et les originaires du Sud-Est Asiatique (14 %) étaient un peu surreprésentés dans la région.

33. Direction de la Population et des Migrations, *L'acquisition et la perte de la nationalité française en 1987, Données Statistiques*, oct 1988, Paris multigr., 50 pages; *Données complémentaires*, 97 p. Même publication pour 1988 en sept. 1989.

En même temps que s'accroît le nombre de naturalisations, la phase actuelle du cycle migratoire contemporain est celle de la francisation des enfants des immigrants entrés avant 1974. L'augmentation rapide du nombre des naissances étrangères date des années soixante : on avait atteint pour la première fois 50 000 naissances d'enfants ayant deux parents étrangers en 1966, pour monter jusqu'à 65 000 en 1974. Depuis le début des années 80 ces générations atteignent l'une après l'autre l'âge de la majorité, et une importante fraction de ces jeunes gens deviennent Français. Ces mécanismes concernent bien sûr l'Ile-de-France comme toutes les autres régions.

CONCLUSION

L'Ile-de-France rassemble aujourd'hui plus du tiers des étrangers de France, et le caractère pluri-ethnique de sa population est une réalité non seulement statistique mais vivante, comme le constatent chaque jour ses habitants et ses visiteurs provinciaux et étrangers. Au-delà du renforcement récent de l'écart dans ce domaine de la région avec le reste de la France, cette situation est le résultat d'une longue histoire dont il était indispensable de rappeler les traits pour comprendre la réalité d'aujourd'hui.

L'immigration étrangère n'est qu'un des éléments des flux migratoires qui ont constitué la population parisienne; la province lui a fourni longtemps la plus grande partie de ses habitants, et tous les autres courants ayant atteint la France, des rapatriés d'Algérie aux Français d'Outre-Mer ont contribué à cette constitution. La croissance de la population francilienne depuis le début du XIX^e siècle est le résultat de ces flux, et la région compte autant "d'immigrants", de personnes nées ailleurs que "d'indigènes" nés sur place. Encore faut-il noter que beaucoup de ces indigènes sont eux-mêmes fils d'immigrants. Un dicton affirme "qu'il n'y a pas de Parisiens"; disons au moins qu'il y en a très peu car la plupart des habitants de la région peuvent se prévaloir d'une origine provinciale ou extra-métropolitaine.

INTERVENTION DE

**MESSIEURS PHILIPPE LOUCHART
(IAURIF) et THOMAS LE JEANNIC
(DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE)**

**"LA LOCALISATION DE LA POPULATION
ETRANGERE EN ILE-DE-FRANCE ET SON
EVOLUTION"**

Les facteurs d'évolution de la population de nationalité étrangère sont nombreux et complexes. En l'état actuel des données disponibles, les différents flux qui expliquent l'évolution de la population étrangère ne peuvent être quantifiés qu'à l'échelon national. Dans une région comme l'Île-de-France, seules les évolutions globales du nombre d'étrangers peuvent être commentées. Aussi a-t-il paru intéressant de s'attarder sur les évolutions en cours à l'échelon national avant d'analyser celles observées au sein de l'Île-de-France.

Le nombre d'étrangers en France est pratiquement stable depuis 1982

En 1990, 3,58 millions d'étrangers¹ ont été recensés en France métropolitaine. Ils étaient 3,68 millions en 1982. Apparemment, la France compte, en 1990, 100 000 étrangers de moins qu'en 1982. La réalité est moins simple.

Les études menées par l'INSEE² ont montré qu'en 1982 le nombre d'étrangers nés en France avait été surestimé d'environ 200 000 par rapport à la réalité juridique. Ceci signifie qu'au mieux, s'il n'y avait plus aucune erreur en 1990, la variation du nombre d'étrangers en France n'aurait pas été de -100 000 mais de +100 000. Les premiers résultats du recensement sur la répartition par nationalité permettent d'affirmer que l'évolution réelle de la population étrangère est en fait plus proche de +100 000 que de -100 000.

En 1982, l'erreur portait essentiellement sur les enfants des ressortissants algériens nés en Algérie avant 1962. Ces enfants, nés en France, sont français de par la loi mais ont été, pour beaucoup, déclarés, à tort, algériens (cf note 3). En 1990, ces erreurs de déclaration semblent bien moins fréquentes. Seulement 197 000 personnes de moins de 25 ans se sont déclarées de nationalité algérienne contre 385 000 en 1982.

Le nombre d'Algériens de 25 ans ou plus est, quant à lui, resté pratiquement stable, aux alentours de 420 000 personnes. Globalement, il en résulte une diminution apparente de la communauté algérienne de 191 000 personnes (614 000 en 1990 contre 805 000 en 1982), diminution qui, pour l'essentiel, est imputable à une meilleure déclaration de la nationalité des enfants de parents algériens.

Pour mieux cerner l'évolution réelle de la population étrangère, une solution simple consiste à oter les ressortissants algériens en 1982 comme en 1990. Le nombre d'étrangers, sans compter les Algériens, apparaît alors en augmentation de 73 000 personnes en 8 ans, soit d'environ +9 000 personnes par an (2,98 millions en 1990 contre 2,91 millions en 1982). Cette augmentation du nombre d'étrangers est sans commune mesure avec celle observée dans les années 70.

Les facteurs explicatifs de cette quasi-stabilisation

A l'échelon national, la population étrangère évolue sous l'influence de plusieurs flux :

- les uns sont *négatifs* et entraînent une diminution du nombre d'étrangers en France. Il s'agit :
 - des décès d'étrangers ;
 - des acquisitions de la nationalité française (par décret, par déclaration ou "sans formalité", et donc sans possibilité de comptabilisation, lorsque les jeunes nés en France de parents

1. Un **étranger** est une personne qui n'a pas la nationalité française. Comme lors des recensements précédents, sont recensées comme étrangers les personnes qui déclarent ne pas être de nationalité française et qui vivent de façon habituelle sur le territoire métropolitain. Cette définition exclut les touristes, les travailleurs saisonniers et de façon plus générale toutes les personnes qui sont en France pour un séjour de courte durée. Elle exclut également toutes les personnes qui sont logées dans une ambassade ou un consulat (diplomates et personnels).

2. Jean-Claude LABAT et Joël DEKNEUDT, "Projection de la population étrangère résidant en France métropolitaine", Archives et documents n°166, Insee, juin 1986, 66 pages.

étrangers atteignent leur majorité, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de résidence fixées par l'article 44 du Code de la nationalité française) ;

- des départs d'étrangers du territoire métropolitain.
- les autres sont *positifs* et entraînent une augmentation du nombre d'étrangers en France. Il s'agit :
 - des naissances d'enfants qui sont étrangers, théoriquement jusqu'à leur majorité, compte tenu de la nationalité de leurs parents³ ;
 - des pertes de la nationalité française (peu nombreuses) ;
 - des entrées d'étrangers sur le territoire métropolitain.

La Direction de la Population et des Migrations a proposé un essai de reconstitution des différents facteurs d'évolution de la population étrangère entre 1982 et 1990⁴. L'INSEE avait procédé au même type d'analyse pour la période antérieure⁵. Leurs résultats sont synthétisés ci-après :

Population étrangère recensée en 1975 en milliers (sondage au 1/5e)	3 440
Solde dû au mouvement naturel (naissances - décès)	+ 270
Solde migratoire (entrées - sorties d'étrangers du territoire métropolitain)	+ 360
Acquisitions de la nationalité française	- 390
Population étrangère recensée en 1982 (sondage au 1/20e)	= 3 680
Solde dû au mouvement naturel (naissances - décès)	+ 220
Solde migratoire (entrées - sorties d'étrangers du territoire métropolitain)	+ 180
Acquisitions de la nationalité française	- 500
Population étrangère recensée en 1990 (exhaustif)	= 3 580

Ce tableau montre :

- une croissance naturelle moindre de la population étrangère entre 1982 et 1990 (+28 000 par an contre +39 000 par an entre 1975 et 1982)
- une augmentation des sorties *juridiques* de la catégorie "Etrangers" par rapport à la période précédente. Compte tenu des pertes de nationalité française (peu nombreuses), le solde juridique annuel (acquisitions-pertes) devrait excéder les 60 000 personnes entre 1982 et 1990, au lieu de 55 000 entre 1975 et 1982, et de 35 000 à 36 000 entre 1968 et 1975.

Mais ces chiffres doivent être considérés avec précaution. L'amélioration enregistrée entre 1982 et 1990 dans la nationalité déclarée tant par les Algériens que par les autres ressortissants étrangers n'est pas prise en compte (cf. infra). Si aucune des erreurs détectées en 1982 ne s'est reproduite en 1990, ceci signifie que jusqu'à 200 000 "pseudo-étrangers" en 1982 pourraient être "devenus" français en 1990. Ils sont, dans le tableau, assimilés à des étrangers ayant quittés le territoire métropolitain⁶, et réduisent fictivement le solde migratoire d'étrangers entre 1982 et 1990, estimé à +180 000. Celui-ci est en fait plus vraisemblablement compris entre +180 000 et +380 000 (180 000 + 200 000), soit entre +22 000 et +47 000 par an. Il était estimé à +51 000 par an entre 1975 et 1982.

3. C'est-à-dire non compris les enfants de couples dont l'un des deux est français, qui sont français par filiation -jus sanguini-, et d'autre part les enfants de couples étrangers qui naissent français en vertu du "double jus soli" (enfants de parents algériens nés avant 1962 et de parents originaires des anciens territoires français au sud du Sahara).

4. André LEBON, *"Immigration et présence étrangère en France 1990/1991 - Les données, les faits"*, Ministère des Affaires Sociales et de L'intégration, Direction de la Population et des Migrations, à paraître à la Documentation Française, dans la collection Documents Affaires Sociales.

5. Jean-Claude LABAT, *"La présence étrangère en France métropolitaine"*, Economie et Statistique, Insee, n°242, avril 1991, pp 7-15.

6. Les acquisitions de la nationalité française qui figurent dans le tableau sont des acquisitions *réelles*.

L'Île-de-France regroupe une part croissante des étrangers recensés en France

Si l'Île-de-France est la région la plus peuplée de la métropole (près d'une personne sur cinq y réside en 1990), elle est également celle qui compte le plus d'étrangers (1,38 million), et de très loin. En France, en 1990, deux étrangers sur cinq vivent en Île-de-France, soit une proportion deux fois plus importante que le strict "poids démographique" de l'Île-de-France en France. Cette situation est relativement récente.

Jusque dans les années vingt, les étrangers étaient nombreux sur le littoral méditerranéen. C'est en 1931 que l'Île-de-France devient la première région pour le nombre d'étrangers (600 000). Depuis, non seulement elle n'a plus quitté cette place, mais elle a creusé l'écart. Au lendemain de la guerre, en 1946, l'Île-de-France regroupait déjà 16,3 % des habitants recensés en France, et 21,5 % des étrangers. L'intensification de l'immigration étrangère, à partir des années cinquante, est allée de pair avec sa concentration croissante dans les pôles urbains en général, et en Île-de-France en particulier. En 1990, celle-ci regroupe 38,5 % des étrangers vivant en France, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur 21,5 %. À elles-seules, ces trois régions rassemblent 60 % des étrangers de l'héxagone.

De la même façon, en 1990, on dénombre, dans la population totale, 13,7 % d'étrangers dans l'agglomération parisienne, 6,8 % dans les autres agglomérations françaises de 20 000 habitants ou plus, 4,6 % dans celles de moins de 20 000 habitants et seulement 2,0 % dans les communes rurales. Rien d'étonnant donc à ce que le pourcentage d'étrangers de l'Île-de-France soit près de trois fois supérieur à celui de la province (12,9 % contre 4,8 %).

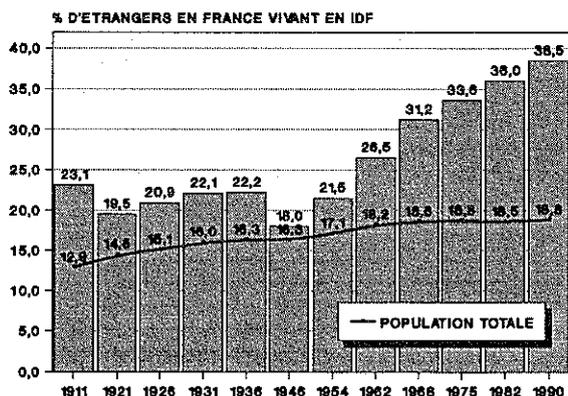
Même dans l'évolution récente, l'Île-de-France renforce sa particularité :

- entre 1982 et 1990, le nombre d'étrangers diminue en province (-155 000), pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais s'accroît toujours en Île-de-France (+37 000)⁷.
- le pourcentage d'étrangers continue à augmenter dans l'agglomération parisienne alors qu'il diminue dans les autres grands centres urbains, et ce depuis 1975 dans des agglomérations comme Lyon, Marseille, Grenoble ou Grasse-Cannes-Antibes.

Par ailleurs, si les flux d'immigrants étrangers se sont nettement réduits depuis le milieu des années soixante dix, il est vrai que l'Île-de-France devient, de plus en plus, la porte d'entrée et le lieu d'établissement privilégiés des étrangers qui viennent en métropole. Entre 1982 et 1990, près de 44 % d'entre eux se sont implantés en Île-de-France, contre 40 % entre 1975 et 1982. Ils n'étaient que 28,5 % à faire ce choix entre 1954 et 1962.

Il faut également noter une légère hausse du pourcentage d'étrangers dans les régions où il était très faible, notamment celles de l'ouest.

L'IDF REGROUPE 18,8% DE LA POPULATION ET 38,5% DES ÉTRANGERS RECENSÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 1990



7. Sans compter les Algériens, dont la diminution importante des effectifs entre 1982 et 1990 est en grande partie fictive (voir plus haut), le nombre d'étrangers diminue quand même légèrement en province (-21 000) tandis qu'il augmente deux fois plus en Île-de-France (+94 000).

Une répartition inégale au sein de la région

En Ile-de-France, les étrangers sont surtout concentrés dans la partie centrale de la région. En 1990, le quart d'entre eux vit à Paris et 43 % en petite couronne. Moins d'un tiers des étrangers résident en grande couronne, qui rassemble pourtant 42 % de la population régionale.

C'est en Ile-de-France qu'on trouve les communes à plus forte concentration étrangère. En 1990, sur 116 communes françaises, de plus de 10 000 habitants et ayant plus de 15 % d'étrangers (125 en 1982, 89 en 1975), 76 sont situées en Ile-de-France. Viennent ensuite, avec seulement 13 communes, la région Rhône-Alpes, puis la Lorraine avec 7 communes et enfin les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie et Centre avec chacune 4 communes.

De même, si on élève le seuil à 25 %, on ne trouve plus que 15 communes, dont 12 en Ile-de-France. En tête de ces 12 communes franciliennes, on trouve Clichy-sous-Bois avec 32 % d'étrangers dans sa population totale. Cette proportion n'est dépassée que dans une seule autre commune en France, Behren-les-Forbach, en Lorraine, qui arrive en tête depuis 1975 : 44 % en 1975, 33 % en 1990.

En Ile-de-France, les plus fortes concentrations étrangères s'observent dans la banlieue nord : depuis les arrondissements du quart nord-est de Paris jusqu'au sud du Val-d'Oise, et du nord des Hauts-de-Seine jusqu'à l'est de la Seine-Saint-Denis. Ce dernier département figure presque entièrement dans cette zone. Il détient le record départemental du pourcentage d'étrangers avec 18,9 % en 1990.

De fortes concentrations existent également dans les Yvelines, même si globalement ce département ne compte que 10,2 % d'étrangers : à Trappes et surtout le long de la vallée de la Seine, à Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes et les Mureaux particulièrement. Dans une moindre mesure, des pourcentages élevés sont également constatés en Seine amont, dans le Val-de-Marne, depuis Ivry-sur-Seine jusqu'à Villeneuve-le-Roi, ainsi que dans la partie est de Marne-la-Vallée.

**Communes de plus de 10 000 habitants en France
comptant plus de 25 % d'étrangers en 1990**

RÉGION	DEPT-COMMUNE	POPULATION		% D'ÉTRANGERS		
		TOTALE	ÉTRANGÈRE	1990	1982	1975
Lorraine	57-Behren-les-Forbach	10 293	3 398	33,0	34,6	44,0
Ile-de-France	93-Clichy-sous-Bois	28 181	9 073	32,2	24,4	15,5
Ile-de-France	93-Aubervilliers	67 552	20 052	29,7	27,0	24,5
Rhône-Alpes	01-Oyonnax	23 875	7 081	29,7	27,6	20,1
Ile-de-France	78-Mantes-la-Jolie	45 099	13 090	29,0	27,8	19,8
Ile-de-France	78-Chanteloup-les-Vignes	10 192	2 920	28,6	26,5	21,4
Ile-de-France	93-Saint-Denis	90 004	25 655	28,5	27,8	25,1
Ile-de-France	92-Gennevilliers	44 830	12 302	27,4	29,2	27,2
Ile-de-France	78-Les Mureaux	33 089	9 028	27,3	27,8	18,4
Ile-de-France	93-Villetaneuse	11 177	2 893	25,9	26,8	19,1
Ile-de-France	93-Saint-Ouen	42 327	10 851	25,6	21,1	18,9
Ile-de-France	93-Montfermeil	25 562	6 517	25,5	23,4	22,3
Ile-de-France	92-Clichy	47 975	12 160	25,3	22,8	15,9
Ile-de-France	93-La Courneuve	34 140	8 644	25,3	20,3	16,0
Centre	45-Chalette-sur-Loing	14 591	3 668	25,1	26,0	22,0

Source : RP 1990 (exhaustif)

Croissance des étrangers en Seine-Saint-Denis et dans les villes nouvelles depuis 1982

Entre 1962 et 1990, le nombre d'étrangers vivant en Ile-de-France est multiplié par 2,4. Ceux-ci s'installent :

- dans les quartiers de Paris et les communes industrielles de proche couronne qui, il y a trente ans, comptaient déjà beaucoup de meublés et de petits logements, plutôt vétustes, comme par exemple à Aubervilliers. La population étrangère y succède souvent à l'ancien prolétariat français qui, à mesure de l'élévation de son niveau de vie, quitte ces secteurs pour accéder à la propriété en périphérie ou à un logement locatif de meilleure qualité. La population française diminue, ce qui renforce la concentration des étrangers.
- puis dans les communes où ont été construits beaucoup de grands ensembles ou de logements sociaux, comme par exemple à Mantes-la-Jolie ou dans les villes nouvelles. Dans ces dernières, les logements construits sont également recherchés par les Français. La proportion d'étrangers dans la population de ces communes est en général plus faible que dans le cas précédent.

Depuis 1982, ce schéma s'est légèrement modifié. Le nombre d'étrangers diminue à Paris (-17 500) et dans les Hauts-de-Seine (-8 000). Il se stabilise dans le Val-de-Marne. La rénovation et la valorisation progressive de ces secteurs expliquent en partie cette diminution. La croissance de la population étrangère se focalise désormais sur :

- la Seine-Saint-Denis (+ 33 000) dont la proportion d'étrangers, déjà élevée, s'accroît (18,9 % en 1990 contre 17,4 % en 1982) ;
- cinq communes du Val-d'Oise (+6 500), proches de la Seine-Saint-Denis avec une proportion très variable d'étrangers dans leur population : Sarcelles (18 %), Garges-les-Gonnesse (25 %), Villiers-le-Bel (17 %), Deuil-la-Barre (10 %) et Gonesse (13 %) ;
- et enfin les villes nouvelles (+27 000). Le pourcentage d'étrangers y augmente peu (globalement de 10,7 % à 11,5 % entre 1982 et 1990) car ces secteurs attirent également les ménages français.

Évolution du nombre d'étrangers depuis 1962

DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ÉTRANGERS					VARIATION ANNUELLE	
	1962	1968	1975	1982	1990	62/68	82/90
Paris	223 274	262 924	313 668	360 529	342 845	6 625	-2 209
Hauts-de-Seine	90 553	124 640	166 119	190 825	182 763	5 695	-1 007
Seine-St-Denis	77 971	130 260	191 162	227 092	260 408	8 737	4 162
Val-de-Marne	54 627	88 280	134 993	150 657	153 449	5 623	349
Seine-et-Marne	35 837	46 876	74 953	80 723	92 905	1 580	1 522
Yvelines	39 757	63 920	109 367	131 000	133 439	3 459	305
Essonne	21 074	42 288	79 825	88 878	94 930	3 037	756
Val-d'Oise	32 045	58 640	85 812	101 625	116 749	3 807	1 889
Ile-de-France	575 138	817 828	1 155 899	1 331 329	1 377 488	34 744	5 766
dont, Villes nouvelles	5 861	10 358	24 500	44 095	71 144	644	3 379
France métropolitaine	2 169 665	2 621 088	3 439 636	3 696 926	3 582 164	64 627	-14 336

Source : INSEE - RP 1962, 1975, 1982 et 1990 (exhaustif), 1968 (sondage 1/4)

Deux facteurs de localisation importants : l'emploi et l'habitat

L'emploi.

En 1990, la présence étrangère reste importante dans les communes industrielles ou ayant un fort passé industriel. Certaines de ces communes ont parfois perdu une grande partie de leurs activités industrielles mobilisatrices de main d'oeuvre non qualifiée. Mais, d'une part, l'habitat ancien et dégradé occupé par cette main d'oeuvre n'a pas encore disparu, et d'autre part, les emplois détenus en 1990 par des étrangers sont encore nombreux dans ces secteurs (environ un sur cinq à Aubervilliers, Gennevilliers, Aulnay-sous-Bois, l'Île-Saint-Denis, Drancy ...).

Dans les communes aisées, leur présence s'explique en partie par le fait qu'ils sont employés comme personnel de service et logés sur place (concierges, "gens de maison", chauffeurs, ...). Ainsi, dans les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 16^e arrondissements de Paris, à Neuilly-sur-Seine, Marnes-la-Coquette ou encore Saint-Mandé, entre 20 et 32 % des ménages étrangers⁸ sont logés gratuitement. Dans ces communes, résident aussi nombre de cadres étrangers.

L'habitat.

Les conditions de logement des étrangers au sein de l'Île-de-France ont beaucoup évolué depuis le début des années soixante. Elles conservent cependant bien des spécificités qui permettent de comprendre l'implantation actuelle des étrangers et son évolution.

En 1962, près de 80 % des étrangers recensés en Île-de-France habitent à Paris (39 %) ou en proche couronne (39 %). Ils occupent des segments très spécifiques du parc de logements, en rapport direct avec :

- Leurs emplois : loges de concierge, chambres de bonnes, mais aussi baraquements sur les chantiers, centres d'hébergement des ouvriers du bâtiment, de la métallurgie, ...
- Leurs revenus : chambres meublées, logements vétustes d'une ou deux pièces, sans baignoire ni douche et sans WC intérieur, logements dans des immeubles promis à la démolition ...
- La situation globale du marché du logement en Île-de-France, difficile au début des années soixante. Elle explique le développement de bidonvilles à Champigny, Nanterre, Saint-Denis, La Courneuve, Aubervilliers, Villejuif ... Ces derniers apparaissent sur les terrains laissés libres par l'urbanisation. À Champigny, par exemple, en 1964, plus de 10 000 Portugais vivent dans le bidonville qui s'est développé sur le plateau, sur des terrains frappés par les Ponts-et-Chaussées d'une servitude non edificandi à la suite d'un projet d'autoroute de raccordement⁹.

Depuis, la situation a évolué. La crise du logement que connaît l'Île-de-France au début des années soixante est progressivement résorbée par la construction, d'abord d'immeubles collectifs, dont beaucoup relèvent du parc social, puis de maisons individuelles. Ces constructions permettent aux Français et aux étrangers qui en ont les moyens, notamment aux Portugais, de quitter dans un premier temps les logements vétustes du centre, et dans un second temps les grands ensembles parmi les plus difficiles à vivre. Autant de logements qui deviennent alors accessibles aux ménages étrangers, ceux des bidonvilles, des logements insalubres et des cités de transit, qui progressivement disparaissent, et ceux qui arrivent. Parmi eux, beaucoup de travailleurs seuls mais aussi de plus en plus de membres de familles qui viennent rejoindre un des leurs.

Si leurs conditions de logements se sont considérablement améliorées depuis 30 ans, elles restent caractéristiques d'une population qui demeure majoritairement ouvrière : 61 % des étrangers qui ont un emploi sont des ouvriers en 1990. Les stratégies résidentielles de ces personnes, tout comme celles des ouvriers français, se développent sur les segments du parc de logements qui leur sont financièrement accessibles.

8. Il s'agit en fait de ménages dont la personne de référence est étrangère.

9. Préfecture de la Seine - *L'immigration portugaise dans la région parisienne*, Tomes I et II, juillet 1964 - juin 1965.

Statut d'occupation du logement des ménages français et étrangers en 1990

Département	Nationalité de la personne de référence du ménage	Répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements (en %)					Répartition des logements selon la nationalité de la personne de référence du ménage (en %)	
		Propriétaire	Locataire d'un logement loué vide		Locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel	Logé gratuitement	Parc total	Parc HLM
			non HLM	HLM				
75	Français	30,9	45,6	12,9	2,8	7,8	85,7	90,0
	Étranger	13,1	55,3	8,5	9,5	13,6	14,3	10,0
92	Français	37,8	32,3	23,1	1,4	5,2	88,2	87,5
	Étranger	16,6	45,1	24,7	6,7	6,9	11,8	12,5
93	Français	42,1	20,9	31,7	1,0	4,3	82,9	81,7
	Étranger	26,2	31,4	34,6	5,0	2,8	17,1	18,3
94	Français	44,6	24,7	24,7	0,9	5,0	88,8	87,0
	Étranger	27,3	35,0	29,2	3,5	5,0	11,2	13,0
77	Français	63,7	13,9	16,9	0,6	4,9	87,7	83,7
	Étranger	38,9	19,1	35,8	1,9	4,4	12,3	16,3
78	Français	56,8	20,3	17,1	0,6	5,2	91,1	82,8
	Étranger	27,0	29,6	36,1	1,9	5,4	8,9	17,2
91	Français	59,9	16,5	18,7	0,6	4,3	92,1	85,8
	Étranger	32,7	25,0	36,2	2,0	4,1	7,9	14,2
95	Français	58,2	14,4	22,6	0,6	4,3	89,9	84,5
	Étranger	33,9	23,5	37,0	1,7	3,9	10,1	15,5
Ile-de-France	Français	45,6	27,5	20,0	1,4	5,6	88,1	85,5
	Étranger	22,7	39,2	25,1	5,6	7,4	11,9	14,5
Villes nouvelles	Français	55,4	11,5	29,1	0,7	3,3	89,8	85,0
	Étrangers	36,1	14,9	45,4	1,3	2,3	10,2	15,0

Source : RP 90 (exhaustif)

Champ : Population des ménages ordinaires, c'est-à-dire non compris la population vivant dans des collectivités (foyers de travailleurs, cités universitaires, ...), dans des habitations mobiles ou des établissements pénitenciers.

Lecture : À Paris, parmi les ménages dont la personne de référence est française, 30,9 % sont propriétaires, 45,6 % sont locataires d'un logement loué vide non HLM, 12,9 % d'un logement HLM, 2,8 % d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel et 7,8 % sont logés gratuitement.

Par ailleurs, 85,7 % des ménages sont français à Paris et ils occupent 90 % du parc locatif parisien.

En 1990, les étrangers en Ile-de-France sont plus souvent locataires (70 %) que les Français (49 %), tant hors HLM (39 % contre 27 % des Français) qu'en HLM (25 % contre 20 %). Les ménages français sont, quant à eux, deux fois plus souvent propriétaires de leur logement que les étrangers (46 % contre 23 %). Ces derniers vivent également plus souvent dans un studio ou un deux pièces (45 %) que les Français (31 %), et dans des logements vétustes, sans baignoire ni douche et sans WC intérieur (11 % contre 3 % des ménages français). D'ailleurs, si 12 % des ménages sont étrangers, 37 % des logements sans baignoire ni douche et sans WC intérieur sont occupés par des étrangers.

Enfin, s'il est vrai que les ménages étrangers, compte tenu de leurs ressources, sont plus fréquemment logés dans le parc social que les ménages français (plus souvent propriétaires), ceci ne signifie pas, pour autant, qu'ils ont investi tout le parc social :

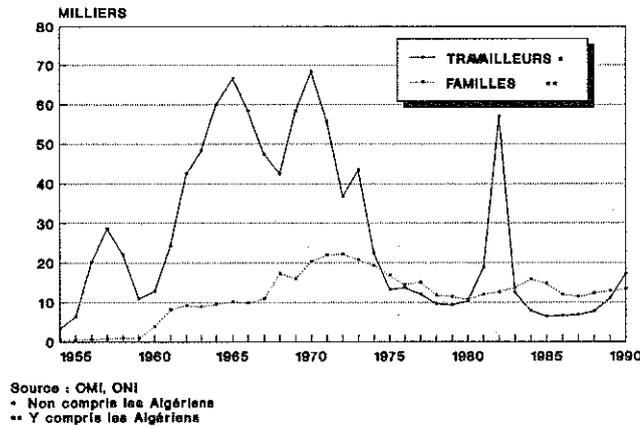
- En Ile-de-France, où 12 % des ménages sont étrangers, 14 % des logements en HLM sont loués par des étrangers, c'est-à-dire que 86 % des logements locatifs de type HLM sont occupés par des ménages français.
- La sur-représentation même des ménages étrangers dans le parc social, pourtant faible, ne s'observe qu'en grande couronne. Dans le reste de la région, les ménages étrangers occupent, en moyenne, 14 % du parc HLM comme ils occupent 14 % de l'ensemble du parc de logements.

Tous ces éléments, ainsi que le caractère moins professionnel et plus familial de l'immigration depuis une quinzaine d'années, expliquent que l'augmentation de la population étrangère soit surtout sensible dans des secteurs où le parc social, neuf ou ancien, en accession ou en location, est important. Parmi ces secteurs :

- La Seine-Saint-Denis, qui détient le plus grand parc social, en volume, de tous les départements de la région. Elle accueille 24 % des ménages étrangers de la région composés de cinq personnes ou plus, contre 12 % de ceux qui comptent une seule personne (Paris en hébergeant 53 %). Mais cette concentration de logements sociaux ne saurait expliquer à elle seule la forte présence étrangère en Seine-Saint-Denis pour au moins trois raisons :
 - Le parc social permet certes de loger 35 % des ménages étrangers en Seine-Saint-Denis, mais globalement ces derniers occupent 18 % des logements HLM tout comme ils occupent 17 % de l'ensemble des logements du département.
 - Dans les communes proches de Paris, en particulier au nord, ce n'est pas tant le parc social que l'importance des petits logements, plus ou moins vétustes mais surtout moins onéreux, qui attire les ménages étrangers. En moyenne, moins du quart y sont logés dans le parc social mais plus de la moitié dans le parc construit avant 1948.
 - Enfin, le quart des ménages étrangers sont propriétaires de leur logement en Seine-Saint-Denis, une proportion bien supérieure à celle observée à Paris (13 %) ou dans les Hauts-de-Seine (17 %)
- Les villes nouvelles, où a été construit près du quart des logements aidés (PLA+PAP) de la région entre 1982 et 1990. Les ménages étrangers sont ici, pour l'essentiel, soit locataires d'un logement HLM (45 %), soit propriétaires (36 %). La proportion de propriétaires parmi les étrangers est même supérieure dans les logements construits depuis 1975 (44 %). En 1990, ils représentent 10 % de l'ensemble des ménages, 7 % des ménages propriétaires et 15 % des ménages en HLM.
- Les cinq communes du Val-d'Oise, évoqués précédemment, qui ont toutes au moins 30 % de leur parc composé de logements locatifs en HLM.

Si la répartition spatiale de la population étrangère évolue, ce n'est pas non plus sans lien avec l'évolution de sa composition par nationalité.

TRAVAILLEURS PERMANENTS ET MEMBRES
DES FAMILLES INTRODUITS PAR L'O.M.I.
EN ILE-DE-FRANCE (1954-1990)



L'immigration familiale commence dès le début des années soixante et atteint son apogée au début des années soixante-dix. À cette époque, elle est encore masquée par l'importance des entrées de travailleurs. À partir de 1974, un coup de frein brutal est donné à l'immigration de main d'œuvre, mais le regroupement familial se poursuit, à un rythme légèrement plus faible qu'auparavant. Le nombre de travailleurs permanents introduits par l'Office des Migrations Internationales (anciennement ONI) en Ile-de-France chute ainsi de 50 000 en moyenne par an entre 1962 et 1974 à 13 500 entre 1975 et 1989. Quant aux membres des familles, leur nombre diminue également, mais bien moins : de 15 000 à 13 000 en moyenne par an entre les mêmes périodes.

Une mosaïque de nationalités

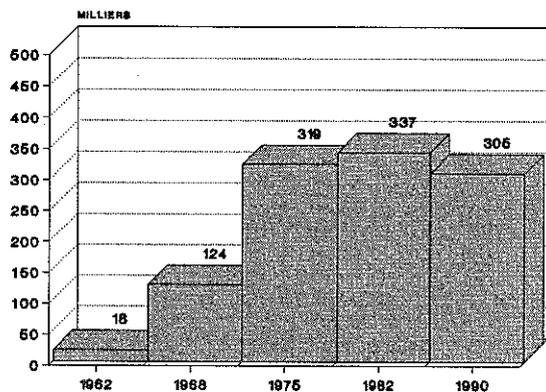
La population étrangère en Ile-de-France a continué à se diversifier durant les années quatre-vingts, si l'on en juge l'évolution de sa composition par nationalité. Les effectifs des nationalités d'Europe méditerranéenne, correspondant à des vagues d'immigration relativement anciennes, continuent de diminuer. Le nombre de Portugais régresse pour la première fois ; celui des Algériens également, mais pour ces derniers, la diminution observée traduit surtout la surestimation de leur effectif en 1982. Au contraire, le nombre de Turcs augmente fortement, le nombre d'étrangers originaires d'Afrique, hors Maghreb, reste en forte croissance. De nouvelles nationalités font également leur apparition, tels les Chinois ou les originaires du sous-continent indien, mais avec des effectifs qui restent modérés.

Les diverses nationalités qui en 1990 composent la population étrangère en Ile-de-France ont donc connu des évolutions divergentes dans les années quatre-vingts :

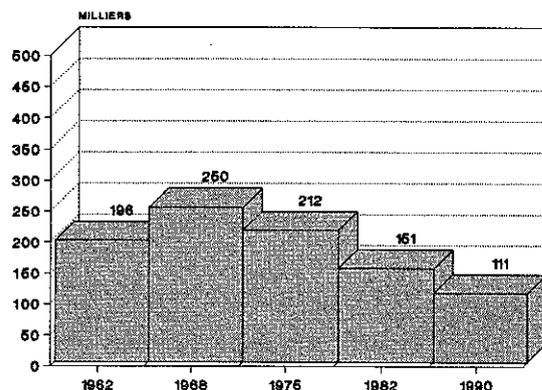
- *Les effectifs des nationalités d'Europe méditerranéenne, correspondant à des vagues d'immigration relativement anciennes (Espagne, Italie, Yougoslavie), continuent de diminuer.* Le nombre d'Italiens a diminué de moitié entre 1962 et 1990. Après une forte croissance entre 1962 et 1968, le nombre d'Espagnols, lui aussi, diminue régulièrement depuis. Les décès, les retours au pays et les naturalisations, plus élevés que les arrivées ou les naissances, sont autant de causes de diminution de cette population étrangère. La population yougoslave s'inscrit également dans cette tendance. La guerre interethnique qui se déroule actuellement en Yougoslavie n'avait pas encore commencé en 1990, et n'avait donc pas pu faire sentir ses éventuels effets migratoires. L'ensemble de ces trois nationalités ne représente plus en 1990 qu'un dixième de la population étrangère.

- *Fait nouveau depuis 1982, le nombre d'Algériens et de Portugais a diminué.*
Pour les Algériens, la diminution observée (-57 000) est en grande partie fictive. Beaucoup d'enfants de parents algériens, se sont, à juste titre, déclaré français en 1990, alors qu'ils s'étaient, à tort, déclarés algériens en 1982 (cf. infra). Il en résulte une baisse, en grande partie fictive, du nombre des enfants algériens de moins de 25 ans : -60 000. En revanche, le nombre d'Algériens de 25 ans ou plus reste pratiquement stable (+3 000).
Pour les Portugais, la baisse est moindre (-33 000), mais "réelle". L'immigration portugaise avait explosé durant les années soixante et le début des années soixante-dix. L'effectif de Portugais, très faible en 1962, était passé de 120 000 en 1968 à 320 000 en 1975. À cette date, le regroupement familial était déjà pratiquement achevé. On y comptait 87 femmes pour 100 hommes, contre 41 seulement dans la communauté algérienne par exemple. Ils forment alors la communauté étrangère la plus nombreuse. Mais entre 1975 et 1982, son évolution marque le pas et en 1990 son effectif retombe légèrement en dessous de son niveau de 1975. Cependant, cette nationalité reste très représentée : en Ile-de-France, plus d'un étranger sur cinq est Portugais, notamment parce que près d'un Portugais sur deux vivant en France réside en Ile-de-France.
Il n'en reste pas moins que les vagues migratoires algérienne et portugaise sont sur le déclin. On ne compte plus, parmi ces deux populations que 8 % à 9 % de nouveaux arrivants en 1990, c'est-à-dire de personnes qui résidaient à l'étranger en 1982. Le dynamisme naturel très élevé de la population algérienne s'est également fortement réduit et a rejoint celui de la population portugaise.
- *Le nombre de Tunisiens, et plus encore de Marocains, continue d'augmenter (respectivement +5 500 et +32 000).*
Mais la progression est plus faible que par le passé. Elle est également, pour les Marocains, nettement plus faible qu'en province. Le pourcentage de nouveaux arrivants a également considérablement diminué par rapport à 1982 (de 21,6 % à 12,7 % chez les Marocains et de 20,8 % à 10,9 % chez les Tunisiens). Par contre, ces populations sont constituées, pour près d'un tiers par des personnes nées en France. Parmi celles-ci, figurent un bon nombre d'enfants qui contribueront, dans quelques années, à faire diminuer les effectifs de ces nationalités, en acquérant la nationalité française à leur majorité.
- *La population turque a doublé en huit ans.*
Cette croissance provient d'une immigration récente : plus d'un tiers de cette population est arrivée entre 1982 et 1990. Elle ne représente cependant que 3 % de la population étrangère en 1990. De plus, les Turcs ne sont pas particulièrement concentrés en Ile-de-France : "seulement" un Turc sur cinq vivant en France réside en Ile-de-France.
- *L'ensemble des populations originaires de pays d'Afrique, autres que ceux du Maghreb, voit leur effectif s'accroître de moitié entre 1982 et 1990.*
Leur effectif avait doublé entre 1975 et 1982. Il s'est accru de moitié depuis. Ils représentent 11,2 % de la population étrangère en 1990, contre 7,7 % en 1982. Ces personnes proviennent essentiellement d'Afrique noire. Près des trois-quarts sont des ressortissants de l'Afrique noire francophone. Deux sur cinq sont des Maliens, des Sénégalais et des Mauritaniens, les premiers à avoir immigrer en France. Les nationalités qui ont connu les plus fortes progressions sont celles du Mali, du Zaïre et du Sénégal.
- *La population étrangère du groupe Sud-Est asiatique (Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens) reste stable autour de 50 000 personnes.*
La vague migratoire en provenance de ces pays, faisant suite à la guerre dans la péninsule indochinoise, s'est nettement atténuée depuis. La part des nouveaux arrivants a été divisée par trois de 1982 à 1990. Le nombre de naissances de mères originaires de cette partie du monde a augmenté jusqu'au milieu des années quatre-vingts et s'est stabilisé depuis. Mais flux migratoires et naissances sont contrebalancés ici par une forte propension à acquérir la nationalité française, le retour en Asie étant jugé peu probable.
À cette population peut s'ajouter la population chinoise dont l'effectif a quadruplé en huit ans pour atteindre les 12 000 individus.

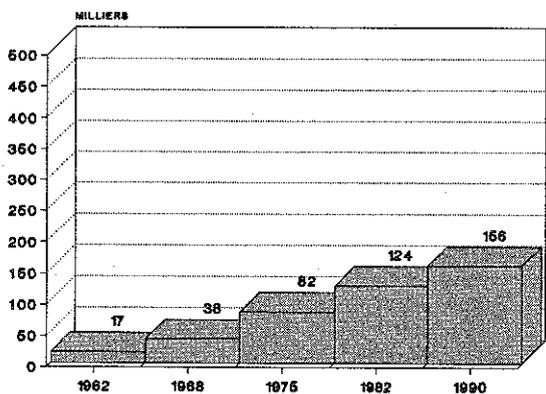
LES PORTUGAIS EN ILE-DE-FRANCE



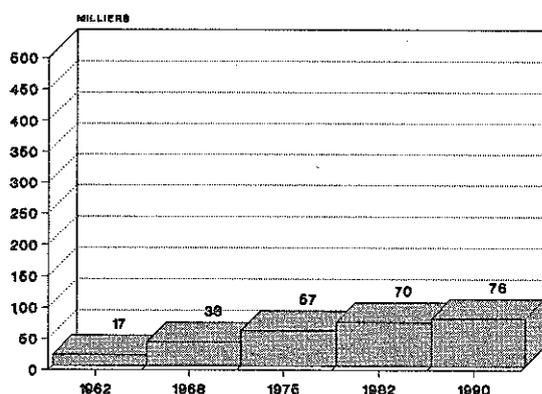
ESPAGNOLS ET ITALIENS EN ILE-DE-FRANCE



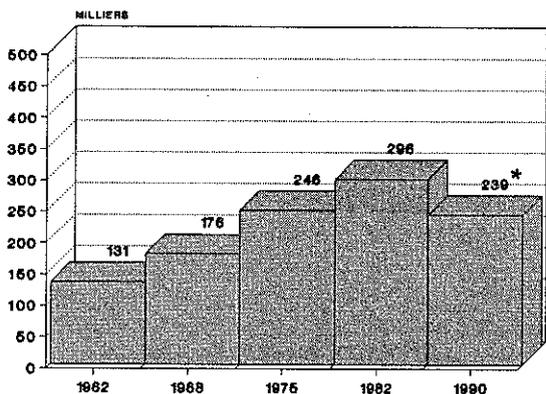
LES MAROCAINS EN ILE-DE-FRANCE



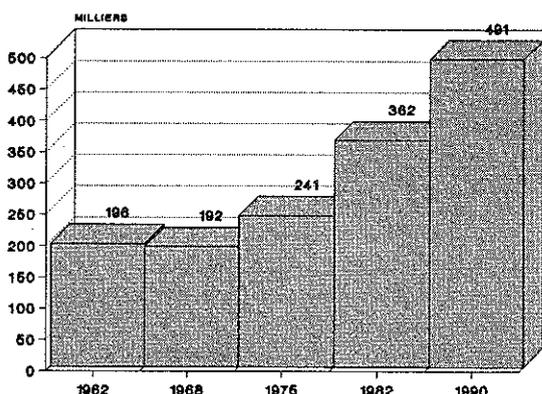
LES TUNISIENS EN ILE-DE-FRANCE



LES ALGERIENS EN ILE-DE-FRANCE



LES AUTRES NATIONALITES EN ILE-DE-FRANCE



Source : RP 62, 68, 75, 82 (fascicules verts), RP 90 (1/4)

* Baisse en grande partie fictive, liée à une surestimation des effectifs en 1982 (voir texte)

- Enfin, il reste dans cette population étrangère une partie très hétérogène par son origine, l'ancienneté de son implantation, les raisons de sa venue en France, ..., dont l'effectif s'accroît (+56 000 personnes)

Cette population très diverse est passée de 155 000 en 1982 à 211 000 en 1990, et représente 15,3 % de la population étrangère en 1990. Parmi celle-ci, on trouve 7 % d'Allemands, 8 % de Britanniques, 5 % de Belges et 7 % de Polonais. On y trouve également 5 % de Libanais et 9 % de personnes originaires de l'Inde, du Pakistan ou du Sri Lanka.

Les nationalités étrangères en Ile-de-France et les facteurs de leur évolution depuis 1982

NATIONALITÉS	Effectif		Variation 1982/1990		% de nouveaux arrivants		% de nés en France		Taux d'acquisition de la nationalité française en %	
	1982	1990	absolue	relative	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Espagnols	85 704	59 572	- 26 132	- 30,5	5,4	6,8	19,1	13,2	30,4	42,7
Italiens	65 088	51 001	- 14 087	- 21,6	9,1	11,8	15,9	9,9	47,8	53,6
Portugais	337 400	304 811	- 32 589	- 9,7	9,7	8,7	22,9	21,4	4,9	14,2
Yougoslaves	35 460	32 086	- 3 374	- 9,5	10,3	9,3	18,8	16,4	16,7	28,1
Algériens	295 948	238 955	- 56 993	- 19,3	14,8	8,2	33,0	21,4	4,4	11,0
Marocains	123 872	155 674	+31 802	+25,7	21,6	12,7	24,7	27,7	10,6	15,8
Tunisiens	70 420	75 965	+ 5 545	+ 7,9	20,8	10,9	27,2	31,0	28,8	32,4
Turcs	18 820	40 795	+21 975	+116,8	41,3	35,8	14,6	17,1	22,2	15,2
Afrique hors Maghreb	103 256	154 877	+51 621	+50,0	44,7	33,2	14,8	15,7	11,7	20,1
Sud-Est asiatique (1)	48 944	52 850	+ 3 906	+ 8,0	77,0	24,6	7,3	14,9	25,6	44,0
Autres	155 032	210 830	+55 798	+36,0	51,3	52,6	6,7	6,9	44,4	40,1
Population étrangère totale	1 339 944	1 377 416	+37 472	+ 2,8	22,6	20,1	21,6	18,5	20,2	26,2

Source : RP 82 (sondage au 1/4), RP 90 (sondage au 1/4)

Champ : population étrangère (colonnes 1 à 8), population étrangère + française par acquisition (colonnes 9 et 10)

Lecture : la population de nationalité turque a augmenté de 116,8 % entre 1982 et 1990. 35,8 % des Turcs présents en 1990 en Ile-de-France ne résidaient pas en France en 1982. À la même date, 17,1 % d'entre eux étaient nés en France. Enfin, parmi la population née avec la nationalité turque, 15,2 % ont la nationalité française en 1990.

(1) Cambodgiens, Vietnamiens et Laotiens.

Les anciens pôles d'étrangers se renforcent, mais les nouvelles communautés privilégient d'autres sites

Entre 1962 et 1990, le nombre d'étrangers vivant en Ile-de-France a été multiplié par 2,4. Cette population s'est-elle concentrée, comme au niveau national, dans les secteurs où elle était déjà nombreuse ?

Toutes nationalités confondues, et à l'échelon des départements, la réponse est négative. Paris, où vivaient près de 40 % des étrangers recensés en Ile-de-France en 1962, n'en regroupe plus que 25 % en 1990. Pour la première fois depuis 1945, le nombre d'étrangers a même diminué à Paris entre 1982 et 1990.

A l'échelon communal, les chiffres traduisent à la fois un processus de concentration et de dispersion des étrangers :

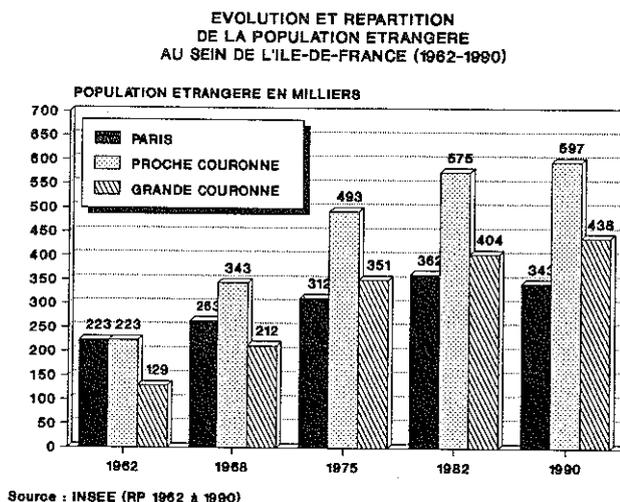
- Concentration : depuis 1962, quelque soit la période considérée, la croissance de la population étrangère s'est toujours focalisée, pour moitié environ, là où la proportion d'étrangers était déjà élevée.
- Dispersion : a contrario, sur la même période, l'autre moitié de la croissance de la population étrangère s'est répartie sur près de 700 à 800 communes qui, en début de période, comptaient une proportion d'étrangers inférieure à la moyenne régionale.

En fait, l'analyse de la répartition spatiale des étrangers par nationalité révèle une propension certaine des ressortissants de même nationalité, ou de même origine, à se regrouper, et une égale propension de certaines communes à accueillir des étrangers, compte tenu des caractéristiques et de l'évolution de leur parc de logements.

Pour rendre compte de la diversité de la présence étrangère en Ile-de-France et les spécificités de son implantation, les communes d'Ile-de-France ont été classées en quatorze groupes différents. Ces groupes constituent une représentation simplifiée de la complexité des situations communales. Le nombre de groupes retenus (quatorze) découle d'un double arbitrage entre :

- la nécessité de ne pas trop simplifier la réalité ;
- la volonté de produire une représentation cartographique, ce qui limite le nombre de types différents qu'il est possible de visualiser sur une même carte.

Ces mêmes contraintes ont également amené à simplifier la réalité en ventilant la population étrangère selon huit nationalités ou regroupements de nationalités : Portugais, autres ressortissants de la CEE, Algériens, Marocains, Tunisiens, autres ressortissants d'Afrique, asiatiques et autres.



Les quatorze groupes retenus renvoient à cinq grandes catégories de communes :

1. Relativement peu d'étrangers, voire pas du tout
(teintes bleues sur la carte)

La première catégorie (881 communes) est composée de trois groupes de communes (numérotés I, II et III) qui toutes comptent peu d'étrangers ou dont la proportion d'étrangers de chaque nationalité est inférieure, rarement égale, à la moyenne régionale.

Le groupe I, de loin le plus nombreux (697 communes sur 881), est composé des communes où vivent très peu d'étrangers, en valeur absolue ou en valeur relative.

Y figurent en particulier toutes les communes où moins de 20 étrangers ont été recensés en 1990. Les étrangers y représentent en moyenne 3,5 % de la population totale. La plupart des communes appartiennent à l'espace rural. Elles apparaissent en bleu très clair sur la carte.

Le groupe II, comprend 109 communes, généralement aisées, dont seule la proportion de ressortissants de la CEE est similaire à la moyenne régionale, toutes les autres nationalités étant fortement sous-représentées. La proportion d'étrangers y est en moyenne de 6,1 % en 1990.

Parmi les plus proches de Paris et les plus peuplées, on trouve, à l'ouest un ensemble homogène de communes qui forment comme un "T" renversé. La barre verticale va de Conflans-Saint-Honorine, Saint-Germain-en-Laye, Marly-le-Roi, Le Pecq et Chatou au nord jusqu'à Bièvres et Saclay au sud, et passe par La Celle-Saint-Cloud, Rocquencourt, Le Chesnay, Versailles, Buc et Jouy-en-Josas. La barre horizontale longe la vallée de l'Yvette, depuis Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse à l'ouest, jusqu'à Ballainvilliers et Savigny-sur-Orge à l'est, en passant par Gif-sur-Yvette et Orsay, qui jouxtent Saclay, puis Bures-sur-Yvette, Palaiseau et Longjumeau.

Ailleurs en grande couronne, à noter essentiellement, dans le Val-d'Oise, des communes comme Herblay ou l'ensemble Eaubonne, Andilly, Montmorency, Groslay, Domont, Ezanville et Ecouen, ou encore, en Seine-et-Marne, Fontainebleau.

En proche couronne, figurent dans ce groupe des communes comme Saint-Mandé, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Ablon-sur-Seine, Noisieu et Santeny dans le Val-de-Marne, ou encore Chaville, Garches, Vaucresson et Ville-d'Avray dans les Hauts-de-Seine.

Le groupe III enfin, comprend 75 communes qui, en moyenne, comptent 9 % d'étrangers dans leur population. Les différentes nationalités sont représentées, mais leur poids dans la population totale, même s'il se rapproche de la moyenne régionale, lui reste en général un peu inférieur.

La plupart des communes situées dans la partie sud des Hauts-de-Seine appartiennent à ce groupe, tout comme certaines communes du Val-de-Marne qui en sont proches (Gentilly, Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses et Chevilly-la-Rue).

À noter également le 12^e arrondissement de Paris et les communes du Val-de-Marne qui le jouxtent : Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Maisons-Alfort.

En Seine-Saint-Denis, seules les communes des Lilas, de Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan et Gagny figurent dans ce groupe.

Ailleurs en grande couronne, on retiendra essentiellement :

- dans le Val-d'Oise, l'ensemble formé de Corneilles-en-Parisis, Franconville, Taverny, Ermont, Saint-Gratien et Enghein-les-Bains ;
- dans les Yvelines, les communes de Guyancourt, Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Élan-court et Plaisir ;
- en Essonne, celles de Draveil, Viry-Chatillon, Chilly-Mazarin, Juvisy-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et Dourdan, au bout de la vallée de l'Orge ;
- enfin en Seine-et-Marne, des communes éparses, comme Lieusaint et Combs-la-Ville dans la ville nouvelle de Melun-Sénart, Saint-Thibault-des-Vignes, Guermantes et Chanteloup dans celle de Marne-la-Vallée, Mitry-Mory, Le-Mée-sur-Seine et Avon, ou encore quelques agglomérations secondaires isolées comme La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher, Nangis ou Souppes-sur-Loing

2. Des nationalités spécifiques dans les communes huppées (teintes vertes sur la carte)

Cette seconde catégorie est composée d'une soixantaine de communes huppées dont la caractéristique principale est d'accueillir une proportion de ressortissants de la CEE, autres que les Portugais, bien supérieure à la moyenne régionale. Elles appartiennent également à trois groupes distincts (numérotés IV, V et VI).

Le groupe IV est le plus nombreux (39 communes sur 60). La proportion des ressortissants de la CEE, autres que les Portugais, dans la population totale est trois fois plus élevée en moyenne qu'ailleurs dans la région. Les ressortissants des autres nationalités sont pratiquement inexistantes, ou appartiennent à des pays riches. Ce groupe compte en moyenne 8,6 % d'étrangers dans sa population et apparaît en vert clair.

On retiendra surtout l'ensemble de communes situées dans les Yvelines, proches des forêts de Marly et de Saint-Germain et de quelques golfs prestigieux : Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Aigremont, Fourqueux, Mareil-Marly, Croissy-sur-Seine, le Vésinet, L'Étang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Bailly, Louveciennes.

Ailleurs, à noter également quelques communes proches d'Eurodisney, comme Villeneuve-Saint-Denis et Neufmoutiers-en-Brie, ou proches de la forêt de Fontainebleau : Samois-sur-Seine, ou Barbizon, Saint-Martin-en-Bière et Fleury-en-Bière, ou encore Recloses, Villiers-sous-Grez et Grez-sur-Loing.

Le groupe V compte une proportion d'étrangers dans sa population proche de la moyenne régionale mais se caractérise par une sur-représentation des ressortissants de la CEE et de la catégorie "Autres", et une sous-représentation forte des ressortissants du Maghreb, et faible des Portugais, voire des autres ressortissants d'Afrique. Les 12 communes de ce groupe comptent en moyenne 12,6 % d'étrangers dans leur population et sont représentées en vert moyen sur la carte.

Parmi ces communes, on trouve Saint-Cloud, Neuilly-sur-Seine et huit arrondissements parisiens : les 4e, 5e, 6e, 7e, 9e, 14e, 15e et 17e.

Le groupe VI compte une proportion d'étrangers supérieure à la moyenne régionale (17,5 % en moyenne) en raison surtout d'une sur-représentation de la catégorie "Autres", des asiatiques et des ressortissants de la CEE, notamment les Portugais ou les Espagnols, fréquemment employés dans ces communes comme personnel de service. Les 8 communes de ce groupe sont représentées en vert foncé. On y trouve essentiellement des arrondissements parisiens :

- les 1er, 8e et 16e, en raison d'une forte proportion de Portugais et d'Espagnols, d'autres ressortissants de la CEE, de Japonais et de personnes appartenant à la catégorie "Autres". Les étrangers forment 16 % à 18 % de la population en dépit d'une très faible proportion d'Algériens.
- le 2e, où un quart de la population est étrangère, en raison d'une forte proportion de Portugais et d'Espagnols, mais également de Tunisiens, de Yougoslaves et surtout de Turcs qui travaillent dans le quartier du Sentier, d'asiatiques en général, de Marocains, voire de ressortissants d'Afrique hors Maghreb.
- le 3e arrondissement, proche du 2e, mais où les Portugais sont peu nombreux, et surtout, la proportion de ressortissants du Sud-Est asiatique près de cinq fois supérieure à la moyenne régionale. Ici, une personne sur cinq est étrangère.
- le 10e enfin qui, par rapport aux précédents, se distingue par une proportion d'Africains supérieure à la moyenne régionale. La part des asiatiques et des Turcs est également plus élevée qu'ailleurs dans la région.

3. Des ressortissants du Sud-Est asiatique, pour l'essentiel

(en jaune sur la carte)

Cette troisième catégorie est composée d'un seul groupe de 13 communes où la proportion d'asiatiques, et elle seule, est entre trois et onze fois supérieure à la moyenne régionale. Le groupe VII comprend essentiellement des communes où la construction de logements a été très importante ces quinze dernières années :

- À Marne-la-Vallée, dans les communes de Noisy-le-Grand, Noisiel, Torcy, Bussy-Saint-Martin, Collégien et Lognes. Lognes compte en 1990 un peu plus de 2 000 ressortissants du Sud-Est asiatique, soit une personne sur six et la plus forte concentration de la région après celles du 13^e, du 19^e et d'Aulnay-sous-Bois. Dans ces communes, la plupart des autres nationalités sont en général sous-représentées, voire inexistantes, sauf celles d'Afrique hors Maghreb, dont le poids dans la population est jusqu'à trois fois plus élevé qu'ailleurs dans la région, comme à Noisiel.
- Dans le 13^e arrondissement de Paris, à Courbevoie et à Créteil, même constat que précédemment.

À noter également, une légère sur-représentation des Algériens à Torcy, Noisiel et Créteil.

4. Des Portugais, pour l'essentiel

(teintes dans les marron clair sur la carte)

Cette quatrième catégorie est composée des communes où la proportion de Portugais, et elle seule, est nettement supérieure à la moyenne régionale. Trois groupes (numérotés VIII, IX et X) forment cette catégorie à laquelle appartiennent 265 communes de la région.

Les groupes VIII et IX ne comptent pratiquement que des Portugais comme étrangers dans leur population : 4 % en moyenne dans le groupe VIII, 8 % dans le groupe IX. La proportion globale d'étrangers, en moyenne, est à peine supérieure, respectivement de 6 et 11 %.

L'ensemble de communes le plus important figure dans le Val-de-Marne et déborde sur la Seine-et-Marne. La proportion d'étrangers y est plus élevée qu'ailleurs. Dans le Val-de-Marne, il comprend Champigny-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés, qui sont la 1^{ère} et la 4^{ème} communauté portugaise d'Ile-de-France, Le Perreux-sur-Marne, puis au sud-est, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Le Plessis-Tréville et La-Queue-en-Brie. Ces communes comptent entre 10 % et 17 % d'étrangers, pour la plupart des Portugais. À Ormesson-sur-Marne, les étrangers représentent 16 % de la population, les Portugais 14 % à eux-seuls.

Il continue ensuite en Seine-et-Marne, où il forme pratiquement un triangle dont les pointes sont Pontault-Combault, Tournan-en-Brie et Brie-Comte-Robert.

Les communes avoisinantes qui n'appartiennent pas forcément à ces deux groupes, en raison de la présence d'autres nationalités, comptent également un nombre important de Portugais, comme Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand ou encore Créteil.

À noter également plusieurs concentrations en Essonne :

- à l'ouest, le long de la vallée de l'Orge et au sud de la vallée de l'Yvette ;
- au sud-est, entre la vallée de l'Essonne et la frontière de la Seine-et-Marne, depuis Fontenay-le-Vicomte jusqu'à Milly-la-Forêt, en passant par La-Ferté-Allais.
- enfin, au sud-ouest, entre Étampes et la frontière avec le Loiret.

D'une façon générale, leur localisation en grande couronne renvoie en partie à celle des communes où se sont construits ce qu'on appelle les "nouveaux villages", ces ensembles groupés de maisons individuelles proposé par un même promoteur.

Dans le groupe X, les Portugais sont également plus nombreux qu'ailleurs dans la région, mais la proportion de ressortissants d'Afrique est similaire à celle observée en moyenne en Ile-de-France. Une cinquantaine de communes appartiennent à ce groupe. Parmi celles-ci :

- en Seine-Saint-Denis, au sud, près du Perreux-sur-Marne, des communes comme Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemombble, au nord-est Villepinte ;
- dans le Val-de-Marne, le long du "corridor Seine", les communes d'Alfortville, Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, et en Essonne, de Vigneux-Sur-Seine et d'Athis-Mons ;

- en Essonne, des communes comme Massy, Champlan, les Ulis, Saint-Geneviève-des-Bois, Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes dans la partie nord, Étampes au sud ;
- dans les Yvelines, Sartrouville et tout un ensemble de communes le long de la vallée de la Seine, depuis Aubergenville jusqu'à Bonnières-sur-Seine, en passant par Mantes-la-Ville, Limay, Porcheville, Mézières-sur-Seine et Gargenville ;
- enfin, dans le Val-d'Oise, des communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Osny, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône), puis de l'ouest vers l'est : Montigny-les-Corneilles, Sannois, Soisy-sous-Montmorency, Deuil-la-Barre, Montmagny et Gonesse.

5. Beaucoup de ressortissants du Maghreb et/ou du reste de l'Afrique, mais pas seulement (teintes dans les rose mauve sur la carte)

Cette cinquième et dernière catégorie se caractérise essentiellement par une très forte proportion d'africains en général, de Marocains ou d'Algériens en particulier, et une proportion similaire à la moyenne régionale de ressortissants des autres nationalités. Cinq groupes (numérotés XI, XII, XIII et XIV) forment cette catégorie à laquelle appartiennent 82 communes de la région.

Dans le groupe XI, les communes comptent seulement 11,8 % d'étrangers en moyenne, mais la proportion d'Africains hors Maghreb dans leur population est plus de deux fois supérieure à la moyenne régionale.

Ne figurent ici pratiquement que des communes en ville nouvelle, où la construction de logements aidés a été forte ces dernières années : Evry et Courcouronnes en Essonne, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple et Nandy à Melun-Sénart, Émerainville à Marne-la-Vallée, Cergy et Vauréal dans le Val-d'Oise mais aussi Sarcelles et Villiers-le-Bel.

Le groupe XII se caractérise par une proportion d'Algériens deux fois plus élevée qu'ailleurs dans la région, un peu plus de Marocains et une proportion similaire à la moyenne régionale de ressortissants des autres nationalités. La proportion d'étrangers y est en moyenne de 16,2 %. Une trentaine de communes appartiennent à ce groupe :

- Un premier ensemble compact apparaît au milieu de la Seine-Saint-Denis, depuis Dugny et Le Blanc-Mesnil au nord, jusqu'à Romainville, Noisy-le-Sec et Bondy au sud, avec entre les deux, Bobigny et Drancy. À l'est du département, on trouve également Tremblay-les-Gonesse et Villeparisis (en Seine-et-Marne).
- Un deuxième ensemble apparaît dans la boucle de la Seine, avec Nanterre, Colombes, Argenteuil, Épinay-sur-Seine, Villetaneuse, L'Île-Saint-denis, Villeneuve-la-Garenne, Asnières-sur-Seine et Levallois-Perret.
- Un troisième enfin, situé en Seine-Amont, formant une bande verticale, avec Ivry, Vitry, Thiais et Orly, mais également Valenton et Bonneuil-sur-Marne.

À noter également, ailleurs, les communes de Persan, Dammarie-les-Lys, Coignières, Bagneux et Fresnes.

Le groupe XIII se caractérise par une proportion, au moins deux fois plus élevée qu'ailleurs dans la région, non seulement d'Algériens, mais aussi de Tunisiens, de ressortissants d'Afrique hors Maghreb, d'asiatiques et de personnes de la catégorie "Autres", essentiellement des Turcs et des Yougoslaves, et dans une moindre mesure de Marocains. La proportion d'étrangers de la CEE est similaire à ce qu'elle est ailleurs.

Une vingtaine de communes appartiennent à ce groupe dont un habitant sur cinq, au moins, est étrangers. La plupart forment un ensemble contigu qui comprend :

- les quatre arrondissements du nord-est de Paris : les 11^e, 18^e, 19^e et 20^e ;
- les communes de Seine-Saint-Denis qui en sont proches : à l'est, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Bagnolet et Montreuil, et au nord Aubervilliers, Saint-Denis, La Courneuve, Stains et Pierrefitte-sur-Seine ;
- et la commune de Garges-les-Gonesse dans le Val-d'Oise avec, un peu plus au nord, celle de Goussainville.

Les 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris comptent les quatre plus fortes communautés algériennes (après Saint-Denis), tunisiennes et d'Afrique hors Maghreb d'Ile-de-France. Y vivent également parmi les dix plus fortes communautés asiatiques, turques et espagnoles de la région, et parmi les vingt premières communautés portugaises.

C'est à Montreuil que réside la plus grande communauté de ressortissants d'Afrique de l'Ouest (3 000 personnes sur près de 100 000 habitants).

Saint-Denis regroupe la première communauté algérienne d'Ile-de-France, avec près de 7 500 personnes, et la troisième communauté portugaise (4 800 personnes).

Au nord-est de la Seine-Saint-Denis, on trouve également Aulnay-sous-Bois, Sevran, Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

C'est à Clichy-sous-Bois que vit la plus importante communauté turque de la région (2 400 personnes). Parmi les douze suivantes, on trouve, Aulnay-sous-Bois et Montfermeil, à proximité, et hors de ce groupe XIII, les 2e, 10e, 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris, Sarcelles, Garges-les-Gonesse et Goussainville, dans le Val-d'Oise, et Montreuil-Faut-Yonne en Seine-et-Marne.

Deux autres communes, en Essonne, figurent dans ce groupe XIII : Grigny et Fleury-Mérogis, cette dernière en raison de la prison installée sur son territoire.

Dans le groupe XIV enfin, on trouve 17 communes qui comptent parmi les plus importantes communautés marocaines d'Ile-de-France. La proportion d'Algériens, de ressortissants d'Afrique hors Maghreb et de Portugais est également supérieure à celle observée ailleurs. En moyenne, plus habitant sur cinq est étranger dans ce groupe.

Toutes, sauf Montreuil-Faut-Yonne et Trappes, sont situées le long de la vallée de la Seine, dans les Yvelines ou dans les Hauts-de-Seine. La présence de communautés importantes de Marocains est ici fortement liée à l'industrie.

Les communes de ce groupe sont : Clichy, Puteaux, Saint-Ouen, Gennevilliers, Bezons, Poissy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Vernouillet, Ecquevilly, Les Mureaux, Épone, Mantes-la-Jolie et Rolleboise.

En 1990, sept communes en Ile-de-France comptent plus de 3 000 Marocains : Mantes-la-Jolie (6 100 personnes), Gennevilliers (4 700), le 18e arrondissement de Paris (3 900), les Mureaux (3 400), Clichy et Aulnay-sous-Bois (3 300) et Nanterre (3 200).

EN CONCLUSION

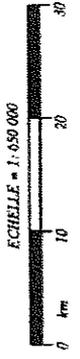
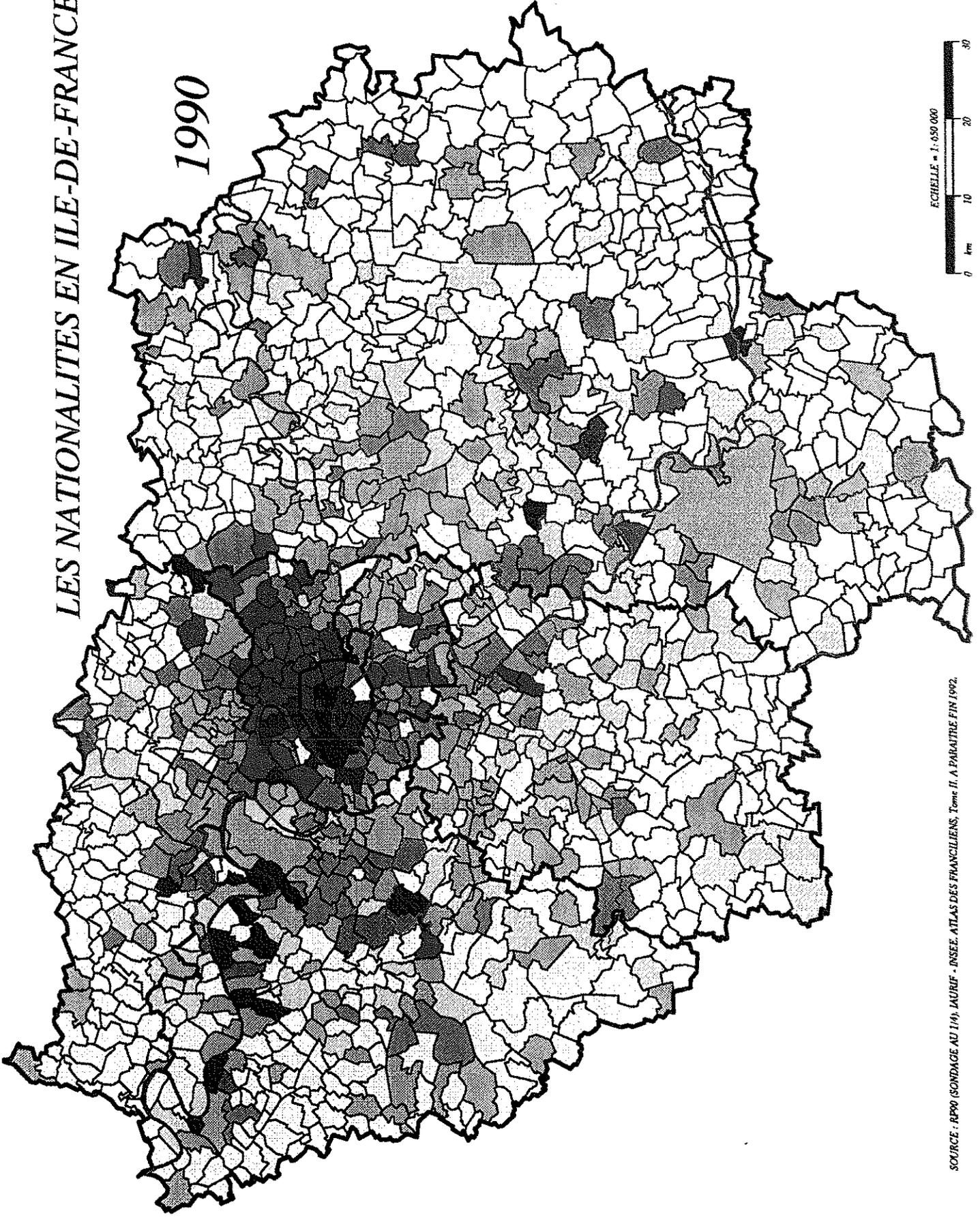
Il apparaît clairement que les spécificités dans la répartition spatiale des étrangers au sein de l'Ile-de-France tiennent essentiellement à des facteurs de type socio-économiques et immobiliers :

- **Les facteurs socio-économiques** renvoient aux différences dans les pays de provenance, les types d'emplois exercés, les revenus, la composition socio-démographique des communautés, composition qui elle-même diffère selon les modes de vie, les raisons de la venue en France ...
En 1990, par exemple, près d'un ménage algérien sur quatre est encore composé d'une seule personne, contre un ménage portugais sur dix. Mais un ménage algérien sur quatre est aussi composé de six personnes ou plus, contre un ménage portugais sur vingt. Le statut d'occupation diffère également : moins d'un ménage algérien sur dix est propriétaire de son logement, contre près d'un ménage portugais sur trois . Tout ceci contribue à expliquer :
 - la relative concentration des Algériens au centre de la région, dans les anciens quartiers populaires où les petits logements sont nombreux, et dans quelques communes périphériques, où le parc de grands logements dans le secteur social est important ;
 - la relative dispersion des seconds en périphérie, dans des secteurs où la construction de maisons individuelles a été forte des vingt dernières années, dispersion qui traduit également l'amélioration du niveau de vie des Portugais.Il est clair aussi que la présence qu'une communauté marocaine forte dans quelques communes le long de la vallée de la Seine, dans les Yvelines et le nord des Hauts-de-Seine mais aussi à Trappes, renvoie aux raisons de sa venue en France : le travail dans l'industrie, notamment automobile.

- **Les facteurs immobiliers** renvoient à la situation du marché du logement lors de l'arrivée en Ile-de-France, la structure et l'ancienneté du parc de logements des communes, l'importance de la construction neuve ...
Par exemple, c'est à Champigny-sur-Marne, où vit aujourd'hui la plus grande communauté portugaise d'Ile-de-France, que s'est développé, dans les années soixante, en pleine crise du logement, un bidonville où vécurent plus de 10 000 Portugais.
C'est dans les secteurs où la construction de logements aidés, en location ou en accession, a été forte, en particulier les villes nouvelles, que se sont installées nombre des familles étrangères arrivées ces quinze dernières années. C'est dans des communes comme Lognes, par exemple, Noisy-le-Grand ou Noisiel à Marne-la-Vallée, mais aussi, Cergy, Créteil, Aulnay-sous-Bois, Sevran ou les 10e, 11e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris, que vivent en 1990 les plus importantes communautés du Sud-Est Asiatique.

LES NATIONALITES EN ILE-DE-FRANCE

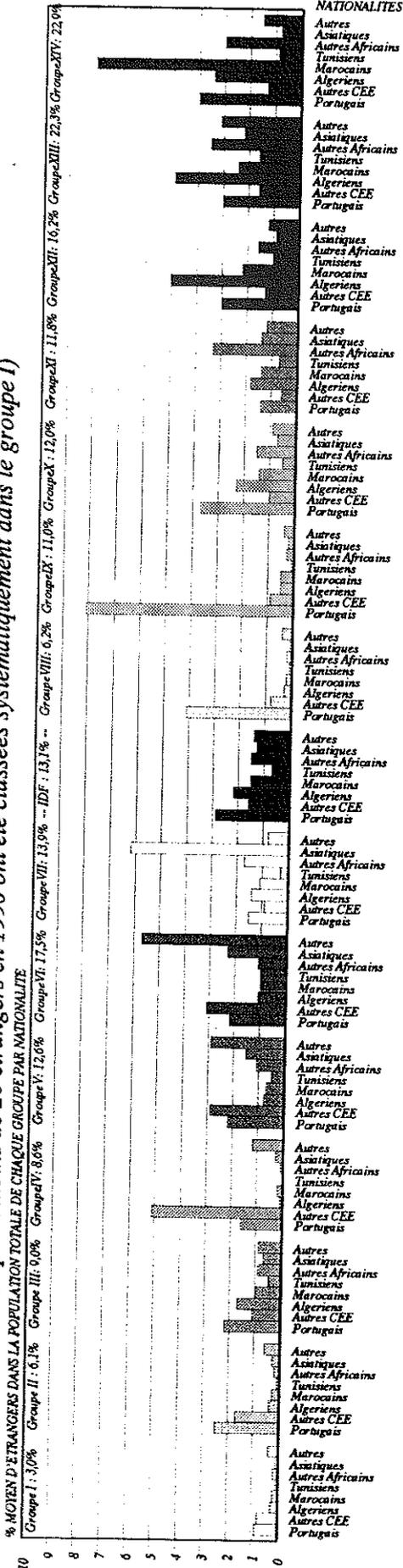
1990



SOURCE : RP90 (SONDAGE AU 1/4), IAUFR - INSEE. ATLAS DES FRANCAISIENS, Tome II. A PARAITRE FIN 1992.

COMMUNES REGROUPEES SELON LE % D'ETRANGERS EN 1990

(Toutes les communes comptant moins de 20 étrangers en 1990 ont été classées systématiquement dans le groupe I)



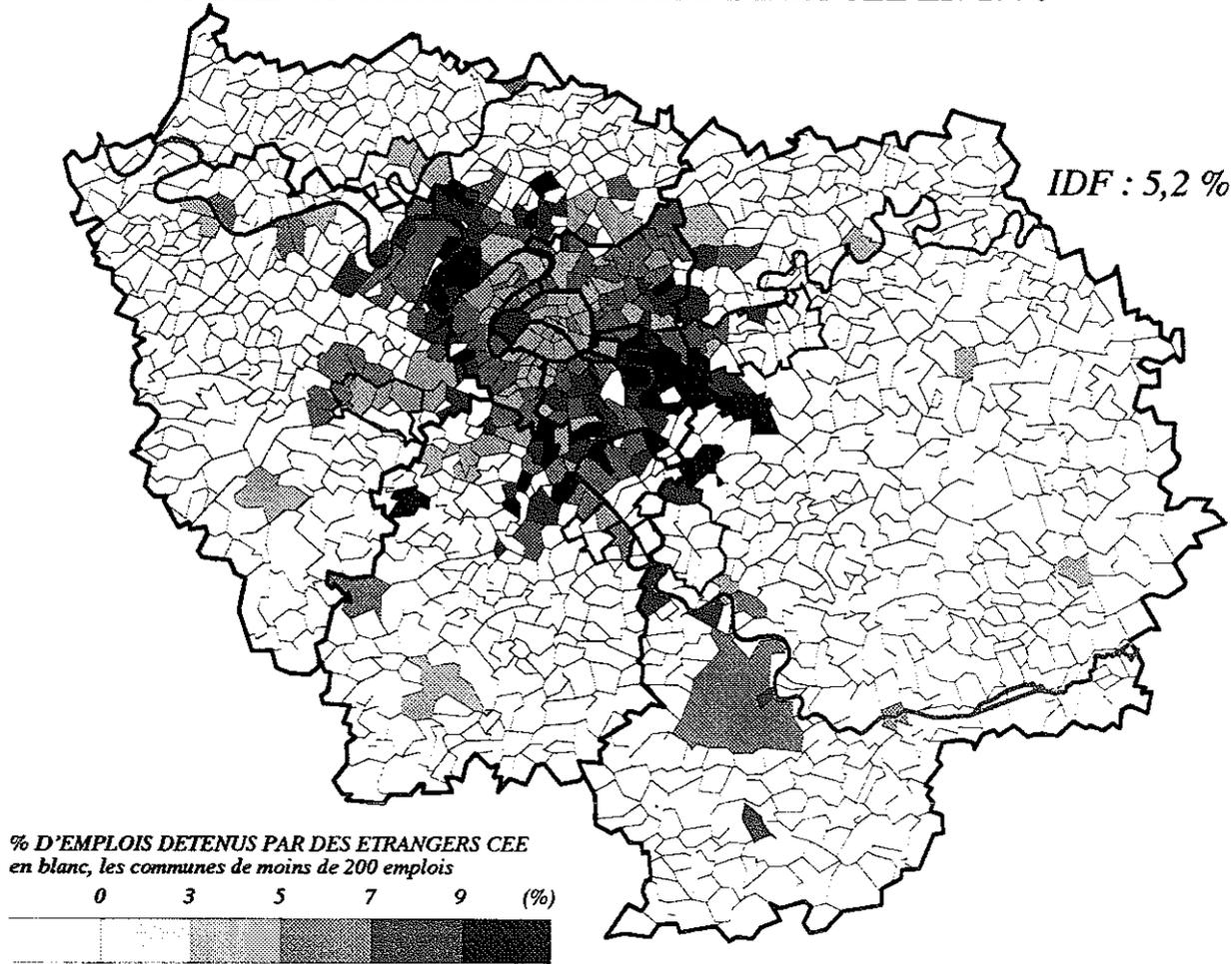
Note explicative

Pour rendre compte de la diversité de la présence étrangère en Ile-de-France et les spécificités de son implantation, les communes d'Ile-de-France ont été classées en quatorze groupes différents. Ces groupes constituent une représentation simplifiée de la complexité des situations communales. Le nombre de groupes retenus (quatorze) découle d'un double arbitrage entre la nécessité de ne pas trop simplifier la réalité, et la volonté de visualiser les différents groupes sur une même carte. Ces mêmes contraintes ont également amené à simplifier la réalité en ventilant la population étrangère selon huit nationalités ou regroupements de nationalités : Portugais, autres ressortissants de la CEE, Algériens, Marocains, Tunisiens, autres ressortissants d'Afrique, asiatiques et autres. Les quatorze groupes retenus renvoient à cinq grandes catégories de communes :

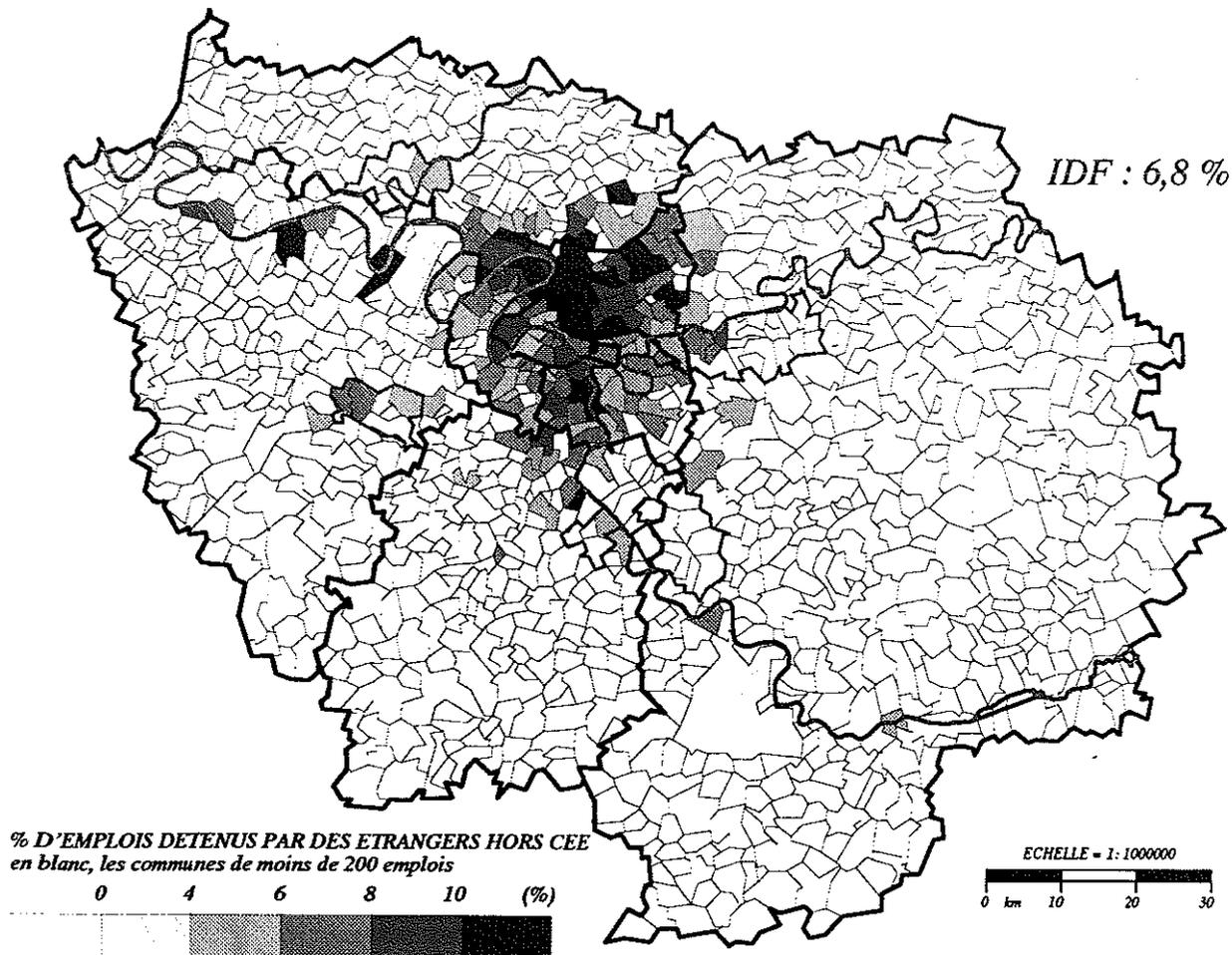
1. La première catégorie (881 communes) est composée de trois groupes de communes qui toutes comptent peu d'étrangers ou dont la proportion d'étrangers de chaque nationalité est inférieure, rarement égale, à la moyenne régionale. Elle apparaît en bleu sur la carte (groupes I, II et III).
2. La seconde catégorie est composée d'une soixantaine de communes huppées dont la caractéristique principale est d'accueillir une proportion de ressortissants de la CEE, autres que les Portugais, bien supérieure à la moyenne régionale. Elles appartiennent également à trois groupes distincts (numérotés IV, V et VI) qui ressortent en vert sur la carte.
3. La troisième catégorie est composée d'un seul groupe de 13 communes où la proportion d'asiatiques, et elle seule, est entre trois et onze fois supérieure à la moyenne régionale. Elle est représentée en jaune sur la carte.
4. La quatrième catégorie est composée des communes où la proportion de Portugais, et elle seule, est nettement supérieure à la moyenne régionale. Trois groupes (numérotés VIII, IX et X) forment cette catégorie à laquelle appartiennent 265 communes de la région. Ils sont représentés en marron clair sur la carte.
5. La cinquième et dernière catégorie se caractérise essentiellement par une très forte proportion d'africains en général, de Marocains ou d'Algériens en particulier, et une proportion similaire à la moyenne régionale de ressortissants des autres nationalités. Cinq groupes (numérotés XI, XII, XIII et XIV) forment cette catégorie à laquelle appartiennent 82 communes de la région. Elles apparaissent en rose-mauve sur la carte.

Lecture des graphiques associées à chaque groupe : Dans les communes du groupe IX par exemple, les étrangers représentent, en moyenne, 11 % de la population totale, les Portugais 8 % à eux seuls (contre 2,9% en Ile-de-France). Dans les communes du groupe XIV, les étrangers représentent 22,9 % de la population, les Marocains 8 % à eux seuls. La proportion d'étrangers des différentes nationalités dans l'ensemble de l'Ile-de-France figure également, en noir, au centre des graphiques, comme point de comparaison. Mais en fait aucune commune en Ile-de-France ne présente cette configuration.

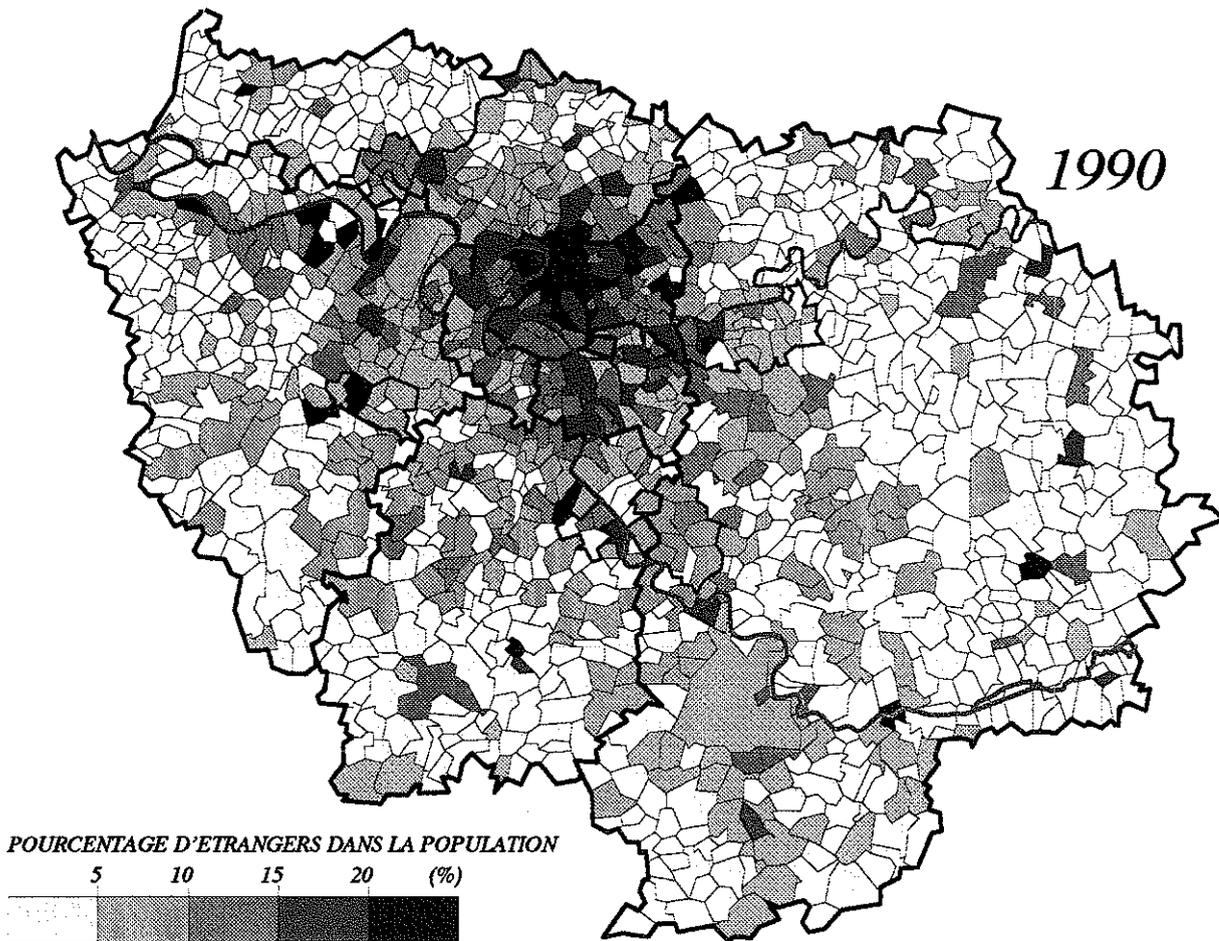
EMPLOIS DETENUS PAR DES ETRANGERS DE LA CEE EN 1990



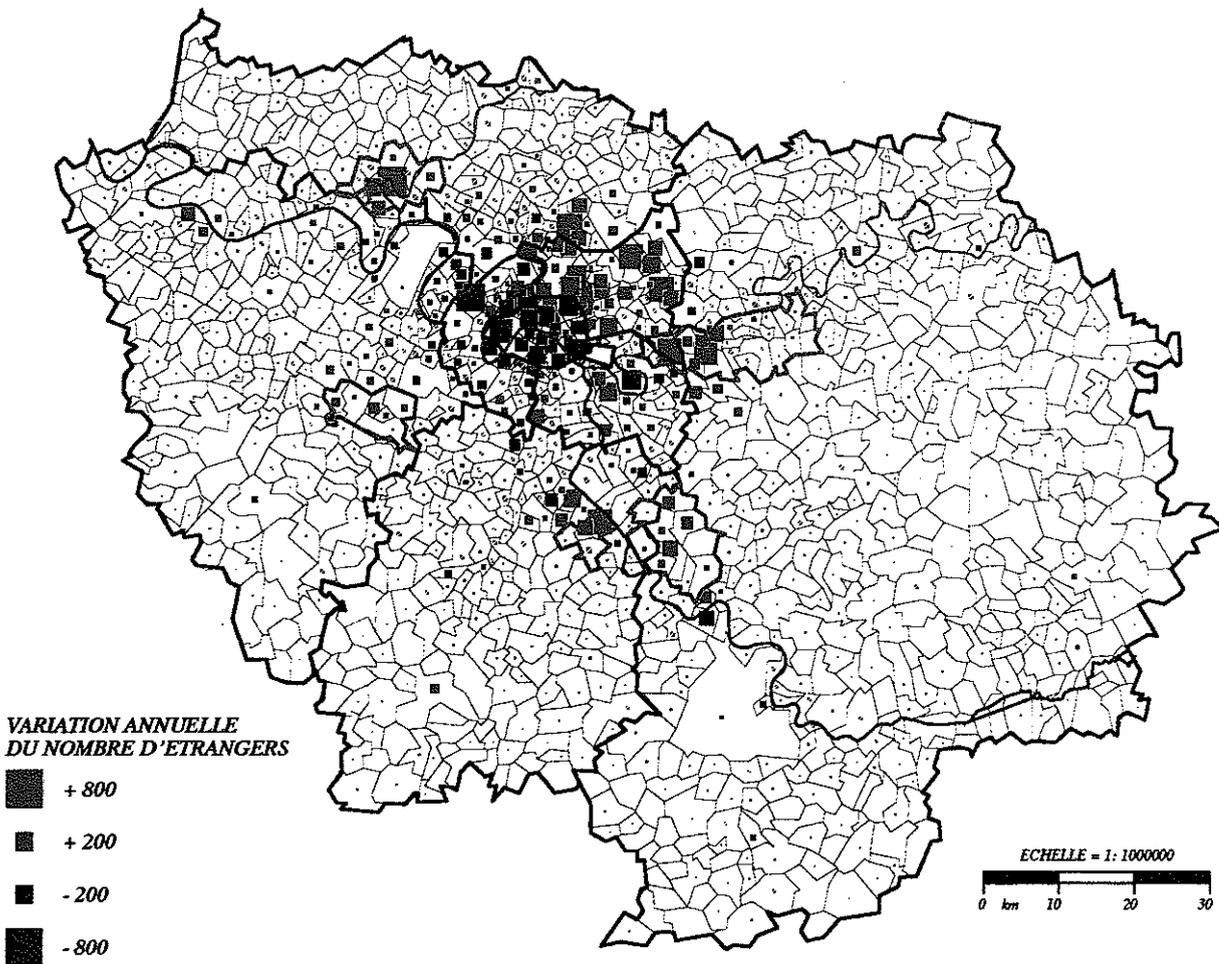
EMPLOIS DETENUS PAR DES ETRANGERS HORS CEE EN 1990



PROPORTION D'ETRANGERS PAR COMMUNE EN ILE-DE-FRANCE



VARIATION DE LA POPULATION ETRANGERE ENTRE 1982 ET 1990



**ARTICLE DE MADAME
VERONIQUE DE RUDDER (CNRS)
PUBLIE DANS LA REVUE PROJET :**

"L'EXCLUSION N'EST PAS LE GHETTO"

L'exclusion n'est pas le ghetto Les immigrés dans les HLM

Véronique de Rudder

Des universitaires aux media, des gestionnaires aux politiques, de la gauche à la droite, on dénonce aujourd'hui l'apparition de regroupements d'étrangers, en particulier dans l'habitat social. Un quotidien surmonte à plusieurs reprises « Non aux ghettos d'immigrés » (1), tandis que la carte « Etrangers » d'un Atlas publié par des organismes officiels est légendée : « Les travailleurs étrangers occupent (...) des sortes de ghettos dans les régions d'industrie lourde du Nord et de l'Est ainsi que dans la région parisienne » (2).

Le mot « ghetto » fait fortune. Il n'est cependant jamais défini. Libre au lecteur de l'associer à Prague, Varsovie, Chicago ou Harlem ; au passé ou au présent ; à l'Europe ou aux Etats-Unis. Cette imprécision permet de tout mêler : les regroupements d'immigrés dans un ensemble ponctuel d'habitation, dans une commune, dans un quartier, ou même simplement les réseaux relationnels plus ou moins intenses et exclusifs que certaines communautés étrangères tissent en leur sein.

Le terme n'a que le sens que l'on veut bien lui donner selon les circonstances. Il a surtout pour effet de faire choc et s'inscrit dans une logique essentiellement extérieure à la présence et à la vie des populations étrangères en France, alors qu'il est censé les concerner au premier chef.

C'est à l'usage de ce terme à propos des ensembles de logements sociaux - de loin le plus fréquent - que nous nous intéresserons ici. Le fameux « mal des grands ensembles » a trouvé dans la présence des immigrés une nouvelle jeunesse. Le béton, l'environnement, la mauvaise qua-

lité de la construction, l'anonymat, défauts qui, dans les années soixante, semblaient les plus graves, ont fait place à la stigmatisation des caractéristiques des habitants, à l'impossible cohabitation de modes de vie différents, aux difficultés de gestion...

C'est que le logement social, en particulier le plus ancien, a changé. Il a vieilli, plutôt mal que bien, le plus souvent, et sa population s'est modifiée.

Aussi, avant de tenter de savoir ce qu'il en est de la création de « ghettos » en France, convient-il de s'interroger sur ce qu'est devenu le logement social et les changements de population qu'il a connus.

La crise de l'habitat social

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la situation du logement est, en France, pire qu'entre les deux guerres. Le patrimoine immobilier est vieux, dégradé, inconfortable et amputé par les destructions (3). L'explosion démographique, l'exode rural congestionnent les villes et surpeuplent les habitations. C'est la crise du logement.

En 30 ans, la situation a beaucoup changé. On est passé, de 1945 à 1974 de 13,4 à 17 millions de résidences principales. Le nombre moyen de pièces par logement a augmenté (moins de 3 en 1960, 3,5 en 1974). L'accroissement du confort est considérable : eau courante et installations sanitaires se généralisent tandis que se diffusent le chauffage central et les équipements électro-ménagers (4)...

L'accès au logement social localif a représenté une amélioration considérable pour la plupart de ses habitants des points de vue de la salubrité, du confort et de l'espace. Ceux-ci ne se sont d'ailleurs pas fait faute de le dire aux nombreux enquêteurs qui, au cours des années 60, les ont interrogés (5). Ils critiquaient l'insuffisance des équipements collectifs, la pauvreté de l'environnement et la mauvaise insonorisation entre logements, mais affirmaient une satisfaction certaine. Les plus critiques étaient ceux qui pouvaient espérer obtenir une habitation de meilleure qualité dans les années à venir. « L'attitude à l'égard du grand ensemble est fonction des possibilités que l'on a de le quitter » (6).

Pourtant, depuis la fin des années 70, de nombreuses voix se font entendre pour signaler que les problèmes de logement sont loin d'être

(3) En 1943, la moyenne d'âge des immeubles dépasse 100 ans. Plus de 100.000 logements disparaissent chaque année par délabrement ; la guerre a causé la destruction de 300.000 immeubles. A peine 12 % des habitations disposent de l'eau courante.

(4) Cf. F. Abbeles, *De la crise du logement à la crise de l'habitat*, *Recherche sociale* n° 68, 1978.

(5) Cf. par exemple, P. Char, *Grands ensembles, Banlieues nouvelles*, PUF, 1967, ou R. Xues, *Vivre dans les grands ensembles*, Editions Ouvrières, 1963, etc.

(6) J.-C. Chamboredon, N. Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale dans les grands ensembles », *Revue française de sociologie* n° 1, 1970.

(1) Cf. par exemple, *L'Humanité* du 9 janvier 1981.

(2) *Atlas Activité et Habitat*, Institut géographique national et Institut national de la statistique et des études économiques, 1981.

résolus : subsistance et renouvellement d'un habitat insalubre, inadaptable de l'offre à la demande solvable... et, phénomène nouveau, dégradation extrêmement rapide d'immeubles récents : « Il y a un phénomène d'obsolescence qui affecte beaucoup plus vite ce que l'on a construit il y a dix ans que ce que l'on a construit dans les années 30, ou même il y a 2 siècles, voire au cours des siècles précédents » déclarait en 1978 le délégué général de l'Union des HLM lui-même (7).

Et, en effet, on déclare inhabitables certains logements sociaux, on réhabilite des immeubles qui n'ont pas dix ans, on détruit, même, des cités qui ont moins de 30 ans (8). Des organismes HLM voient leurs logements désertés (jusqu'à 5 % de leur parc). Le logement social est en crise.

La dégradation est un processus social

Derrière ce constat, plusieurs phénomènes sont en jeu qui cumulent leurs effets, mais ne se confondent pas.

Il y a, certes, une crise « physique » : construits rapidement, selon des procédés peu expérimentés, nombre de ces ensembles d'habitation ont servi de cobayes à des tentatives d'industrialisation du bâtiment, ou de réorganisation et de concentration de ce secteur économique. La rapidité de leur dégradation a pris au dépourvu des organismes propriétaires qui durent dépenser en entretien et réparation des sommes considérables (qu'ils n'avaient pas toujours en réserve) alors qu'ils n'avaient pas fini d'en rembourser la construction.

Mais cette crise est tout autant sociale.

Si, en 1960, les couches moyennes pouvaient aspirer au HLM comme moyen d'accéder à plus de confort et d'espace, il n'en va plus de même aujourd'hui. Au cours de ces années, en même temps que se résorbait la crise quantitative du logement (300.000 à 500.000 logements mis en chantier chaque année jusqu'en 1974), l'accès à la propriété a été largement encouragé par des interventions sur l'épargne et les prêts. Ce desserrement du marché a créé un appel d'air. Les couches moyennes ont fui, dès qu'elles l'ont pu, les ensembles les plus isolés, les plus mal équipés, les plus mal desservis, ceux qui se dégradaient le plus vite. Sont venus les remplacer ceux qui, jusque-là, n'avaient pas accès au logement social, au confort. Ainsi, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas l'invasion ouvrière ou immigrée qui a fait fuir les couches moyennes. Ce sont elles qui, au contraire, ont cédé la place à plus pauvres qu'elles. Le HLM s'est prolétarié. Il s'est mis peu à peu à remplir sa vocation sociale.

En 1951, un rapport officiel s'indignait que « les institutions conçues

pour (le logement des) classes modestes dégénèrent et ne s'adressent qu'aux milieux aisés » (9). Le constat ne vaut plus aujourd'hui que pour la fraction la mieux implantée, ou la plus récente, du logement social localif. Bien au contraire, c'est le « ghetto de la misère », prolétarien et immigré que l'on dénonce.

L'image du grand ensemble s'est dégradée avec lui, décourageant les candidats éventuels. La crise économique aidant, les actuels habitants des HLM sont souvent devenus « captifs » de leurs logements parce qu'ils sont exclus de la « logique résidentielle dominante » (10).

La dégradation n'est pas explicable par des critères uniquement liés à la nature « physique » du grand ensemble tels que sa taille, son type de construction, son âge et sa localisation (11).

On y observe que « la dégradation est un processus » (12), et un processus social.

Ainsi, la densité d'occupation des appartements, sans être toujours très grande, est systématiquement plus élevée dans les cités « malades » (13) que dans le reste des agglomérations dans lesquelles elles sont situées. La proportion des familles nombreuses et des moins de vingt ans y est également plus importante, tandis que les personnes âgées y sont sous-représentées. La mobilité de la population est élevée et s'accroît avec le temps, accélérant le processus de dégradation et de dévalorisation. Les qualifications professionnelles y sont faibles ou absentes. Le sous-emploi féminin et le chômage s'y développent, entraînant des salaires et des revenus bas. Enfin, les familles étrangères y sont proportionnellement plus nombreuses que dans le reste de l'agglomération. Leur arrivée en HLM est d'ailleurs récente et compte pour une grande part dans la prolétarianisation du logement social localif.

Les immigrés dans le logement social

Il n'est, à la limite, point besoin de décrire telle ou telle cité. Il suffit de mentionner la proportion des immigrés dans l'ensemble des habitants : « La population étrangère est un symptôme et une preuve de la dégradation » (14).

(9) G. Maignan, « Le logement des faibles », *Population* n° 2, 1957.

(10) J.P. Tricard, « L'ouvrier et le précaire ». Colloque *Vivre ensemble dans la cité*, 20 octobre 1981.

(11) Cf. les enquêtes réalisées au cours des opérations « Habitat et vie sociale », procédures définies en 1977, visant à mener dans les grands ensembles dégradés des opérations coordonnées d'amélioration des logements et des espaces publics, et à proposer des réformes des services collectifs et de l'action sociale.

(12) Cf. F. Abbaïda, *op. cit.*

(13) Les indigènes qui consistent à assimiler la société ou ses produits à des organismes vivants sont particulièrement fréquents. Elles conduisent à « naturaliser » les phénomènes sociaux et à les décrire ou les analyser selon des logiques extérieures à la vie sociale, et à justifier un jugement de valeur sur ce qui est ou n'est pas sain ou pathologique dans la société par une comparaison abusive avec des phénomènes naturels, notamment biologiques.

(14) J.P. Tricard, *op. cit.*

(7) R. Lion, « La qualité du logement à la ville », in *Qualité de l'habitat*, Colloque de Marly, Paris, CRU, 1978, p. 24.

(8) Cf. « Réhabiliter 120.000 HLM par an », *Revue H* n° 34.

Le nombre des familles étrangères dans les HLM s'est significativement accru entre le recensement de 1968 et celui de 1975, et depuis. En même temps, la part des ouvriers, en particulier non qualifiés, a augmenté; ces deux faits sont directement liés. Le logement social doit en majeure partie sa prolifération à l'arrivée d'immigrés. En région Ile de France, leur proportion parmi les chefs de ménage en HLM est passée de 4,4 % à 9,2 % pendant la période intercensitaire (15).

Il n'y a pas eu pour autant politique délibérée d'ouverture du logement social aux familles d'origine étrangère. A qualification égale, les travailleurs étrangers ont toujours moins de probabilité d'accéder au HLM que les travailleurs français, et l'écart s'accroît à mesure que l'on descend dans l'échelle des qualifications.

Ce sont les critères d'obtention d'un logement social qui, après les avoir beaucoup défavorisés, ont fini par jouer un rôle plus positif. L'ancienneté de résidence dans la commune, souvent requise, qui a beaucoup freiné l'entrée des étrangers dans les HLM, a été acquise. Le regroupement familial a joué dans le même sens. Surtout, c'est à leur nombre d'enfants que ces familles doivent leur accès au logement social, car leurs chances d'être classées prioritaires sur les listes d'attente - et donc d'obtenir un appartement - sont d'autant plus grandes que leur taille est plus importante (16). Quant au fait qu'ils sont plus souvent ouvriers non qualifiés que leurs voisins français, il est simplement dû au caractère massif de la sous-qualification des travailleurs étrangers dans leur ensemble, et n'est pas, au contraire, le fruit d'une sélection particulière.

Les immigrés n'ont donc pas seulement modifié la composition socio-professionnelle et nationale des HLM. Ils en ont aussi transformé la structure démographique. Leur population compte moins d'actifs que celle des nationaux, essentiellement du fait du nombre des enfants, et, secondairement d'un plus grand sous-emploi féminin, malgré un taux d'activité masculin comparable. Les moins de 20 ans sont ainsi très fortement sur-représentés, tandis que les personnes âgées sont très peu nombreuses.

Un habitat inégal

Immigrés et Français en HLM ne connaissent pourtant pas exactement les mêmes conditions d'habitat, et ne logent pas tout à fait dans les mêmes cités.

Les immigrés doivent à leur entrée récente dans le parc HLM de disposer d'un confort équivalent à celui des nationaux de ce type de loge-

(15) M. Pinçon, *Les HLM: structure de la population logée. Administration de Paris*, Paris, CSU, 1976, tome 2, tableaux n° 6 et 19.

(16) En région parisienne, en 1975, un ménage français en HLM compte en moyenne 2,1 personnes. Un ménage étranger en comprend 4,6. Un tiers des ménages étrangers est formé de plus de 4 personnes. Parmi les ouvriers spécialisés et les manoeuvres, moins de la moitié des ménages français et près des 3/4 des ménages étrangers comptent plus de 4 personnes. Cf. M. Pinçon, *op. cit.*, tableau 28.

ment. Mais les étrangers vivent plus souvent que ces derniers en état de surpeuplement (en région parisienne, 52,6 % des ménages immigrés connaissent le surpeuplement dans le logement social, contre 30,7 % des ménages français). Le quart des ménages connaissant le surpeuplement est étranger.

Les immigrés habitent plus souvent que les Français dans les ensembles périphériques, éloignés de tout centre urbain, sous-équipés. Ainsi, leur proportion s'accroît lorsqu'on va de Paris à la grande banlieue, en passant par la proche banlieue, alors que leur poids relatif décroît (ils forment 5,5 % des locataires des HLM de Paris où ils constituent 13,6 % de la population totale, alors qu'ils représentent 15,2 % des habitants des HLM de la grande banlieue où ils comptent pour 12,5 % dans la population totale). Ils habitent d'autant plus souvent la périphérie que leurs familles sont plus nombreuses et qu'ils sont moins qualifiés (17).

Ce sont les logements les moins désirés, les plus délaissés qu'occupent les familles d'origine étrangère, dans le secteur social comme dans le secteur privé. La concurrence, là comme ailleurs, leur est défavorable. Elles habitent ainsi non seulement plus loin des centres, mais aussi dans les cités où les normes de surface, de construction et les prestations sont les plus faibles et où les loyers sont les moins chers.

La distribution ségrégative est plus stricte et rigide encore pour elles que pour les familles ouvrières françaises: le lien entre catégorie socio-professionnelle et type de logement social octroyé est plus absolu.

Différences et ressemblances: la cohabitation

Les problèmes de cohabitation entre Français et étrangers sont souvent sous-évalués. Ils sont en règle générale interprétés en termes sommairement culturalistes. Tout s'expliquerait par les différences qui affectent les modes de vie de populations d'origines culturelles différentes.

On passe ainsi du constat de la différence (encore ne relève-t-on que certaines d'entre elles) à l'explication par la différence. Comme si toute différence était productrice de conflit, et, implicitement, comme si toute ressemblance menait au consensus.

(17) Ainsi que l'écrivait Jacques Barou, « Pour les familles de travailleurs étrangers, la possibilité d'obtenir un habitat confortable dans le logement social passe par l'acceptation d'une mobilité vers la périphérie lointaine ». In « Immigration et enjeux urbains », *Plurid-Debat* n° 24, 1980.

Sélection et dévalorisation des différences

Il ne peut y avoir problème, dans la différence, que dans la mesure où cette différence est affectée d'un jugement de valeur négatif. Ce n'est que parce qu'on estime que les étrangers font trop de bruit, que leur bruit gêne. Il en va de même pour les odeurs culinaires (nauséabondes), pour le nombre des enfants (trop élevé), pour leur éducation (trop laxiste), etc.

La notion de mode de vie est descriptive et analytique. Elle n'a pas de valeur explicative concernant les relations sociales parce qu'elle occulte, dans ce cas précis, le processus de valorisation ou de dévalorisation de certaines pratiques culturelles, et au-delà, de certains groupes, voire de certaines communautés entières. Ce processus est extérieur aux différences culturelles, et le mode de vie ne sert ici que d'alibi.

Si l'on s'intéresse aux différences entre populations, il n'y a aucune raison de privilégier celles qui concernent les pratiques culturelles. Il faut aussi s'interroger sur celles qui affectent les structures socio-professionnelles et démographiques telles qu'elles ont été brièvement décrites précédemment. Il en est de même pour les processus par lesquels les populations en question ont accédé au logement social, leurs itinéraires résidentiels individuels et, surtout, collectifs. Tout indique que ces différences-là importent tout autant, sinon plus, dans les relations sociales que celles qui sont d'ordinaire privilégiées.

Pour nombre de familles françaises, le HLM apparaît comme une étape, plus ou moins subie, au cours d'une trajectoire qui les mène aux familles étrangères, le HLM est au contraire l'aboutissement d'une mobilité résidentielle qui ne leur laisse pas entrevoir d'autre débouché.

Ce schéma général - qui supporte des variations individuelles, mais qui domine collectivement - implique des comportements de sociabilité, des attitudes à l'égard du logement très différents et, souvent, contradictoires. L'entrecroisement du repit privatif sur l'appartement et la famille, de la participation à des activités collectives, de la structuration de réseaux relationnels et d'entraide sur la base d'affinités culturelles de classe ou d'ethnie... n'est pas sans risque de conflit ouvert ou larvé.

La crise économique, qui touche à des degrés divers tous les habitants des grands ensembles, durcit ces tensions. En effet, alors que l'inflation accroît le désir d'accéder à la propriété, cette perspective est, pour beaucoup, remise en cause par la baisse du niveau de vie, la crainte du chômage, la diminution de l'épargne. C'est au contraire la question du maintien dans le logement social qui se pose à nombre de familles étrangères.

Pour les familles françaises, comme pour les familles immigrées, le statut même de leur présence dans le logement social et celui de la cité dans laquelle elles vivent devient un enjeu plus crucial. Les premières, qui ne voient plus d'issue ascendante, souhaitent conquérir ou recon-

quérir une image moins dévalorisée et, peut-être, moins prolétarienne du grand ensemble. Les secondes cherchent à faire admettre définitivement la légitimité de leur présence dans le logement social.

On le voit, dans cette conjoncture, chacun est sur la défensive. Mais il faut bien reconnaître que la fragilité économique, sociale, voire juridique, des immigrés les rend plus vulnérables aux attaques dont ils sont l'objet.

C'est là que la question des modes de vie intervient massivement en tant que différences porteuses de conflit.

Les ressemblances sont gommées

Ce qui est curieux, ici, c'est que l'on n'interroge guère les ressemblances. Car ce qui frappe, lorsqu'on compare travailleurs français et étrangers, dans le logement social comme ailleurs, ce sont tout autant les proximités que les dissemblances. Compte tenu de leurs structures socio-professionnelle et démographique distinctes, les deux populations se ressemblent : les moins qualifiés des Français cohabitent avec les moins qualifiés des immigrés, les familles nombreuses côtoient des familles nombreuses, et si le chômage et le sous-emploi frappent différemment les nationalités, ils les touchent toutes...

Or c'est dans ces identités et proximités, plus encore que dans les différences, que l'on peut trouver des explications aux difficultés de cohabitation.

Les Français ne sont pas sans connaître, globalement, le sort réservé aux travailleurs immigrés par la société française. Tout au long de la période d'expansion, ils ont pu se croire protégés d'un tel destin. La période plus récente montre qu'ils ne sont pas à l'abri de la précarité de l'emploi, du chômage, de la baisse des revenus. La précarisation est donc une menace objective, pour ne pas dire une réalité déjà vécue actuellement.

La cohabitation qui met ensemble des travailleurs menacés avec des travailleurs encore plus insécurisés, des exploités avec des surexploités, des dominés qui peuvent se croire dominants avec des dominés « tout court », prend pour ceux qui ont le statut le moins inférieur un contenu angoissant. Ils craignent d'être « ravales » au même rang que les travailleurs immigrés, de subir à leur tour les mêmes conditions économiques et sociales de vie. La crispation identitaire, marquée de la moindre différence dans un ordre hiérarchique, est une réaction individuelle et collective à cette angoisse.

C'est aussi dans ce jeu de miroir de la ressemblance et de la différence que peuvent s'interpréter les discours sur les modes de vie et le problème des jeunes dans les cités H.L.M.

Le modèle petit bourgeois domine

Le modèle d'habitat du logement social, clairement lisible dans le règlement intérieur des cités, est un modèle petit-bourgeois (18). Tout invite à la discrétion : bruits, odeurs, linge aux fenêtres, accès aux pelouses... sont interdits. La famille doit habiter « bourgeoisement » (sic) un appartement privatif, le gérer en « bon père de famille » (19), le meubler et l'assurer.

Si nombre de familles françaises acceptent — non sans mal, parfois — l'autocensure qui leur est ainsi imposée, c'est parce qu'elles ont fait antérieurement l'expérience qu'il leur fallait en passer par là pour être reliés. C'est aussi parce qu'elles ont pour une part intériorisé l'idéologie à l'œuvre dans ces règlements. Les familles immigrées sont beaucoup plus récentes dans le logement social ; ni cette expérience, ni cette intériorisation n'ont eu le temps de se réaliser, et il n'y a priori aucune raison pour qu'elles s'effectuent par les mêmes voies, alors que leurs cultures d'origine (nous y voilà), leurs histoires personnelles, leurs statuts collectifs en France, etc., sont différents. Les immigrés ont attendu longtemps que le logement social familial s'ouvre à eux. Cet accès prend le sens d'une reconnaissance sociale. Habités, par la force des choses, à plier tout autant qu'à résister, ils ne peuvent (sauf ceux qui ont un projet explicite et fortement assimilationniste) accepter d'emblée l'adoption de modèles de comportements qui ne sont pas les leurs.

Le logement social est un logement affecté. Le refus d'un appartement expose à ne pas obtenir de relogement. Il ne faut jamais oublier que la cohabitation y est imposée et subie, quels que soient par ailleurs les désirs de ceux qui y habitent. Ainsi confrontés les uns aux autres, Français et étrangers s'inquiètent de se voir ensemble. Derrière la question des modes de vie se profilent les effets du passé et les représentations de l'avenir de chacun.

Les Français vivent la présence étrangère comme une dévalorisation. La cohabitation leur fournit en permanence l'image de ce qu'ils craignent de devenir ou redevenir : travailleurs non qualifiés, aux emplois précaires et dévalorisés, familles nombreuses aux épouses inactives, « inadaptation » réelle ou supposée à la vie urbaine et au logement collectif. Les immigrés se sentent menacés par l'hostilité des Français dans leur conquête du logement social, dans la légitimité même de leur présence dans les HLM, dans leur identité culturelle. C'est, en fait, la question de leur droit de vivre (et non seulement de travailler) qui se pose pour eux.

(18) Cf. A. Touraine, N. Cleuzou, F. Lentin, *Une société petite-bourgeoise: le HLM*, Paris, CRU, 1966.

(19) Pour ces termes fort connotés, et d'autres, on peut se reporter aux contrats de location que l'on fait signer lors de l'entrée dans l'appartement HLM.

C'est dans et par l'articulation entre proximité et distance sociale que peuvent s'interpréter les relations sociales entre populations juxtaposées. Il n'y a pas de ressemblance ou de différence en soi. Il n'y a que le sens qu'on leur donne. Encore ce sens est-il mouvant. Nous avons abordé les tensions et conflits, parce qu'ils font l'objet de discours récurrents sur les modes de vie ; il existe aussi des solidarités, lisibles à travers la vie quotidienne (entr'aide, coopération, etc.), comme à travers des luttes collectives où surgit l'identification d'un sort ou d'un adversaire commun.

La question des ghettos

L'isolement social et spatial de certaines cités ne date pas d'hier. L'implantation périphérique, l'insuffisance des moyens de communication, le sous-équipement, pour ne rien dire de la qualité de ce qui existe, préexistaient à l'appellation de « ghetto » qui frappe aujourd'hui les cités les plus dégradées et les plus prolétariées. Le terme lui-même renvoie à un état de ségrégation extrême où certains groupes sont isolés matériellement et symboliquement en raison de traits distinctifs : race, religion, culture... (20).

Le HLM, même le plus dévalorisé, ne réalise jamais une telle exclusion, et il y a d'ailleurs une contradiction à parler en même temps de ghetto et de problèmes de cohabitation entre cultures différentes.

On peut, schématiquement, définir le ghetto par quatre dimensions qu'il possède dans tous les cas connus (qu'il s'agisse de l'Europe de l'Est ou des Etats-Unis) : le ghetto est contraint (espace de rejet collectif) ; il est homogène au regard d'un critère de différenciation au moins (« race », culture, religion...); le ghetto est une micro-société connaissant une différenciation sociale interne ; le ghetto est contrôlé (contrôle de l'exclusion, répression) (21).

Le HLM n'est pas un ghetto. Il n'en a ni l'homogénéité culturelle, ni l'hétérogénéité sociale. Il n'en a pas l'intense vie communautaire, l'organisation interne, et encore moins la capacité de résistance. Seules subsistent des caractéristiques citées la ségrégation socio-spatiale (encore ne constitue-t-il pas à proprement parler un habitat de relégation) et un certain contrôle social.

Tout, dans le logement social s'oppose à l'organisation de communautés, étrangères notamment. Mode d'accès, règlements, formes de contrôle social, mode de gestion, et jusqu'aux formes admises de l'organisation des habitants (comités de locataires), tendent au contraire à

(20) Cf. J.L. Lucassen, « Analyse critique du concept de ségrégation spatiale », in *Ségrégation. Colloque du Plan Construction*, Rennes, 17 mai 1978.

(21) Cf. V. de Rudder, « Vivent les ghettos ? », article à paraître in *Greco 13* n° 3, 1982.

l'intégration normative et individualisée des étrangers, à leur « invisibilisation » sociale. La pression sociale va dans le sens de la négation de toute identité « autre ».

Ce qui, en fait, rassemble les habitants des cités dites « ghettoisées », c'est leur exclusion d'une trajectoire résidentielle ascendante dont le modèle s'est forgé au cours de la période d'expansion économique et de résorption de la crise du logement (22).

Impossible de gérer la différence

Le « lancement » du terme « ghetto » renvoie à ce qui fait aujourd'hui de certains HLM un habitat « cul de sac » ; mais le problème posé est en fait celui de la gestion d'un patrimoine immobilier très dévalorisé, par sa dégradation « physique » autant que par les caractéristiques sociales des populations qu'il abrite.

Les familles de ces cités ont été durement touchées par la crise et se sont paupérisées. Alors que le nombre de logements vacants augmente, faute de candidats, les retards de loyers s'accroissent (23). L'entretien des immeubles devient de plus en plus problématique sur le plan financier. Or la dégradation est cumulative. L'insuffisance d'entretien et des réparations accroît le rejet et la dévalorisation du grand ensemble, y compris, et peut-être surtout, aux yeux de ses propres habitants. Les dernières familles qui le peuvent s'en vont, tandis que les déprédations volontaires - expression anémique de la révolte individuelle ou collective - augmentent. Ce qui définit la cité dite ghetto c'est le blocage du système : la cité n'est plus « gérable », qu'il s'agisse du bâti ou des habitants. Il devient impossible aux organismes propriétaires de sortir d'un processus de dégradation et de dévalorisation accélérées. Il devient impossible aux habitants de fuir...

On évoque parfois un « âge d'or » du grand ensemble pendant lequel coexistaient des populations différentes (au moins sur le plan socio-professionnel). On oublie qu'en fait, les problèmes de cohabitation sont nés avec lui, parce qu'il a toujours imposé la promiscuité à des populations que rien ne prédisposait à vivre ensemble tant différaient leurs histoires, leurs destins sociaux, leurs aspirations (24). Cette amnésie révèle l'existence d'un mythe du brassage social qui a la vie dure. Comme si, en réduisant la distance spatiale entre groupes sociaux, on pouvait amenuiser la distance sociale qui les sépare, et comme si il fallait à tout prix rétrécir cette distance sociale pour que naisse un consensus.

L'histoire des grands ensembles démontre que cette logique ne fonc-

(22) Cf. J.P. Tricard, *op. cit.*, cette exclusion revêt des sens entrecroisés différenciés selon que cette trajectoire semblait promise ou non à cette époque.

(23) Les Offices HLM ont connu entre 1973 et 1978 une augmentation de 37 % des loyers impayés depuis plus d'un an (en francs constants). Cf. J.P. Tricard, *op. cit.*

(24) Cf. J.C. Chamboredon, N. Lemaire, *op. cit.*

tionne guère. Le jeu des identifications sociales, qu'elles soient de classe, de culture, de destin historique... est trop complexe pour s'y laisser enfermer. Exprimé comme l'utopie démocratique vers laquelle tendre, le mythe du brassage social se dissout dans l'individualisation imposée dans le logement social. Arrivé à ce point, il ne sert plus qu'à imposer silence aux dominés, aux « racisés », aux minoritaires. Il les prive de tout espace d'expression identitaire, de tout lieu de repli communautaire.

Vers la prolétarianisation

Au nom des valeurs sociales primordiales, en particulier l'égalité, c'est finalement la prolétarianisation du logement social, et surtout son évolution vers une composition pluri-ethnique qui se trouvent dénoncées. L'épouvantail brandi n'est pas celui qu'on croyait. Il ne s'agit pas de dénoncer le rejet social et spatial des étrangers, mais d'empêcher les immigrés de vivre à la fois ensemble et avec des Français.

Ce n'est qu'en apparence que la dénonciation du ghetto et les plaintes sur les difficultés de la cohabitation sont contradictoires. Leur point commun réside dans l'opposition qu'elles contiennent non seulement à toute organisation autonome de minorités ethniques et culturelles, mais aussi à toute formation de solidarités actives entre Français et étrangers dans le domaine de leurs conditions d'habitat.

Les habitants des HLM servent ici de pions dans des enjeux qui les dépassent et dont ils sont pour une bonne part exclus. La prolétarianisation du logement social, qui lui permet (enfin) de remplir son rôle initial, pose problème. La reconquête du logement social est à l'ordre du jour, à l'image de celle qu'ont connue les centres-villes. Les habitants des cités les plus dévalorisées qui ne peuvent échapper au logement social tentent d'obtenir un autre appartement dans une cité moins marquée négativement. Quant à ceux qui restent, la réhabilitation risque fort, malgré les promesses, d'en déloger beaucoup (on réduit souvent la densité d'occupation des immeubles, et l'augmentation des loyers qui suivra, à plus ou moins long terme, la restauration ne pourra être supportée par les plus pauvres, même s'ils bénéficient de l'aide personnalisée au logement).

Enfin, certains ensembles dont la réhabilitation serait trop coûteuse et/ou vouée à l'échec, sont ou seront purement et simplement détruits. Comment s'effectuera le relogement des habitants ? (25).

Véronique de RUDDER.

(25) Il semble évident que l'on veuille à l'avenir éviter les concentrations de familles dites « problèmes ». Il apparaît en outre très nettement à travers les discours des gestionnaires que les familles nombreuses ont leur apparence comme sources de conflits. Les enfants sont décrits comme des nuisances. C'est donc bien aux plus récemment arrivés dans le logement social, et à sa prolétarianisation, que l'on semble s'attaquer, au lieu de tenter de repenser l'ensemble de la politique sociale du logement dans le contexte d'une crise durable (cf. encore J.P. Tricard à ce sujet). Enfin, on assiste depuis plusieurs années à un désengagement de l'Etat dans le financement du logement social.

